

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES STRATÉGIES PARTICULIÈRES D'UN COLLECTIF RÉGIONAL DE  
LUTTE À LA PAUVRETÉ : ÉTUDE DE CAS

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR  
CHRISTINE DORÉ

AVRIL 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Bien que la rédaction d'un mémoire de maîtrise soit une activité plutôt solitaire, beaucoup de personnes ont gravité autour de moi et ont permis de rendre ce projet à terme. Comme ces personnes ont eu un rôle clé dans la poursuite de mon parcours scolaire, il m'apparaît incontournable que je prenne quelques lignes pour les remercier d'avoir contribué à ce qui m'apparaît être une de mes plus grandes réalisations.

Mes premiers remerciements vont bien entendu à mon co-directeur et ma co-directrice de maîtrise. Daniel, merci de t'être adapté à ma façon de travailler. Ta rigueur et ton sens de l'analyse ont énormément contribué à l'avancement de mon projet. De plus, ton soutien indéfectible a été un rempart dans les moments où le temps et la motivation étaient moins présents. Isabelle, merci pour ton écoute, tes encouragements et ton appui. Les idées que tu proposes et ton enthousiasme m'ont permis d'entrevoir de façon positive les moments plus difficiles.

Merci aux personnes qui ont participé à cette étude.

Un énorme merci à ma famille et ma belle-famille qui m'ont soutenu dans ce projet : Lauraine, Samuel, Marie-Luce, Nadine, Louise et Pierre.

Un merci particulier à Frédérique, mon amoureux. Quelque part en février 2013, je t'annonçais mon intention de m'inscrire à la maîtrise. Après une trop brève discussion, tu as accepté. Merci de m'avoir permis de vivre cette expérience si enrichissante et merci de t'être adapté à ce rythme de vie un peu fou. Tu es mon plus grand facteur de réussite.

## DÉDICACE

À mon père qui me voyait comme la  
« scientifique » de la famille.



## TABLES DES MATIÈRES

|                                                                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| LISTE DES FIGURES.....                                                                                    | vii  |
| LISTE DES TABLEAUX.....                                                                                   | viii |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....                                                 | ix   |
| RÉSUMÉ .....                                                                                              | x    |
| INTRODUCTION .....                                                                                        | 1    |
| CHAPITRE I Problématique.....                                                                             | 3    |
| 1.1 La TACPAT et la lutte à la pauvreté en Abitibi-Témiscamingue .....                                    | 3    |
| 1.2 Constitution en table de concertation et regroupements.....                                           | 9    |
| 1.3 Effets des OC et des regroupements d’OC sur les politiques publiques .....                            | 11   |
| 1.4 Effets des politiques publiques et du financement sur les OC, les regroupements d’OC et les OBNL..... | 12   |
| 1.5 Intérêt pratique et scientifique de la recherche .....                                                | 15   |
| CHAPITRE II Cadre théorique.....                                                                          | 17   |
| 2.1 Perspective néo-institutionnaliste .....                                                              | 17   |
| 2.2 Stratégies d’intervention de l’action collective .....                                                | 20   |
| 2.3 Question de recherche.....                                                                            | 23   |
| CHAPITRE III Méthodologie de recherche .....                                                              | 25   |
| 3.1 Devis de recherche.....                                                                               | 25   |
| 3.2 Instrument de cueillette des données .....                                                            | 27   |
| 3.3 Cas à l’étude et échantillonnage .....                                                                | 29   |

|                                       |                                                                                                                                        |    |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.4                                   | Traitement et analyse des données .....                                                                                                | 34 |
| 3.5                                   | Limites de la recherche et biais .....                                                                                                 | 35 |
| 3.6                                   | Considérations éthiques .....                                                                                                          | 35 |
| CHAPITRE IV Résultats .....           |                                                                                                                                        | 37 |
| 4.1                                   | La TACPAT et l'action gouvernementale .....                                                                                            | 38 |
| 4.1.1                                 | Faits saillants 1999-2007 .....                                                                                                        | 38 |
| 4.1.2                                 | Faits saillants 2008-2015 .....                                                                                                        | 41 |
| 4.2                                   | Les phénomènes externes d'incitation aux changements .....                                                                             | 47 |
| 4.2.1                                 | Collectif pour un Québec sans pauvreté.....                                                                                            | 47 |
| 4.2.2                                 | Autres organismes alliés .....                                                                                                         | 52 |
| 4.2.3                                 | Action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté .....                                                                         | 54 |
| 4.2.4                                 | Autres éléments des politiques publiques .....                                                                                         | 60 |
| 4.2.5                                 | Marché.....                                                                                                                            | 61 |
| 4.3                                   | Les phénomènes internes d'incitation aux changements.....                                                                              | 62 |
| 4.3.1                                 | Mission.....                                                                                                                           | 63 |
| 4.3.2                                 | Taille de l'organisme.....                                                                                                             | 63 |
| 4.3.3                                 | Capacité stratégique des acteurs.....                                                                                                  | 65 |
| 4.4                                   | Changements internes de nature institutionnelle et organisationnelle.....                                                              | 77 |
| 4.4.1                                 | Changements institutionnels .....                                                                                                      | 77 |
| 4.4.2                                 | Changements organisationnels.....                                                                                                      | 80 |
| 4.5                                   | Changements d'activités, de tactiques et de stratégies .....                                                                           | 83 |
| 4.5.1                                 | Plan d'action de la TACPAT .....                                                                                                       | 83 |
| 4.5.2                                 | Tactiques de la TACPAT .....                                                                                                           | 83 |
| 4.5.3                                 | Stratégies particulières de la TACPAT .....                                                                                            | 87 |
| CHAPITRE V Analyse et discussion..... |                                                                                                                                        | 94 |
| 5.1                                   | Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT liées à l'environnement externe.....                                        | 95 |
| 5.1.1                                 | Collectif pour un Québec sans pauvreté.....                                                                                            | 95 |
| 5.1.2                                 | Action gouvernementale .....                                                                                                           | 98 |
| 5.2                                   | Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT liées aux arrangements internes : la capacité stratégique des acteurs ..... | 99 |

|                                                                |                                                                   |     |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.3                                                            | Analyse des stratégies particulières .....                        | 101 |
| 5.4                                                            | Changements observés au cours de la période 2008-2015 .....       | 104 |
| 5.5                                                            | Discussion.....                                                   | 106 |
| 5.5.1                                                          | Constitution en table de concertation .....                       | 106 |
| 5.5.2                                                          | Participation aux processus de consultation gouvernementale ..... | 108 |
| 5.5.3                                                          | Changements dans les organisations .....                          | 109 |
| 5.5.4                                                          | Régionalisation de la lutte à la pauvreté .....                   | 112 |
| CONCLUSION .....                                               |                                                                   | 115 |
| ANNEXE A Lettre d’invitation .....                             |                                                                   | 119 |
| ANNEXE B Demande d’accès aux documents .....                   |                                                                   | 121 |
| ANNEXE C Demande d’accès à des documents supplémentaires ..... |                                                                   | 123 |
| ANNEXE D Guide d’entretien .....                               |                                                                   | 125 |
| ANNEXE E Formulaire de consentement .....                      |                                                                   | 129 |
| ANNEXE F Arbre thématique .....                                |                                                                   | 135 |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                            |                                                                   | 140 |

## LISTE DES FIGURES

| Figure                                                                                                      | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 3.1 Nombre de présences aux rencontres pour l'ensemble des personnes présentes à la TACPAT, 2008-2015 ..... | 32   |
| 4.1 Adoption de la <i>Loi</i> et des plans d'action gouvernementaux.....                                    | 40   |
| 4.2 Processus consultatifs (PC) et mise en œuvre (MO) régionale des PAG ....                                | 43   |
| 4.3 Structure régionale de l'ARSIS-AT adoptée par la CRÉ et le comité de gestion de l'ARSIS-AT.....         | 45   |
| 4.4 Processus consultatif (PC) et mise en œuvre (MO) des PAG et stratégies de la TACPAT .....               | 55   |
| 4.5 Nombre de rencontres et nombre de présences aux rencontres de la TACPAT pour la période 2008-2015 ..... | 64   |
| 5.1 Phénomènes d'influence et stratégies particulières réalisées par la TACPAT, 2008-2015 .....             | 101  |
| 5.2 Influence des arrangements institutionnels sur les choix d'activités et de stratégies. ....             | 104  |
| 5.3 Changements observés au sein de la TACPAT, 2008-2015.....                                               | 105  |

## LISTE DES TABLEAUX

| Tableau                                                                                                                               | Page |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2.1 Mise en rapport des stratégies avec les modalités du changement social et les théories de l'action collective (Comeau, 2012)..... | 22   |
| 2.2 Typologie de Comeau : stratégies d'intervention sociopolitique .....                                                              | 24   |
| 3.1 Nombre de rencontres de la TACPAT, 2008-2015 .....                                                                                | 28   |
| 4.1 Présences aux rencontres selon le type d'intervenants et le territoire .....                                                      | 71   |
| 4.2 Pourcentage de présences par organisme et par année .....                                                                         | 74   |
| 4.3 Tactiques de la TACPAT, 2008- 2015 .....                                                                                          | 85   |
| 4.4 Stratégies particulières de la TACPAT, 2008-2015 .....                                                                            | 88   |
| 4.5 Perception du changement de stratégies chez les participants interviewés .                                                        | 89   |
| 5.1 Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT, 2008-2015.....                                                        | 102  |

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

|        |                                                                           |
|--------|---------------------------------------------------------------------------|
| ARIS   | Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale              |
| ATI    | Approche territoriale intégrée                                            |
| CISSAT | Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue |
| CRDAT  | Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue              |
| CRÉ    | Conférence régionale des élus                                             |
| OBNL   | Organisme à but non lucratif                                              |
| OC     | Organisme communautaire                                                   |
| FLAC   | Fondation Lucie et André Chagnon                                          |
| FQIS   | Fonds québécois d'initiatives sociales                                    |
| MRC    | Municipalité régionale de comté                                           |
| PAG    | Plan d'action gouvernemental                                              |
| PRSAC  | Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire       |
| RUI    | Revitalisation urbaine intégrée                                           |
| TACPAT | Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue              |

## RÉSUMÉ

Cette étude de cas s'intéresse aux stratégies particulières de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT), une table de concertation régionale qui est membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté (organisation nationale). Nous avons observé que la TACPAT avait utilisé différentes stratégies particulières et tactiques au cours de la période 2008-2015. Ces choix de stratégies particulières et de tactiques semblaient également être en lien avec l'adoption et la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. À l'aide de la perspective néo-institutionnelle, cette recherche s'intéresse aux phénomènes externes et internes qui ont influencé la TACPAT afin d'évaluer si des changements se sont produits dans ses composantes organisationnelles, institutionnelles et stratégiques au cours de la période 2008-2015. Une analyse des 42 procès-verbaux de la TACPAT et des sept entretiens semi-dirigés réalisés avec des membres de la TACPAT nous permet d'affirmer que celle-ci a réalisé des changements de nature institutionnelle (la mission, les réseaux) et de nature organisationnelle (ressources financières, projets), mais qu'elle n'a pas effectué de changements au plan stratégique. En effet, nous avons observé que les stratégies interprétatives et institutionnelles coexistaient tout au long de la période 2008-2015. Nous avons également constaté, au cours de cette période, une augmentation de l'importance de la capacité stratégique des acteurs, ce qui a entraîné une forme de régionalisation des choix de stratégies particulières de la TACPAT.

Mots clés : Lutte à la pauvreté, Regroupements, Stratégies, Intervention sociopolitique, Étude de cas.

## INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise est une étude de cas qui s'intéresse aux stratégies particulières de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT) qui s'inscrivent dans la période 2008-2015. Au point de départ, nous avons observé qu'en 2008-2009 la TACPAT avait mené la campagne de mobilisation nommée « Mission collective pour un Québec sans pauvreté » (désormais *Mission collective*) afin d'influencer le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* (désormais *PAG 2010-2015*). À ce moment-là, une importante mobilisation avait eu cours et d'importantes réserves à l'égard du *PAG 2010-2015* avaient été émises par plusieurs organisations impliquées dans *Mission collective*. Néanmoins, lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, la TACPAT a déposé le projet de « Campagne de lutte aux préjugés : cessons de nourrir les préjugés liés à la pauvreté » (désormais *Lutte aux préjugés*) à l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale (ARSIS). Nous nous sommes donc demandé ce qui expliquait que la TACPAT soit passée d'une campagne de mobilisation à une campagne de sensibilisation.

Les études qui s'intéressent aux changements dans les organismes communautaires nous apprennent que ceux-ci peuvent être provoqués par une forme de dépendance aux ressources ou par une articulation complexe entre des ressources et l'interaction entre les acteurs ou bien par des types de gouvernance (Bouchard, 2013; Comeau, Turcotte, Beaudoin et al., 2002; Depelteau, Fortier et Hébert, 2013; Ducharme, 2010). Ces études nous informent également que ces changements peuvent être de diverses natures: organisationnelle, institutionnelle ou stratégique.



Afin de comprendre ce qui a pu influencer les choix de stratégies particulières de la TACPAT nous tenterons, dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, de cerner ce qui a motivé ces choix au cours de la période 2008-2015. En outre, nous tenterons de comprendre l'influence de l'adoption et de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* dans les choix de stratégies particulières de la TACPAT.

Pour ce faire, nous présentons dans le chapitre I la problématique de recherche ainsi qu'une recension des écrits sur le sujet. Dans le chapitre II nous abordons le cadre théorique proposé pour la recherche. Dans le chapitre III, nous décrivons les aspects méthodologiques utilisés pour mener ce projet ainsi que les considérations éthiques qui y sont liées. Le chapitre IV présente les principaux résultats de la cueillette et du dépouillement des données recueillies auprès de la TACAT. Le chapitre V intègre l'analyse des résultats au regard du cadre théorique retenu et permet de discuter de l'analyse des résultats au regard des connaissances actuelles sur le sujet. La conclusion nous permet d'ouvrir la voie pour de nouveaux sujets de recherche.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre nous exposons la problématique de recherche. Nous présentons la situation de la TACPAT, une table de concertation régionale en matière de lutte à la pauvreté. Cette section nous permet également de dresser l'état actuel des connaissances sur les types de regroupements, les effets des OC, des regroupements d'OC et des OBNL sur les politiques publiques et inversement de l'influence de ces politiques sur ces mêmes organisations.

#### 1.1 La TACPAT et la lutte à la pauvreté en Abitibi-Témiscamingue

Au Québec, les organismes communautaires (OC) effectuent de la prestation de services et réalisent des mobilisations sociales, fondées sur l'éducation populaire, qui visent l'amélioration des conditions de vie ou de la qualité des milieux de vie et plus largement, des changements structurels au bénéfice du bien commun (Lamoureux, Lavoie, Mayer et al., 2008). Depuis les années 1990, les OC ont constitué des regroupements qui leur permettent de s'impliquer dans des processus de concertation et de partenariat (Bourque, 2008; Lamoureux et al., 2008). Ainsi, ils peuvent réaliser des actions collectives de plus grande envergure qui vont au-delà de leurs propres secteurs d'activités (santé et services sociaux, famille, défense collective des droits). Les regroupements d'OC contribuent, eux aussi, aux changements structurels en participant à divers processus consultatifs lors de l'adoption et la mise en œuvre de politiques gouvernementales.

Par exemple, nous savons que les OC et les regroupements d'OC ont largement influencé l'élaboration de la politique gouvernementale québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRSAC) (White, 2012). Un autre exemple, cette fois dans le domaine de la lutte à la pauvreté, est la vaste mobilisation sociale menée par les OC et les regroupements d'OC entre 1995 et 2002, qui a conduit à l'adoption, par l'Assemblée nationale, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (désormais *Loi*) (Dufour, 2004; Noël, 2002; Plamondon, 2006).

Ces politiques publiques structurent l'intervention de l'État québécois. En effet, reprenons les exemples que nous venons de citer. Dans le cas de la PRSAC, celle-ci favorise l'autonomie des OC, mais elle institue également au sein de l'appareil étatique une vision plus utilitariste de ceux-ci (Depelteau et al., 2013). Pour ce qui est de la *Loi*, celle-ci a entraîné la mise en œuvre de trois plans d'action gouvernementaux<sup>1</sup> et la création du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Dans le cadre de ces plans d'action, l'État accorde du financement par projet en fonction des priorités choisies par le gouvernement, les communautés visées ou le secteur privé.

Nous constatons donc que les OC et les regroupements d'OC peuvent, grâce à des mobilisations sociales, influencer l'adoption de politiques publiques. En contrepartie celles-ci peuvent aussi avoir un impact sur les OC et les regroupements d'OC. Cet impact passe notamment par l'attribution de ressources financières. À ce sujet, plusieurs études observent que les bailleurs de fonds, étatiques ou privés, ont une

---

<sup>1</sup> Le premier plan d'action gouvernemental s'intitule *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010*, le deuxième plan d'action gouvernemental se nomme *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* et finalement un dernier plan d'action gouvernement est appelé *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*.

influence sur les OC et, plus généralement, sur les organismes à but non lucratif (OBNL) (Bouchard, 2013; Comeau et Turcotte, 2002; Comeau et al., 2002; Depelteau et al., 2013; Ducharme, 2012; Schmid, Bar et Nirel, 2008; Silverman et Patterson, 2011).

En Abitibi-Témiscamingue, la TACPAT intervient dans le domaine de la pauvreté; elle est un des collectifs régionaux du Collectif pour un Québec sans pauvreté (provincial). À l'instar du Collectif pour un Québec sans pauvreté, la TACPAT a, depuis sa création en 1999, participé à différents processus consultatifs notamment celui menant à l'adoption de la *Loi*. La TACPAT est composée d'OC, de regroupements d'OC, d'un organisme public, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) et d'individus. Son action se situe à l'échelon régional et sa mission est «de favoriser la mobilisation régionale afin de lutter contre la pauvreté»<sup>2</sup>.

En 2008-2009, la TACPAT a organisé des actions de mobilisation sociale afin d'influencer la rédaction du *PAG 2010-2015*. Cette mobilisation régionale s'inscrivait dans la campagne provinciale *Mission collective* qui vise à démontrer « [la] volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté »<sup>3</sup>. Cette campagne est considérée comme un grand succès régional puisqu'elle a récolté près de 10 000 signatures et obtenu l'appui de 156 organisations locales et régionales.

---

<sup>2</sup> TACPAT (2015). *Document d'accueil*.

<sup>3</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté [s.d.] *Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté*. Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/actions-et-evenements/mission-collective-batir-un-quebec-sans-pauvrete/>

Le *PAG 2010-2015* a été publié en juin 2010. Les mesures qu'il contient sont très éloignées des revendications de la campagne *Mission collective*, ce qui a entraîné des réserves de la TACPAT à l'égard du plan d'action du gouvernement. La mise en œuvre du *PAG 2010-2015* incluait la création d'Alliances régionales pour la solidarité et l'inclusion sociale (ARSIS) et l'attribution d'argent provenant du FQIS.

Un des éléments critiqués à ce moment-là est l'adoption de l'approche territoriale intégrée (ATI). Cette approche

« mise sur la concertation et sur une meilleure harmonisation des interventions des différents acteurs (ministères et organismes, acteurs sociaux, citoyens, entreprises, etc.) œuvrant sur un territoire donné afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Diverses sphères de la vie peuvent être touchées : formation, famille, transport, emploi, loisirs, économie, etc. » (MESS, 2010).

L'État introduit cette nouvelle approche dans le *PAG 2010-2015* et mise sur le partenariat et la concertation de la « multiplicité des acteurs agissant conjointement à l'échelle d'un territoire sociologique donné et d'une communauté autour de problèmes et enjeux communs et partagés » (St-Germain, 2013, p. 47), associés dans ce cas-ci à la lutte à la pauvreté et au développement social. La réception de l'ajout de cette approche au PAG est mitigée. D'un côté, Aubin (2010) et plusieurs organisations nationales, notamment le Regroupement québécois de développement social (RQDS), le Réseau Québécois de revitalisation intégrée (RQVI) et le Réseau québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC), sont plutôt favorables à cette approche et affirment que l'ATI assure une modulation régionale et locale des politiques publiques et permet de maximiser les retombées pour le milieu. De l'autre côté, Séguin et Divay (2004), Greason (2011) et plusieurs organisations nationales liées à l'action communautaire, entre autres le Front commun des personnes

assistées sociales du Québec, le Mouvement d'éducation populaire autonome du Québec (MEPACQ) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPU)<sup>4</sup> remettent en question ce type d'approches (ATI ou RUI, c'est-à-dire revitalisation urbaine intégrée) proposée par le gouvernement, puisqu'elles auraient selon eux, des limites en matière de lutte contre la pauvreté. D'ailleurs, plusieurs questionnements sont soulevés face à ce type d'approche. En effet, St-Germain (2013) et Tremblay (2013), bien qu'ils soient en faveur de celles-ci, évoquent eux aussi des enjeux par rapport à la notion de territoire, à la question de la lutte à la pauvreté, à la tension dans les approches et aux innovations proposées. Ces éléments se retrouvent également dans le rapport Lesemann, St-Germain, St-Louis et al. (2014) qui étudie la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* dans six régions du Québec. Ainsi, les auteurs évoquent « un enjeu dans le déploiement de l'action intersectorielle en raison du croisement entre les logiques d'action et cultures (publique, institutionnelle, politique, communautaire) » (Lesemann et al., 2014, p. 34). Malgré cela, ils estiment que le PAG a un effet de levier dans : « le développement de l'intersectorialité, l'émergence de projets structurants, les changements de pratiques ».(Lesemann et al., 2014, p. 40)

La TACPAT, malgré la mobilisation régionale de 2008-2009 et les réserves à l'égard du *PAG 2010-2015*, dépose à l'ARIS le projet *Lutte aux préjugés* qui propose une large campagne de sensibilisation et qui « vise à sensibiliser la population sur les

---

<sup>4</sup> *L'approche territoriale intégrée (ATI) : Un premier regard critique*. Automne 2009, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Ligue des droits et libertés, Mouvement d'éducation populaire autonome du Québec (MEPACQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPU), L'R des centres de femmes du Québec, Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

préjugés véhiculés envers les personnes en situation de pauvreté et leurs conséquences »<sup>5</sup>.

Cette séquence d'événements et le contexte dans lequel ceux-ci s'inscrivent nous permettent de penser que la TACPAT participe à des mobilisations dans le but d'influencer les politiques publiques, mais que ces mêmes politiques publiques ont un impact sur ses actions. Effectivement, nous pouvons penser que la TACPAT a modifié de façon très importante ses actions en passant d'actions de mobilisation (campagne de revendications) visant des changements structurels (lors du processus consultatif et lors de la diffusion du *PAG 2010-2015*) à des actions de sensibilisation-éducation de la population (lors la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*). Quelle est la nature de ces changements dans les actions de la TACPAT (opérationnelles, stratégiques, orientations)? Quelle est leur ampleur? Et surtout comment peut-on les expliquer?

Pour comprendre les modifications apportées aux actions de la TACPAT, nous examinerons d'abord l'état des connaissances sur l'intérêt pour les OC et regroupements d'OC de se constituer en différents types de regroupements, ensuite nous observerons les effets des OC, des regroupements d'OC et des OBNL sur les politiques publiques et finalement nous nous intéresserons à l'impact des politiques publiques et du financement sur l'action de ces organisations.

---

<sup>5</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté [ 3 février 2016 ] *Campagne « Cessons de nourrir les préjugés liés à la pauvreté*. Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/campagne/>

## 1.2 Constitution en table de concertation et regroupements

La recension des écrits<sup>6</sup> nous a permis de cerner les différentes façons qu'ont les OC et les regroupements d'OC de se regrouper. Pour certains auteurs les OBNL (Balassiano et Chandler, 2010), les OC, les coopératives et les mutuelles (Comeau et Turcotte, 2002) sont regroupés sous le terme unique d'associations. Selon Balassiano et Chandler (2010), ces associations se regroupent parfois en fédérations, un type de regroupement formel et semi-permanent, afin de répondre à une crise ou à un problème social. Il existe également des regroupements considérés moins formels et plus temporaires, appelés coalitions. Celles-ci sont décrites comme « un ensemble plus ou moins structuré de groupes, d'individus et [...] d'institutions qui partagent certaines ressources en vue de défendre ou de promouvoir des intérêts ou objectifs communs » (Hudon, Poirier et Yates, 2008, p. 173). Au Québec, dans les années 1990, diverses associations se sont regroupées au sein de tables de concertation (Bourque, 2008; Lamoureux et al., 2008). La mise sur pied de ces tables de concertation permet aux OC de dépasser leurs propres secteurs d'activités (Dufour, 2004).

---

<sup>6</sup> La recension des écrits s'est faite principalement dans la base de données Érudit avec les concepts suivants [Lutte à la pauvreté ET regroupement d'organismes ET stratégies ET action collective ET politiques publiques ET financement ET influence]. Nous avons limité notre recherche à la période allant des années 2000 à aujourd'hui. Avec ces concepts, nous avons trouvé 105 références. De ces références, nous avons retrouvé plusieurs monographies des luttes sociales proposées par Yvan Comeau. Nous avons également consulté la revue *Canadian Journal of non profit and social economy research* avec les concepts [poverty AND community organization AND collective action] et *Voluntas* avec les concepts [poverty AND community organization AND collective action AND public policy AND strategy AND financial support]. Ces recherches ont respectivement donné 14 et 56 résultats. Pour compléter ces recherches, nous avons consulté les bibliographies des articles retrouvés sur le sujet d'étude. Plusieurs études provenant des États-Unis ont été repérées de cette façon. Pour l'ensemble des articles nous avons écarté ce qui concernait le développement des communautés et la prévention précoce puisque ce sont des thèmes distincts de notre sujet d'étude.



D'autres auteurs ont plutôt eu recours au concept de réseau afin de comprendre la réalité particulière et complexe qui unit des organisations autour d'une forme de gouvernance. Dans ce cas, ce sont les processus et le contenu des interactions qui lient les acteurs du réseau qui sont étudiés (Gazzoli et Sauermann, 2012). En ce sens, la théorie de l'acteur-réseau présente les OC et les regroupements d'OC comme des constituants d'un réseau local d'action collective. L'ensemble d'un réseau est vu comme un acteur capable d'accroître « [son] pouvoir au sein [d'un] champ et éventuellement, de le contrôler, même dans un contexte caractérisé par la controverse plutôt que par la construction de consensus » (White, 2012, p. 100).

Ces définitions retrouvées dans la documentation scientifique nous permettent de confirmer que la TACPAT correspond à une table de concertation puisque celle-ci regroupe, depuis près de 20 ans, des OC, des regroupements d'OC, un OBNL, des personnes militantes et des personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, cette appellation correspond bien à la réalité observée au Québec.

Un autre élément à souligner de la recension des écrits est l'intérêt pour les OC et les regroupements d'OC à se regrouper. En effet, les auteurs qui se sont intéressés aux rôles des OC et des regroupements d'OC dans l'espace public estiment que les regroupements au sein de tables de concertation, de fédérations ou de coalitions leur permettent de créer un cadre d'action pour les consultations publiques (Dufour, 2004), d'augmenter leur portée et leur influence sur les politiques publiques (Balassiano et Chandler, 2010) ainsi que leur légitimité dans la sphère publique (Hudon et al., 2008). Voyons maintenant ce qu'on apprend sur l'effet de ces regroupements sur les politiques publiques.

### 1.3 Effets des OC et des regroupements d'OC sur les politiques publiques

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les organisations jouent un rôle dans l'adoption des politiques publiques. Pour Jetté (2008), les OC et les entreprises d'économie sociale du domaine du soutien à domicile sont engagés dans un processus de co-construction de l'action publique. De leur côté, les analyses de la lutte du Collectif pour l'élimination de la pauvreté (Dufour, 2004; Plamondon, 2006) et de l'adoption de la PRSAC (White, 2012) permettent de constater que les OC et les regroupements d'OC ont permis à ceux-ci de se constituer en acteur politique autonome, de véhiculer des idées ainsi que de construire et de diffuser un projet de politique. Rappelons que dans ces deux cas, les projets de politique ont été repris par le gouvernement et ont mené à l'adoption de la *Loi* et de la PRSAC. Balassiano et Chandler (2010) vont dans le même sens en présentant des exemples où le travail des associations aux États-Unis a permis d'influencer des projets de loi et des lois. Ils ajoutent que les services offerts par la fédération aident les associations à organiser certaines activités.

Laforest (2000), de son côté, s'est intéressé à la participation de regroupements locaux, régionaux et nationaux aux processus de consultation. Il ressort de cette étude qu'en plus de souhaiter convaincre et influencer le gouvernement, les groupes participent à cette démarche dans le but d'entreprendre une réflexion collective, de développer un argumentaire, d'éduquer leurs membres, mais également afin d'obtenir une reconnaissance symbolique.

Peu d'études caractérisent les stratégies particulières des OC et des regroupements d'OC dans le cadre d'adoption des politiques publiques. Comeau (2012), à travers ses monographies, s'est intéressé à différentes actions collectives et il a développé une

typologie des stratégies d'intervention sociopolitique. Cette typologie est intéressante puisqu'elle nous aide à caractériser les différentes actions, toutefois elle ne nous permet pas d'analyser les changements stratégiques des OC ou des regroupements d'OC à travers les différentes actions collectives. Pour sa part, Sauvé (2017) a caractérisé et dénombré les stratégies des OC en défense collective des droits. Il nous révèle que ces organismes utilisent majoritairement des stratégies émancipatrices et de coopération-persuasion. Il note également que les stratégies de confrontation sont moins utilisées par ces groupes. Un fait intéressant est que les groupes œuvrant dans le domaine de la lutte à la pauvreté sont plus enclins à utiliser ce type de stratégies (confrontation).

#### 1.4 Effets des politiques publiques et du financement sur les OC, les regroupements d'OC et les OBNL

Les études qui se sont intéressées aux facteurs externes et internes qui influencent les OC, les regroupements d'OC et les OBNL font ressortir de manière générale que l'adoption de stratégies par ces organisations peut être influencée par une forme de dépendance aux ressources, par une articulation complexe entre des ressources et les interactions entre divers acteurs ou encore varier selon les formes de gouvernance.

La perspective de la dépendance aux ressources propose que certains éléments des organisations dépendent de l'obtention de ressources. Chaves, Stephens et Galaskiewicz (2004) démontrent que le financement étatique ne supprime pas les activités de défense. Au contraire, l'intérêt monétaire des organisations et la dépendance du gouvernement à l'égard de ces groupes permettraient l'augmentation des activités politiques des congrégations religieuses et des OBNL aux États-Unis. Dans le même ordre d'idée, Silverman et Patterson (2011) concluent qu'aux États-Unis, les directeurs d'OBNL perçoivent globalement peu de pression à changer leurs

programmations ou leurs activités de défense. Toutefois, certains répondants notent une pression à augmenter leurs programmations d'activités et à diminuer leurs activités de défense des droits ainsi qu'un faible succès lors de la recherche de financement des activités de défense des droits.

La perspective néo-institutionnaliste, issue des approches déterministes (dépendance aux ressources) ainsi que des approches interactionnistes ou volontaristes, définit le changement comme la résultante : « d'une dynamique interactive complexe entre les contraintes structurelles et les effets des actions menées par les acteurs » (Comeau et Turcotte, 2002, p. 69). Si d'un côté les phénomènes externes et internes peuvent exercer une forme d'incitation au changement, de l'autre les capacités stratégiques et les actions mises de l'avant par les associations peuvent, elles aussi, induire des changements inattendus. Briand, Chartrand et Sauvé (2011) concluent que les OC sont vulnérables face aux bailleurs de fonds et que des changements peuvent être observés dans ces organisations en lien avec l'attribution de fonds. Comeau et al. (2002) précisent pour leur part la nature des changements observés. Ils concluent que les organismes financés par le Fonds de lutte à la pauvreté ont connu des changements de nature organisationnelle, c'est-à-dire reliée à la coordination d'activités, aux ressources humaines, aux ressources financières, dans les projets et dans les biens et services; mais peu de changements de nature institutionnelle soit dans la mission, le *membership*, les instances décisionnelles, les contrats de travail et dans leurs réseaux. Schmid et al. (2008), concluent pour leur part qu'en Israël, la dépendance au financement gouvernemental et municipal a un effet négatif sur les activités politiques des organisations non gouvernementales. En outre, le manque de ressources peut être un facteur explicatif d'une implication moins soutenue dans les activités de défense des droits.

Certaines études ont utilisé le concept de gouvernance pour comprendre si les bailleurs de fonds avaient une influence sur les organisations.

La gouvernance est un processus d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. La gouvernance renvoie à un ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages publics sociaux, ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique (Tournier, 2007, p. 73)

Dans le cas qui nous concerne, les auteurs qui retiennent le concept de gouvernance comme cadre conceptuel s'intéressent aux relations entre l'État, le secteur privé et les OC associés au domaine de la santé et des services sociaux et à celui de la famille. En effet, dans les dernières années plusieurs recherches se sont intéressées à ces relations puisque le nombre de fondations publiques et privées a connu une forte augmentation au cours de la période 2005 à 2015 (respectivement 28% et 57% d'augmentation) (Gagné et Martineau, 2017). En outre, l'arrivée de la Fondation Lucie et André Chagnon au tournant des années 2000 et son implication dans les domaines de la prévention de la pauvreté et de la maladie ont bousculé les organismes d'action communautaires (M. Fortin, 2018). Les études réalisées soutiennent que les modes de gestion prônés par les bailleurs de fonds, soit la nouvelle gestion publique dans le cas de l'État et la gestion managériale concernant les fondations privées, ont eu une influence sur les OC des domaines de la santé et services sociaux et de la famille. Elles notent une incidence spécifique des bailleurs de fonds sur les activités, les objectifs et les orientations de ces OC (Bouchard, 2013; Depelteau et al., 2013; Ducharme, Lesemann, Lefèvre et al., 2011). D'un côté, les bailleurs de fonds proposent ou décident des activités et des objectifs que les organismes réalisent. De l'autre côté, les OC vont eux-mêmes transformer leur mission, abandonner certaines activités ou revoir certaines positions politiques afin d'assurer leur financement. Les auteurs relèvent également

une augmentation importante des redditions de comptes aux bailleurs de fonds, c'est-à-dire une hausse des contrôles et des attentes vis-à-vis des activités et des résultats des OC (Bouchard, 2013; Depelteau et al., 2013; Ducharme et al., 2011).

### 1.5 Intérêt pratique et scientifique de la recherche

En somme, nous avons vu que différentes formes de regroupements peuvent être mises en place par les OC, les regroupements d'OC et les OBNL, que ce soit des fédérations, des coalitions ou des tables de concertation. Cette façon de se regrouper amène certains avantages dont celui d'influencer les politiques publiques élaborées par les gouvernements à l'échelon national ou provincial. En contrepartie les études qui s'intéressent à la relation entre les OC, les regroupements d'OC et les OBNL avec les bailleurs de fonds (gouvernementaux ou privés) relèvent que ces derniers ont également une influence sur les OC, les regroupements d'OC et les OBNL. Ces éléments de la recension des écrits nous permettent de situer la TACPAT et ses actions. Nous pouvons maintenant penser que la TACPAT s'inscrit comme une table de concertation, qu'elle participe à des mobilisations dans le but d'influencer les politiques publiques, mais que ces mêmes politiques publiques ont un impact sur ses actions.

En dépit de leurs apports, les études recensées ne portent pas directement sur le phénomène qui nous intéresse. En effet, nous n'avons pas identifié d'étude sur l'influence des actions (opérationnelles, stratégiques, orientations) d'un regroupement régional (table de concertation) dans le processus de consultations publiques ou encore sur les actions menées par des regroupements dans l'ensemble du processus, soit de l'adoption à la mise en œuvre d'une politique publique. Par ailleurs, peu d'études s'intéressent à l'influence des bailleurs de fonds sur des tables de concertation. Plus

encore, les études qui s'intéressent à l'action des OC et des regroupements d'OC dans le domaine de la lutte à la pauvreté ou encore à l'influence des bailleurs de fonds sur ces organisations sont assez rares. En outre, les récentes études qui se sont intéressées au *PAG 2010-2015* avaient pour objectif d'analyser globalement la mise en œuvre sur l'ensemble des acteurs concernés.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre, nous déclinons les perspectives théoriques que nous utilisons afin de mener cette recherche. Nous présentons la perspective néo-institutionnaliste qui nous permet d'envisager les changements dans les organisations comme la résultante à la fois des phénomènes d'influence des organisations, mais également des actions et des stratégies de l'organisation et des acteurs qui la composent. Pour bien cerner les actions et stratégies des acteurs et organisations, nous utilisons la typologie de Comeau (2012) qui concerne les stratégies d'intervention sociopolitique favorables à l'action collective. Cette dernière nous permet de classifier les actions de la TACPAT en diverses stratégies particulières.

#### 2.1 Perspective néo-institutionnaliste

Afin de mettre en lumière ce qui a pu influencer les choix d'actions de la TACPAT, nous avons choisi de retenir la perspective néo-institutionnaliste. En effet, cette perspective, en continuité avec la perspective institutionnaliste, nous permet de comprendre sous l'angle des institutions les processus d'adoption et de mise en œuvre des politiques publiques (Bekkers, Fenger et Scholten, 2017). Au sens général, nous pouvons définir une institution comme un « ensemble de valeurs, de normes et de pratiques communes à un nombre d'individus qui organisent et structurent de façon stable leurs relations » (Alpe, Beitone, Dollo et al., 2010, pp. 174-175). Dans le domaine de la sociologie politique les institutions réfèrent également aux



« composantes de l'État qui ont pour fonction principale d'assurer la régulation des rapports sociaux » (Alpe et al., 2010, p. 175). Ainsi, si l'État est considéré comme une institution, les organisations sociales s'inscrivent également comme des institutions qui vont, elles aussi, s'inscrire dans les processus d'adoption et de mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans ce sens que Gazzoli et Sauermann (2012) vont également considérer que les regroupements d'OC, d'OBNL et de citoyens peuvent être vus comme une institution qui possède ses propres processus d'institutionnalisation de pratiques, de valeurs et de cadres cognitifs.

Les travaux liés à la perspective néo-institutionnaliste se distinguent de la perspective institutionnaliste en s'intéressant au fonctionnement interne et aux changements organisationnels des organisations sociales (Kübler et de Maillard, 2009). Plus spécifiquement, cette perspective est caractérisée par « un rôle plus important accordé à la variable institutionnelle pour expliquer les interactions sociales et l'action collective qui en résulte » (Kübler et de Maillard, 2009, p. 129). En ce sens, les organisations vont expliquer, en partie, le comportement des individus qui les composent, l'action qui en découle et ultimement les changements qui s'y produiront par ce qu'on appelle la variable institutionnelle, c'est-à-dire l'intégration des routines de l'organisation, de son système de normes et de valeurs ainsi que de ses matrices cognitives par les individus.

Les changements qui sont observés dans les organisations peuvent être expliqués à la fois par des phénomènes externes, des phénomènes internes ainsi que par les capacités stratégiques des organisations (Comeau et al., 2002).

Voyons d'abord comment les phénomènes externes et internes peuvent influencer les organisations. Les phénomènes d'incitation aux changements peuvent appartenir à

deux grandes composantes : institutionnelle et organisationnelle (Comeau et al., 2002). La composante institutionnelle renvoie aux structures de pouvoir, au système politique ou aux règles juridiques qui sont exercées à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des organisations. Ainsi, nous observons, d'une part, que des éléments externes liés à l'espace public soit l'État, le marché et la société civile peuvent exercer une pression sur les organisations et, d'autre part, nous notons que des éléments internes tels que les règles internes de l'organisation, la mission, des éléments associés à la prise de décision ou autres peuvent aussi moduler les organisations. La composante organisationnelle se décline, quant à elle, comme étant tous les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de l'organisation que ce soit au niveau des ressources financières et humaines, de la coordination des activités ou de la production et consommation des biens et services. Cette composante est liée principalement à des phénomènes internes.

Voyons maintenant ce qui caractérise les capacités stratégiques des organisations. Deux dimensions permettent de structurer le comportement des acteurs soit les schémas d'actions formels et les systèmes de sens et leur explication. La première dimension constitue un ensemble de routines d'action qui devient des pratiques pour les individus les ayant intériorisées. La deuxième dimension correspond aux systèmes de sens et leur cadre d'explication qui permettent aux individus de justifier leurs actions (Bordt, 1997; Kübler et de Maillard, 2009).

Plus récemment, le courant du travail institutionnel a permis de bonifier la perspective néo-institutionnelle et l'analyse des changements organisationnels. Ce courant propose de « décortiquer les micro mécanismes de changement institutionnel par le biais de l'étude de l'action individuelle » (Gazzoli et Sauermann, 2012, p. 24). Ainsi, cette perspective suggère de comprendre les changements à partir du point de vue individuel

et donc de cerner l'influence des acteurs dans les changements qui surviennent dans les organisations et dans les institutions.

## 2.2 Stratégies d'intervention de l'action collective

Comeau (2012) s'est intéressé aux stratégies d'action produites dans le cadre du travail social avec les communautés. Il a développé une typologie de stratégies d'intervention sociopolitique en faveur de l'action collective en se basant sur une série de vingt-sept monographies de luttes sociales. Ces stratégies relèvent d'un cadre conceptuel basé sur les rapports entre des aspects théoriques de l'action collective et du changement social. Nous verrons plus loin la typologie proposée, mais voyons d'abord comment sont définies les stratégies.

Les stratégies sont décrites comme étant : « un plan d'action à long terme destiné à résoudre un problème social » (Hardina, 2002 dans Comeau (2012) p.64) et déployé par les organisations sur une longue période de temps. Comeau (2012) considère que la notion de stratégies comporte trois niveaux : la grande stratégie – qui réfère aux modèles d'intervention collective –, la stratégie (particulière) – qui réfère aux types d'actions – et les tactiques.

Les stratégies vont regrouper des moyens offensifs (des objectifs qui doivent être atteints) et défensifs (des pistes d'action face aux obstacles rencontrés). Afin de mettre en œuvre et d'opérationnaliser les stratégies, des actions ponctuelles ou tactiques sont aussi incluses dans le plan d'action (Comeau, 2012). Les tactiques ou les actions ponctuelles sont décrites comme un « plan d'action limité dont l'objectif est, dans une phase brève du conflit, d'employer de la manière la plus efficace possible les moyens

d'action disponibles, afin d'atteindre un objectif spécifique et limité » (Sharp, 2009, pp. 82-83).

Comeau (2012) propose donc une typologie de stratégies (particulières) en lien avec l'action collective. Cette typologie s'appuie sur la théorie de structuration de Giddens (1997) et sur une synthèse des théories de l'action collective proposée par Buechler (2000). La première s'intéresse aux changements sociaux « sous l'action combinée des phénomènes structurels (les systèmes sociaux et les institutions qui conditionnent les pratiques sociales et qui leur donnent une certaine régularité) et des phénomènes réflexifs (la compétence qu'ont les acteurs de comprendre le monde, d'interagir et de créer)» (Comeau, 2012, pp. 67-68). La deuxième reprend les théories de l'action collective qui s'intéressent aux comportements collectifs et à l'action collective, c'est-à-dire « toute action concertée de un ou plusieurs groupes cherchant à faire triompher des fins partagées » (Fillieule et Péchu, 2000, p. 9)

Pour sa typologie, l'auteur suggère de mettre en lien les modalités de structuration de la théorie de structuration de Giddens (1997) (symbolique ou schèmes d'interprétation, politique ou normes et économique ou ressources) avec les théories de l'action collective (théorie de la privation et théorie des cadres, la théorie des mouvements sociaux et la théorie de la mobilisation). Le tableau 2.1 expose cette mise en rapport des modalités de structuration et des théories de l'action collective.

Tableau 2.1 Mise en rapport des stratégies avec les modalités du changement social et les théories de l'action collective (Comeau, 2012)

|                                                | Modalité de structuration     |                                 |                                  |
|------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
|                                                | Schèmes<br>d'interprétation   | Normes                          | Ressources                       |
| Théories de<br>l'action collective             | Privation relative<br>Cadres  | Mouvements<br>sociaux           | Mobilisation des<br>ressources   |
| Stratégies<br>d'intervention<br>sociopolitique | Stratégies<br>interprétatives | Stratégies<br>institutionnelles | Stratégies<br>organisationnelles |

Trois stratégies d'intervention sociopolitiques découlent de cette mise en rapport et sont associées aux modalités de structuration. Ces stratégies sont respectivement nommées interprétatives, institutionnelles et organisationnelles.

Les stratégies interprétatives réfèrent à des messages simples visant un large auditoire, des messages en faveur de changements d'attitudes et d'aptitudes d'un groupe ou des messages qui visent à convaincre le groupe. Par cette stratégie, on vise à changer les schèmes d'interprétation et les systèmes d'idées prédominantes. Cela s'apparente à une forme de négociation, dans le sens où on incite en quelque sorte des acteurs à remanier leur façon de penser et d'agir. Trois types de stratégies sont incluses dans les stratégies interprétatives : information, éducation et clarification-persuasion.

Les stratégies institutionnelles désignent de leur côté des actions qui visent à faire respecter ou inscrire des règles et des lois en faveur de la cause défendue. Ces stratégies visent à modifier les normes. Afin de stimuler la mobilisation, les rapports oppressifs

seront mis en cause et les intervenants miseront sur un projet de société. Deux stratégies de ce type sont identifiées : promotion des droits et défense des droits.

Les stratégies organisationnelles s'expliquent quant à elles par la mise en commun des ressources dans une large coalition et par une articulation et une sollicitation des ressources disponibles. Cette dernière réfère aux bénéfices que les acteurs souhaitent retirer de leur action, mais également à la crédibilité que les acteurs réussiront à donner à la cause par la mise en commun des diverses ressources. Deux types de stratégies sont constatées : mise sur pied d'une organisation et agrégation de ressources.

### 2.3 Question de recherche

En somme, ce cadre théorique nous permet d'énoncer notre question de recherche :

Dans quelle mesure les phénomènes externes (société civile, État et marché) et les phénomènes internes (mission, taille de l'organisme, capacités stratégiques) ont entraîné un changement dans les composantes institutionnelles, organisationnelles et stratégiques de la TACPAT?<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Dans le cas du Fonds de lutte à la pauvreté, Comeau, Y. et al. (2002) se sont intéressés aux changements internes suivants : la mission, le *membership*, les instances décisionnelles, les contrats de travail, les réseaux pour les changements institutionnels et la coordination, les ressources humaines, les ressources financières et les projets, biens et services pour les changements organisationnels. Nous reprenons ces changements internes à l'exception des instances décisionnelles, des contrats de travail et de la coordination. En effet, comme notre objet d'étude est une table de concertation, ces éléments ne correspondent pas à ce type de regroupement.

Plus spécifiquement, la perspective néo-institutionnaliste nous permet d'envisager les changements comme la résultante à la fois des contraintes structurelles, mais également des actions menées par les acteurs. Le cadre théorique de Comeau (2012) qui définit une typologie des stratégies d'intervention sociopolitique (voir tableau 2.2), nous permet de classer les actions de la TACPAT en stratégies particulières.

Ce cadre théorique nous permet d'approfondir les stratégies particulières utilisées par la TACPAT durant la période 2008-2015. Voyons maintenant les divers aspects méthodologiques du projet de recherche.

Tableau 2.2 Typologie de Comeau : stratégies d'intervention sociopolitique

| Grandes stratégies       |                               |                                  |
|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Stratégies particulières | Stratégies interprétatives    | Information                      |
|                          |                               | Éducation                        |
|                          |                               | Clarification-persuasion         |
|                          | Stratégies institutionnelles  | Promotion des droits             |
|                          |                               | Défense des droits               |
|                          | Stratégies organisationnelles | Mise sur pied d'une organisation |
|                          |                               | Agrégation de ressources         |
| Tactiques                |                               |                                  |

## CHAPITRE III

### MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous traitons des différents aspects de la méthodologie de recherche. En effet, nous abordons le choix de notre stratégie de recherche, c'est-à-dire une étude de cas. Nous détaillons les instruments de cueillette des données que nous avons retenus, puis nous présentons le cas à l'étude et l'échantillonnage. Par la suite, nous expliquons le choix de traitement et d'analyse des données. Ensuite, nous énonçons les limites et biais de la recherche. Nous terminons avec les considérations éthiques liées à cette recherche.

#### 3.1 Devis de recherche

Pour cette recherche, nous avons adopté une posture dite interprétative qui s'appuie sur l'induction et la subjectivité (Gohier, 2004). Ainsi, tel que le décrit Gingras (2003, p. 41), « la méthodologie subjectiviste recherche le sens de la réalité sociale dans l'action même où elle se produit, au-delà des causes et des effets observables, mais sans toutefois oublier ceux-ci. » Nous croyons donc que la meilleure façon de rendre compte de ce qui s'est passé pour la TACPAT lors de l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* en Abitibi-Témiscamingue est d'examiner les conceptions des personnes présentes à la TACPAT lors de la période 2008-2015. Pour y parvenir, nous avons effectué une recherche de type exploratoire-descriptive. En effet, selon Marie-Fabienne Fortin (1996, p. 137) ce type de recherche permet « d'explorer et décrire des phénomènes, des caractéristiques, une population », mais également de trouver s'il existe des relations entre les variables ou les facteurs. Pour ce faire, nous avons opté



pour des outils de cueillette de données dits qualitatifs. Les outils choisis sont présentés dans la section *Instruments de collecte de données*.

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi une stratégie de recherche de type étude de cas. Roy (2003, p.166) définit l'étude de cas comme « une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionnés de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes ». Dans ce cas-ci, l'étude de cas s'avère une stratégie efficace puisqu'elle permet de « faire état d'une situation réelle particulière, prise dans son contexte, et à l'analyser pour découvrir comment se manifestent et évoluent les phénomènes » (M.-F. Fortin et Gagnon, 2016, p. 197). Dans cette recherche, nous souhaitons comprendre les choix de stratégies particulières de la TACPAT lors de l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. Ainsi, l'ensemble des éléments du contexte et de l'histoire seront pris en compte afin de nous permettre de comprendre ces choix.

Un autre élément à mentionner est la connaissance du milieu par la chercheuse principale. En effet, son travail au sein d'un regroupement d'OC associé à la lutte à la pauvreté l'a entraînée à participer de façon sporadique à certaines rencontres de la TACPAT en 2011, 2013 et 2015. Nous jugeons que cette proximité de la chercheuse est un avantage indéniable dans la compréhension du contexte et de l'histoire de ce cas (Roy, 2003). Nous verrons plus loin les outils que nous avons mis en place afin d'assurer la validité de la recherche et de baliser la subjectivité de la chercheuse (Laperrière, 1997).

### 3.2 Instrument de cueillette des données

Pour ce projet de recherche, nous avons opté pour des méthodes de cueillette de données dites qualitatives. Dans un premier temps, nous avons fait une analyse documentaire des procès-verbaux de la TACPAT, puis dans un second temps nous avons réalisé des entretiens semi-dirigés avec des participant-es aux rencontres de la TACPAT.

Pour l'analyse documentaire, nous avons recensé les procès-verbaux produits au courant de la période 2008-2015 (Annexe B et Annexe C). Plusieurs démarches ont dû être réalisées pour les obtenir. En effet, nous avons été mis en contact avec trois intervenants communautaires (de différents OC) et un organisateur communautaire. Les personnes contactées nous ont permis d'avoir accès aux 42 procès-verbaux des années 2008 à 2015. Le tableau 3.1 nous permet de constater qu'entre quatre à six rencontres se sont tenues chaque année. L'année 2009 a été exceptionnelle avec un total de neuf rencontres.

Tableau 3.1 Nombre de rencontres de la TACPAT, 2008-2015

| Année | Nombre de rencontres | Date des rencontres                                                                                   |
|-------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2008  | 6                    | 31 janvier, 8 avril, 1 <sup>er</sup> mai, 3 septembre, 20 octobre, 27 novembre.                       |
| 2009  | 9                    | 8 janvier, 5 février, 26 février, 5 mars, 16 avril, 10 septembre, 7 octobre, 9 novembre, 26 novembre. |
| 2010  | 4                    | 20 janvier, 3 mars, 6 mai, 25 novembre.                                                               |
| 2011  | 6                    | 12 janvier, 22 février, 30 mars, 16 mai, 12 septembre, 9 novembre.                                    |
| 2012  | 5                    | 18 janvier, 14 mars, 8 juin, 12 septembre, 31 octobre.                                                |
| 2013  | 4                    | 27 février, 16 avril, 10 octobre, 27 novembre.                                                        |
| 2014  | 4                    | 29 janvier, 14 mai, 24 septembre, 27 novembre.                                                        |
| 2015  | 4                    | 10 mars, 19 mai, 6 octobre, 8 décembre.                                                               |

Les procès-verbaux qui constituent un premier corpus de données permettent de repérer les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT ainsi que certains éléments permettant d'expliquer les choix d'actions et le fonctionnement de la TACPAT. À ces procès-verbaux, nous avons ajouté le document d'accueil produit par la TACPAT afin de compléter le corpus de données documentaires.

Les entretiens semi-dirigés ont été effectués auprès des personnes qui ont siégé à la TACPAT au cours de la période 2008-2015 à titre de représentants d'organismes. Ces entretiens qui constituent un second corpus de données permettent de comprendre le

sens que les personnes accordent aux différentes stratégies, mais également d'en connaître davantage sur le jeu des acteurs et sur les négociations qui ont alimenté les réflexions et guidé le choix des stratégies particulières et des tactiques.

Le guide d'entretien a été conçu afin d'être le plus ouvert possible permettant ainsi l'émergence d'idées ou de réflexions autour des stratégies d'action (stratégies particulières) en lien avec la lutte à la pauvreté (Annexe D). De plus, il permet de comprendre comment ces stratégies ont été choisies. Considérant la période à l'étude, certains éléments remontant à près de dix ans, nous avons jugé qu'il serait pertinent d'envoyer une semaine avant chaque entretien, le guide d'entretien afin que les participant-es puissent consulter de la documentation au besoin, ce qui ultimement viendrait bonifier leurs réponses.

Ces différentes techniques de cueillette de données permettent d'assurer la validité de la recherche grâce à la technique de triangulation des sources et des méthodes (Drapeau, 2004; Roy, 2003). Par ailleurs, la chercheuse principale a consigné des notes dans un journal de bord tout au long du projet de recherche. Cet outil a permis d'avoir une « prise de conscience et une documentation systématique de l'effet de [la] subjectivité sur l'évolution de la recherche » (Laperrière, 1997, p. 369).

### 3.3 Cas à l'étude et échantillonnage

Notre cible d'étude est la TACPAT. Pour en faire l'analyse, nous nous sommes intéressés aux activités, aux membres et aux personnes présentes au cours des rencontres de cette table de concertation.

Le corpus des données écrites, constitué des procès-verbaux et du document d'accueil de la TACPAT nous permet d'en apprendre beaucoup sur notre objet d'étude. D'abord, nous apprenons que la mission de la TACPAT est de « favoriser la mobilisation

régionale afin de lutter contre la pauvreté»<sup>8</sup>. Ensuite, ces documents nous permettent de constater que la TACPAT est une table de concertation composée d'OC locaux, c'est-à-dire provenant des cinq territoires de MRC (municipalité régionale de comté), de regroupements d'OC (régionaux), de personnes en situation de pauvreté et de personnes présentes sur une base individuelle, ainsi que d'organismes communautaires des différents territoires de MRC provenant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS-AT). Ces derniers sont présents à titre d'accompagnateurs. La TACPAT n'est pas un organisme légalement constitué. Pour réaliser ses activités, la TACPAT obtient un peu plus de 3000\$ de financement de la part du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Par ailleurs, quelques OC qui y siègent participent également à des tables de concertation locale de lutte à la pauvreté dans leur territoire de MRC. La composition et l'assiduité de ces tables locales varient d'une MRC à l'autre et dans le temps.

Les procès-verbaux nous aident à dresser un portrait des activités réalisées par la TACPAT. En effet, nous avons appris qu'elle organise des activités en lien avec des journées thématiques internationales (la journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre, la journée mondiale contre la faim en juin, et des journées thématiques nationales : semaine de la dignité des personnes assistées sociales en mai, grande guignolée des médias en décembre). Elle intervient également lors des processus de consultation, d'adoption et de mise en œuvre des plans d'action gouvernementaux du gouvernement du Québec.

À l'aide des procès-verbaux, nous avons relevé 69 personnes qui ont assisté aux quarante-deux rencontres de la TACPAT qui se sont tenues entre 2008 et 2015. La figure 3.1 qui dresse le portrait du nombre de présences des personnes à ces rencontres

---

<sup>8</sup> TACPAT (2015). *Document d'accueil*.

nous permet de constater que les présences se déclinent comme suit : 2 personnes ont assisté à plus de 30 rencontres, 2 personnes ont assisté entre 20 et 30 rencontres, 11 personnes ont assisté entre 10 et 20 rencontres et finalement 54 personnes ont assisté à moins de 10 rencontres.

Pour les entretiens, nous avons décidé de retenir les personnes qui avaient assisté à plus de 10 rencontres, ce qui correspond à un échantillon de 15 personnes. Par ce choix nous souhaitons garder les personnes ayant participé à un nombre minimal de rencontres afin de bien rendre compte des changements qui auraient pu survenir. La stratégie d'échantillonnage est donc de type raisonné et intentionnel puisque les personnes sont choisies sur la base de critères précis permettant de refléter le changement à l'étude (M.-F. Fortin et Gagnon, 2016).

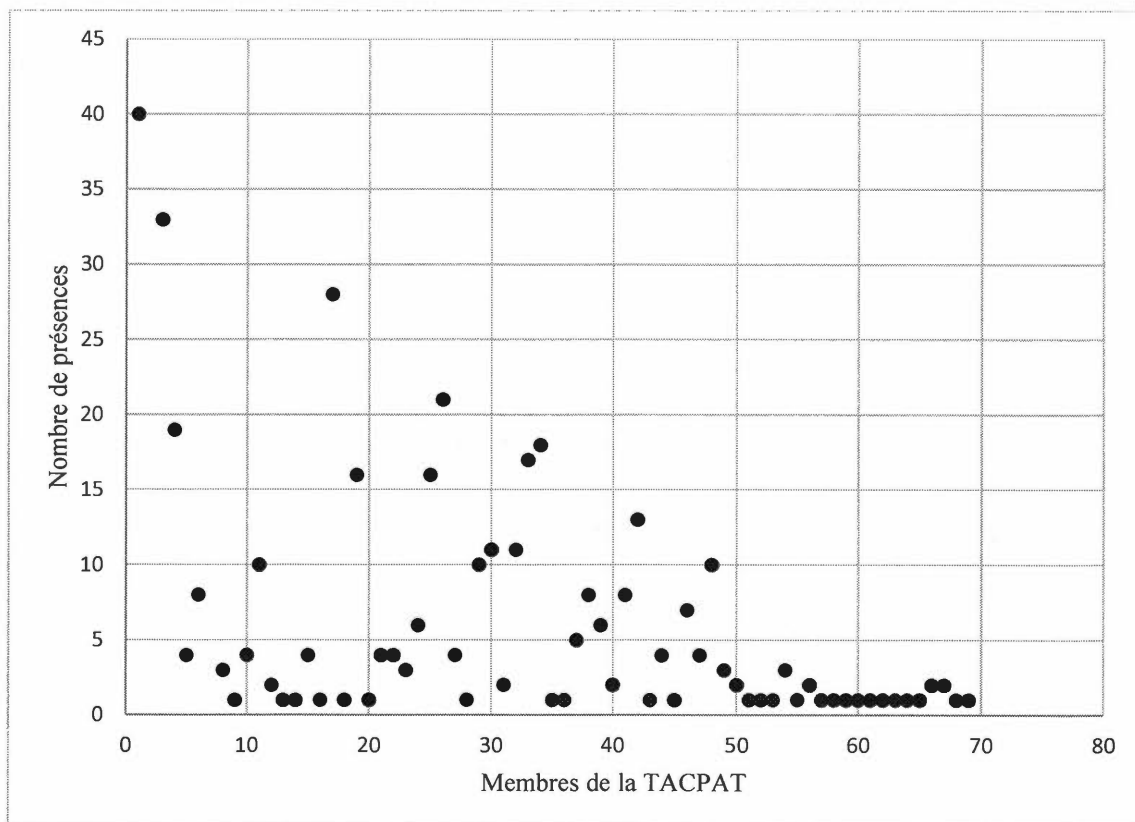


Figure 3.1 Nombre de présences aux rencontres pour l'ensemble des personnes présentes à la TACPAT, 2008-2015

### Recrutement des participant-es

Pour le choix des personnes interviewées, comme mentionné précédemment, nous avons un critère associé au nombre de rencontres auxquelles la personne avait assisté. Mais d'autres éléments ont également été pris en considération. En effet, nous avons jugé qu'il y avait différentes catégories de membres : des membres provenant d'OC ou regroupement d'OC appelé *intervenants communautaires*, des membres provenant du CISSS-AT appelé *organisateurs communautaires* et des *membres militants* soit des personnes en situation de pauvreté ou des personnes qui siègent à la TACPAT à titre individuel. Nous avons donc tenté d'avoir des participants aux entretiens qui reflétaient cette diversité des membres. Par ailleurs, comme la TACPAT est une table de

concertation régionale, représentée par des OC de différents territoires de MRC (Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or) et de regroupements d'OC (régionaux), nous avons tenté d'avoir des personnes interviewées qui représentaient cette diversité de territoires.

Pour le recrutement des participant-es, nous avons fait parvenir une lettre d'invitation à la personne désignée par la TACPAT qui a la responsabilité d'initier les rencontres (Annexe A). Nous avons demandé à cette personne de diffuser l'invitation aux membres de la TACPAT. Cette lettre indiquait le but et les objectifs de notre recherche et invitait les personnes intéressées à participer à cette étude à nous contacter. Trois personnes nous ont contactés suite à cette invitation. Les autres personnes ont été contactées par courriel puisque certaines d'entre elles ne siégeaient plus à la TACPAT.

Sur les quinze personnes qui faisaient partie de notre échantillon, nous avons été en contact avec huit personnes. Une personne a décliné notre demande d'entrevue et sept personnes ont accepté. Les personnes qui ont participé aux entrevues ont assisté à un nombre de rencontres de la TACPAT variant entre 13 et 40. De ces personnes, trois représentent des *intervenants communautaires* et quatre sont des *organisateurs communautaires*. Nous n'avons pas réussi à recruter de *membres militants*.<sup>9</sup>

Pour la représentation territoriale, quatre personnes représentaient le secteur de Rouyn-Noranda, une personne représentait l'Abitibi-Ouest, une autre représentait la Vallée-de-l'Or et finalement nous avons interrogé une personne du secteur régional. Même si deux territoires ne sont pas représentés, Témiscamingue et Abitibi, les personnes

---

<sup>9</sup> Par souci de confidentialité, nous avons fait le choix de ne pas présenter de tableau pour les sept entrevues réalisées. En effet, nous pensons que de dresser les caractéristiques des personnes qui ont participé aux entrevues permettrait de les identifier.



interviewées permettent de rendre compte de certaines dynamiques entre les différents territoires de MRC.

### 3.4 Traitement et analyse des données

Nous avons retenu l'analyse de contenu thématique pour analyser les deux corpus de données : corpus documents et corpus entretiens. À ce propos, Paillé et Mucchielli (2012, p. 232) définissent l'analyse de contenu thématique comme une démarche qui consiste « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus ».

Ainsi afin de dégager un arbre thématique tel que proposé par Paillé et Mucchielli (2012), nous avons procédé aux étapes d'élaboration de l'arbre thématique. Tout d'abord, nous avons dégagé les ensembles thématiques saillants de chacun des éléments du corpus. Ensuite, nous avons élaboré des axes thématiques autour des principaux thèmes ressortis. Puis nous avons procédé au regroupement des éléments pour terminer avec l'élaboration de l'arbre thématique qui intègre l'ensemble des thèmes qui ont émergé du corpus (Annexe F).

Le traitement et l'analyse des corpus ont été réalisés en deux temps. Nous avons débuté par le corpus de documents afin de voir les thèmes qui émergeaient de l'analyse. D'une part, nous nous sommes intéressés aux actions telles que les stratégies particulières et les tactiques et, d'autre part, nous avons fait ressortir des éléments en lien avec le fonctionnement de la table de concertation et ses prises de décision quant aux actions à déployer. Pour le traitement et l'analyse du corpus d'entretiens, ils nous ont permis d'approfondir les stratégies particulières *Mission collective* et *Lutte aux préjugés* utilisées par la TACPAT, ainsi que quelques éléments de négociations qui ont mené à ces choix.

### 3.5 Limites de la recherche et biais

Une des principales limites de la recherche par étude de cas est bien entendu l'aspect de la transférabilité de la recherche (Roy, 2003). Malgré que les résultats de l'étude ne soient pas généralisables à toutes les situations, nous croyons tout de même que cette étude permet de mieux comprendre les éléments qui influencent le choix des actions et stratégies d'une table de concertation dans le domaine de la lutte à la pauvreté au cours de la période étudiée. De plus, les divers aspects de la méthodologie viennent bonifier la scientificité de la recherche.

Une autre limite que nous pouvons observer dans notre cas est l'aspect rétrospectif de la recherche. En effet, notre étude s'intéresse à la période 2008-2015, toutefois la cueillette de données et les entretiens ont été réalisés en 2017. Nous pouvons penser qu'au niveau des entretiens réalisés, certains éléments seront peut-être moins précis qu'ils ne l'auraient été si la recherche avait été effectuée parallèlement aux actions réalisées par la TACPAT.

Un des biais de cette recherche est la proximité de la chercheuse avec le sujet de recherche. Malgré que pour les études de cas, cela peut se révéler être une force, la chercheuse principale a tenu un journal de bord afin de contrer la possible subjectivité de l'auteure.

### 3.6 Considérations éthiques

Ce projet de recherche a obtenu le certificat éthique délivré le 18 janvier 2017 par le Comité d'Éthique de la Recherche (CÉR) de l'UQAT, afin de garantir que l'ensemble des règles éthiques énoncées dans la Politique des trois conseils soient respectées.

Pour les entrevues, un formulaire de consentement a été présenté et signé lors de chacun des entretiens (Annexe E). Ce formulaire nous a permis d'aborder le thème du consentement libre et éclairé, qu'on définit comme « l'idée que le sujet éventuel doit avoir assez d'informations – sur ce qui sera demandé et à quelles fins cette information sera utilisée – pour en évaluer les conséquences » (Crête, 2006, p. 254).

Nous nous sommes assuré que les effets sur les participant-es soient le plus atténués possible. Ainsi, concernant les effets directs, comme notre recherche ne porte pas sur un sujet potentiellement sensible, nous nous sommes montrés soutenante et ouverte lors de l'entretien et avons mentionné être disponibles si l'entretien provoquait des réflexions ou questionnements. Pour ce qui est des effets indirects, nous avons mentionné que l'anonymat de la personne serait assuré dans la recherche, toutefois comme il s'agit d'un petit échantillon, nous avons fait part de la possibilité pour les participants à l'étude d'être identifiés.

Nous avons abordé l'utilisation des propos retenus pour ce projet de recherche (publications ou présentations publiques qui s'y rattacheront). Nous avons également expliqué qu'il y aura un enregistrement audio de l'entretien, ainsi qu'une transcription écrite de l'entrevue et que nous allions nous assurer de la confidentialité qui se rattache à ce matériel.

## CHAPITRE IV

### RÉSULTATS

Nous présentons dans ce chapitre les informations provenant du dépouillement de la documentation et des entretiens afin de savoir dans quelle mesure les phénomènes externes, ainsi que les phénomènes internes, ont influencé les composantes institutionnelles, organisationnelles et stratégiques de la TACPAT durant la période 2008-2015. Malgré que les analyses des données provenant des procès-verbaux et des entretiens ont été réalisées l'une à la suite de l'autre, les éléments recueillis sont intégrés et exposés ensemble, puisque cette façon de faire permet à la fois de décrire les actions de la TACPAT, mais également de mettre en relief le sens que les personnes donnent à ces actions. L'Annexe F présente les thématiques identifiées dans les deux corpus de données.

Nous exposons d'abord les faits saillants précédant la période à l'étude soit de 1999 à 2007, puis nous décrivons les faits saillants des années 2008 à 2015. Ensuite, nous mettons en lumière les phénomènes externes d'incitation aux changements soit le Collectif pour un Québec sans pauvreté, les autres organismes alliés, l'action gouvernementale, les autres éléments des politiques publiques et le marché. Puis, nous nous attardons aux phénomènes internes d'incitation aux changements soit la mission, la taille de l'organisme et la capacité stratégique des acteurs. Une fois ces phénomènes décrits nous aborderons les changements observés dans les composantes institutionnelles, organisationnelles et stratégiques de la TACPAT.

## 4.1 La TACPAT et l'action gouvernementale

### 4.1.1 Faits saillants 1999-2007

La création de la TACPAT, dans les années '90, est à la fois la conséquence d'initiatives locales dans le domaine de la sensibilisation à la pauvreté et la retombée régionale d'un large mouvement provincial de mobilisation populaire visant l'adoption d'une loi pour l'élimination de la pauvreté. Depuis les années 1980, les organismes communautaires s'organisent et se déploient au niveau des différents territoires et au niveau régional :

En somme, entre 1980 et 2013, les organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue investissent de nouveaux champs d'intervention, mettent en lumière des problèmes jusqu'alors ignorés, croissent en nombre, s'organisent et se regroupent territorialement et régionalement, se dotent d'outils de formation et de concertation, travaillent pour conserver leur autonomie, mettent en pratique des formes d'intervention et des approches innovantes. (Shaffer, 2015, p. 151)

Selon un des participants de notre étude:

[...] avant '99, il y avait une table d'action contre la pauvreté à Rouyn qui avait été initiée par le Centre de santé. Donc effectivement, je pense que c'est lors d'une assemblée générale en '95, il y avait eu, avec la Direction [du Centre de santé] d'alors, une décision d'écourter la partie comme plus bilan financier et autres, pour remplacer ça par une animation avec un genre de jeu Échelles et serpents pour montrer l'impact de la pauvreté dans la population. Et il était venu, je pense, une cinquantaine de personnes ou même 70, et de là on avait testé l'intérêt des gens à participer à une table de pauvreté. Ça avait donné la table locale d'action contre la pauvreté, qui est devenue en '99 la table régionale avec les premières tournées du Collectif. (*Organisateur communautaire 1*)

Dans le même sens, le document d'accueil de la TACPAT, inscrit la date du 15 février 1999 comme première date de réalisation d'une action collective. Celle-ci correspond à des tactiques en lien avec la mobilisation sociale organisée par les OC autour de la

proposition du projet de loi pour l'élimination de la pauvreté. Ainsi, au niveau régional, la TACPAT participe aux différentes tactiques en lien avec la proposition du projet de loi pour l'élimination de la pauvreté qui est une stratégie institutionnelle de promotion des droits économiques (stratégie particulière) (Plamondon, 2006). Nous retrouvons des traces de cette participation dans le document d'accueil de la TACPAT :

Hiver-printemps 1999 : promotion du projet de loi pour l'élimination de la pauvreté (9 000 signatures de la pétition et 154 lettres d'appui d'organismes et d'institutions). (Extrait du document d'accueil de la TACPAT version novembre 2015)

Grâce à cette grande mobilisation sociale provinciale, l'Assemblée nationale adopte en 2002 la *Loi* (Dufour, 2004; Noël, 2002; Plamondon, 2006). Cette *Loi* vise :

à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté. (Gouvernement du Québec, chapitre L-7, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale)

L'adoption de la *Loi* entraîne la création d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, d'un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que d'un Observatoire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La *Loi* institue également un Fonds dédié à la lutte à la pauvreté : le Fonds Québécois d'initiatives sociales. Elle prévoit également l'adoption de plans d'action gouvernementaux. Ces plans d'action viennent préciser les moyens et les activités utilisés par le gouvernement afin d'atteindre les buts fixés dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

La figure 4.1 nous permet de situer dans le temps les différents moments d'adoption et de mise en œuvre de la *Loi* et ses plans d'action gouvernementaux. En effet, depuis l'adoption de la loi et dans la période considérée, deux plans d'action gouvernementaux

se sont succédé, soit premièrement *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010* et deuxièmement, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*.

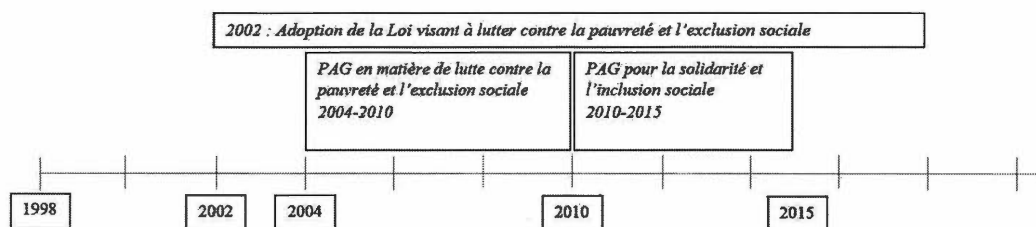


Figure 4.1 Adoption de la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux<sup>10</sup>

Au niveau régional, la TACPAT est active tout au long de cette période. Ainsi, à partir de 2002, elle participe à l'organisation de tactiques en lien avec la journée thématique (mondiale) du refus de la misère en collaboration avec ATD Quart monde. En 2003, elle devient membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté et participe à la vie associative de cette organisation nationale. En 2004, elle réagit également à l'adoption du premier plan d'action gouvernemental. En 2007, elle propose une consultation régionale sur la sortie de la pauvreté et la couverture des besoins essentiels.<sup>11</sup>

Ces éléments, tirés du document d'accueil de la TACPAT, nous permettent de constater que la TACPAT a utilisé différentes tactiques et stratégies particulières au cours de la

<sup>10</sup> En 2017, le gouvernement du Québec a adopté le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*. Ce PAG ne sera pas pris en considération, compte tenu de la période d'étude.

<sup>11</sup> TACPAT (2015). *Document d'accueil*.

période 1997-2007 qui précède notre période à l'étude. Voyons maintenant les principaux faits saillants de la période 2008-2015.

#### 4.1.2 Faits saillants 2008-2015

Dans le procès-verbal du 31 janvier 2008, les membres de la TACPAT s'entendent pour identifier des événements au cours desquels ils tenteront de mettre en lumière la lutte à la pauvreté et les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ainsi, quatre journées thématiques sont ciblées : la journée internationale des droits des femmes (mars), la semaine de la dignité des personnes assistées sociales (mai), la journée mondiale contre la faim (juin) et la journée mondiale du refus de la misère (octobre). Nous pouvons constater que trois de ces journées concernent des journées thématiques reprises à l'échelle mondiale. L'autre activité, pour sa part, est de niveau national (provincial). Durant ces journées, différentes tactiques seront mises en œuvre afin de sensibiliser, informer ou mobiliser les OC et la population sur des thèmes liés à la pauvreté.

Dans le procès-verbal du 10 septembre 2009, la TACPAT va ajouter deux éléments à son plan d'action : d'une part, une participation à la démarche de consultation pour le *PAG 2010-2015* et, d'autre part, la grande guignolée des médias (décembre). Ces deux activités relèvent de l'échelon national.

Durant la période 2008-2015 plusieurs démarches de consultation liées aux plans d'action gouvernementaux sont organisées par le gouvernement du Québec. En effet, des exercices de consultation sont organisés pour chacun des PAG soit *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015*. Régionalement, c'est la Conférence régionale des élus (CRÉ) qui a procédé aux différents processus de consultation. La CRÉ, mise en place en 2004, remplace le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)



et a pour mission de promouvoir et stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire en collaboration avec différents partenaires régionaux.<sup>12</sup>

La figure 4.2 met en évidence les processus consultatifs tenus par la CRÉ. Le premier processus consultatif tenu par la CRÉ se déroule en octobre 2008. Selon les procès-verbaux de la TACPAT, cette rencontre vise à évaluer le *PAG 2004-2010*. Le second processus consultatif débute, en décembre 2009, par une rencontre intitulée *Les rendez-vous de la solidarité*, et se poursuit avec des rencontres territoriales et régionales en 2010. Ces exercices de consultation visent à « tenir compte de l'expérience et des connaissances du plus grand nombre de personnes possible dans l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 »<sup>13</sup>. Ces dernières s'inscrivent donc comme un processus de consultation pour le second plan de lutte à la pauvreté (qui deviendra le *PAG 2010-2015*). Lors de ces processus de consultation, la TACPAT porte la stratégie particulière *Mission collective*. Cette campagne initiée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté est reprise par le collectif régional de l'Abitibi-Témiscamingue.

---

<sup>12</sup> Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue [s.d.]. *Promouvoir et stimuler le développement régional par la planification et la concertation*. Récupéré de : <http://www.conferenceregionale.ca/>

<sup>13</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale (mars 2016) *Les Rendez-vous de la solidarité 2009* Récupéré de : <https://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/rendez-vous-solidarite/index.asp>

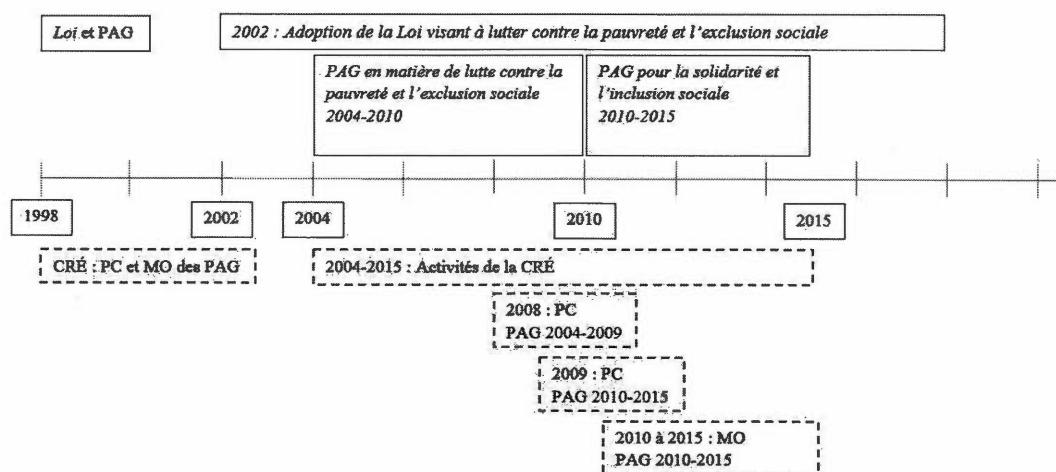


Figure 4.2 Processus consultatifs (PC) et mise en œuvre (MO) régionale des PAG

Suite à ces deux processus de consultation, la CRÉ se voit confier :

le mandat de poursuivre la concertation avec ses partenaires afin de déterminer les besoins, les priorités et les ressources disponibles ou manquantes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour son territoire et établir un plan d'action visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires au sein de la région.<sup>14</sup>

En d'autres mots, la CRÉ obtient le mandat de mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. Elle obtient également l'administration de sommes provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) grâce à une entente administrative avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour la réalisation de ce mandat, la CRÉ met en place une structure régionale nommée Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Abitibi-Témiscamingue (ARSIS-AT). Cette structure telle que représentée à la figure 4.3 vise à établir une cohérence des actions locales, territoriales

<sup>14</sup> Tiré du document : Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (juillet 2012). *Plan d'action régional Abitibi-Témiscamingue*.

et régionales dans le domaine du développement des communautés et de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.<sup>15</sup> Dans la foulée de la création de l'ARSIS-AT, divers comités sont mis sur pied :

il a fallu soutenir des comités territoriaux de façon à ce qu'ils puissent agir sur les priorités. Il a également fallu intervenir sur les priorités régionales en matière de développement social par l'implantation et/ou le renforcement de comités (petite enfance et famille, développement des communautés, réussite éducative, logement social et pauvreté intergénérationnelle)<sup>16</sup>

Nous pouvons observer à la figure 4.3<sup>17</sup>, cinq cercles à gauche et cinq cercles à droite d'un plus gros cercle central. Ces cercles correspondent respectivement aux comités territoriaux (cinq MRC), aux comités régionaux (cinq priorités régionales) et au forum régional qui réunit l'ensemble de différentes composantes de l'ARSIS-AT.

---

<sup>15</sup> Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. [s.d] *Commissions et comités : Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale*. Récupéré de : <http://conferenceregionale.ca/commissions-comites/26/alliance-pour-la-solidarite-et-l-inclusion-sociale>

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> Tiré du document : Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (juillet 2012). *Plan d'action régional Abitibi-Témiscamingue*

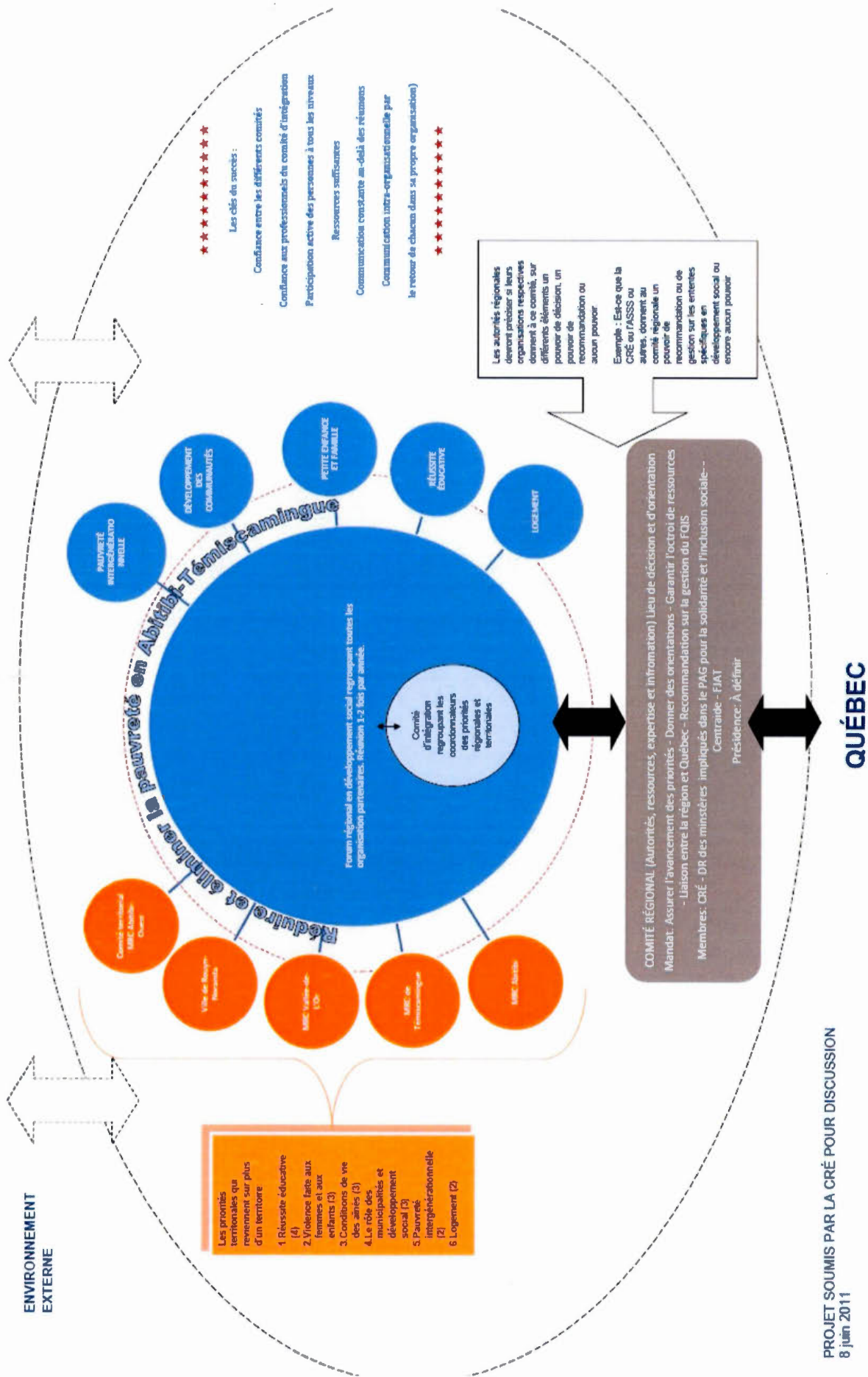


Figure 4.3 Structure régionale de l'ARSIS-AT adoptée par la CRÉ et le comité de gestion de l'ARSIS-AT

Selon les procès-verbaux de la TACPAT, ses membres mentionnent en 2012 la possibilité de déposer le projet *Lutte aux préjugés* à l'ARSIS-AT :

Le projet retenu lors de la dernière rencontre visait une campagne sensibilisation grand public sur les préjugés vécus par les personnes en situation de pauvreté ce qui n'exclut pas la possibilité de viser un projet plus près des réalités de ces personnes et ayant un impact sur leur quotidien par exemple le scandale des pensions alimentaires considérées comme un revenu à l'aide sociale. (Extrait du procès-verbal du 31 octobre 2012)

Cette stratégie particulière sera officiellement mise de l'avant en 2013 suite à l'obtention d'un financement provenant du FQIS.

Outre les stratégies particulières *Mission collective* et *Lutte aux préjugés* liées aux différents processus consultatifs des *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015*, d'autres stratégies particulières et d'autres tactiques sont mises en œuvre par la TACPAT au cours de la période 2008-2015.

Ainsi, en février 2011, les membres de la TACPAT rediscutent du plan d'action de la Table. Les journées thématiques suivantes ressortent des discussions : la semaine de la dignité des personnes assistées sociales (mai), la journée mondiale contre la faim (juin), la journée mondiale du refus de la misère (octobre) et la grande guignolée des médias (décembre). Lors de ces journées, différentes tactiques sont proposées par la TACPAT.

D'autres tactiques ou stratégies particulières plus ponctuelles sont également retrouvées dans les procès-verbaux de 2008-2015. En outre, le 3 mars 2010, la TACPAT propose une tactique de mobilisation en lien avec une mobilisation nationale de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics (COTPSP). En 2012-2013, la TACPAT participe aux stratégies particulières du Collectif pour Québec sans pauvreté, soit une tournée nationale du Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que le Bilan de la *Loi* (112). Finalement, en décembre 2015,

la TACPAT propose la stratégie particulière *Laissons les pauvres gagner leur vie!* qui sera notamment mise de l'avant dans le mémoire de la TACPAT pour les consultations (janvier 2016) du *PAG 2017-2021*.

En somme, nous pouvons voir que différentes tactiques et stratégies particulières sont réalisées par la TACPAT au cours de la période 2008-2015, certaines d'entre elles remontant à une période antérieure (1999-2007). Ces tactiques et ces stratégies particulières proviennent souvent d'organisations nationales en lien avec la TACPAT, mais elles sont également liées ou en réponse aux actions gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté. Dans les paragraphes suivants, nous reviendrons sur les tactiques et les stratégies particulières que nous avons retrouvées dans les procès-verbaux de la période 2008-2015 et nous tenterons de mettre en lumière les phénomènes externes et internes qui ont pu influencer l'utilisation de telles tactiques et stratégies particulières.

## 4.2 Les phénomènes externes d'incitation aux changements

Dans cette partie, nous nous intéressons aux phénomènes externes qui ont pu avoir un impact sur la TACPAT durant la période 2008-2015. Ainsi, nous présentons ceux qui peuvent être rattachés, dans l'ordre, à la société civile, à l'État et au marché. Plus spécifiquement, nous nous attardons aux actions des organismes alliés au sein du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à la *Loi* et aux plans d'action gouvernementaux *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015* ainsi qu'au rôle du secteur privé et des fondations.

### 4.2.1 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Un des éléments qui apparaît très clairement à la lecture des procès-verbaux et lors des entrevues avec les participants est le lien important entre les choix stratégiques et de tactiques de la TACPAT et ceux du Collectif pour un Québec sans pauvreté. En effet, les procès-verbaux mentionnent à plusieurs reprises que la TACPAT attend des nouvelles et des indications provenant du Collectif pour un Québec sans pauvreté :

Enfin, pour ce qui est du plan d'action, nous n'avons que planifié la première rencontre d'automne étant donné que nous avons besoin des nouvelles du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* afin de choisir les actions que nous porterons en région cette année. (Extrait du procès-verbal du 16 mai 2011)

Ce lien entre le plan d'action de la TACPAT et le plan d'action du Collectif pour un Québec sans pauvreté est également validé par les participants aux entretiens :

Ben comme je disais tantôt, ça s'appuie beaucoup sur le collectif pour un Québec sans pauvreté. Ça s'appuyait beaucoup sur le plan, d'ailleurs des fois on était en attente de qu'est-ce qu'il faisait pour pouvoir faire des actions. Fait que, des fois c'était pas facile au niveau des orientations je dirais dans certaines rencontres. (*Organisateur communautaire 2*)

Nous retrouvons donc plusieurs stratégies particulières et tactiques qui vont être liées aux actions du Collectif pour un Québec sans pauvreté. C'est le cas de la campagne Mission collective :

Ben ça avait été pas mal, je pense, la Mission collective au national. Ça avait été descendu par ça, fait que ç'avait pas été... dans le fond on suivait le courant. Ben je te dis... oui là-dessus. Peut-être que les moyens étaient laissés là pour comment on fait notre campagne. Mais je pense que c'était un courant national avec le plan de lutte à la pauvreté. (*Organisateur communautaire 3*)

Cette stratégie initiée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et portée régionalement par la TACPAT s'étend sur les années 2008 et 2009.

#### Encadré 1. La stratégie particulière *Mission collective*

La campagne *Mission collective* vise à démontrer « [la] volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et l'engager, au nom des droits humains, à

combattre la pauvreté »<sup>18</sup>. Elle est présentée en janvier 2008 lors d'une rencontre de la TACPAT. Les revendications liées à la campagne sont indiquées dans le procès-verbal du 31 janvier 2008 :

Le Collectif sent un intérêt pour la campagne « Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté ». 89 000 cartes/pétition sont actuellement en circulation afin de faire connaître au gouvernement du Québec les 3 revendications du Collectif : Accès pour tous à des services publics universels de qualité; Salaire minimum fixé à 10,16 \$ de l'heure; Revenu annuel équivalant au panier de consommation : soit 13 267 \$ (Extrait du procès-verbal du 31 janvier 2008.)

Pour cette campagne, une pétition sera signée ainsi que des lettres d'appuis par des organisations seront récoltées. En Abitibi-Témiscamingue, c'est près de 10 000 noms qui seront recueillis et 156 organismes qui vont appuyer cette campagne. Avec 10% de signatures récoltées, cette campagne sera considérée par l'ensemble des intervenants rencontrés comme un grand succès :

On a vraiment réussi à aller chercher beaucoup de signatures, une belle mobilisation. T'sais mettons qu'on aurait eu de l'écoute gouvernementale, je trouvais qu'on avait un poids quand même... Justement par tous les gens mobilisés et dans les différents secteurs... [...] C'est une campagne qui parlait beaucoup. En ayant 5 revendications, tu n'es pas en train de noyer personne dans une liste d'épicerie pis c'était simple à expliquer. Ouin ! Bel outil aussi par le collectif, le format, tout là. (*Intervenant communautaire 3*)

La pétition de cette campagne sera déposée à l'Assemblée nationale. Suite à cela, aucune autre action ne sera réalisée par rapport à cette campagne :

---

<sup>18</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté. [s.d.]. *Mission collective : pour un Québec sans pauvreté*. Récupéré de <http://www.pauvrete.qc.ca/actions-et-evenements/mission-collective-batir-un-quebec-sans-pauvrete/>



Ben c'est au niveau, c'est ce que c'est devenu, je veux dire on en parle plus de cette campagne-là et elle *focussait* sur un seul moment, c'est-à-dire un dépôt devant l'Assemblée nationale qui était en fin de session au mois de mai. [...] Mais, après ça, ça a comme un peu tombé, je dirais tomber dans le vide. (*Intervenant communautaire 2*)

D'autres stratégies particulières ou tactiques sont proposées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. C'est le cas des tournées provinciales qui comprennent des ateliers et des activités de formation. Ces activités font également partie du plan d'action de la TACPAT comme en témoigne cet extrait de procès-verbal :

Le Collectif fera une tournée provinciale dont le thème sera : Au Québec, 750 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base. UN SCANDALE QU'ON NE PEUT PLUS IGNORER! [Un membre] nous présente le contenu du guide d'organisation de la tournée et nous le fera parvenir dès qu'il sera rendu disponible. Un comité se forme pour déterminer quelle sera l'activité retenue parmi celle proposée ainsi que le moment. (Extrait du procès-verbal du 12 septembre 2012)

Encadré 2. La stratégie particulière *Tournée du Collectif (Un scandale qu'on ne peut plus ignorer)*

Cette campagne, proposée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, est reprise par la TACPAT. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté suggère un cahier d'activités d'éducation populaire autonome et de mobilisation autour du thème de la couverture des besoins de base. Cette campagne vise à sensibiliser la population sur le fait que 750 000 personnes ne couvrent pas leurs besoins de base et se retrouvent en situation de survie.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté. [s.d.]. *Un scandale qu'on ne peut plus ignorer*. Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/actions-et-evenements/un-scandale-quon-ne-peut-plus-ignorer/>

Dès septembre 2012, un comité est formé à la TACPAT afin d'organiser la tournée. Deux activités sont retenues. Celles-ci se dérouleront le 23 et 24 mai 2013. D'abord, un 5 à 7 (23 mai) où les OC, les élu-e-s municipaux et les médias sont invités. Durant ce 5 à 7, un atelier « sur la corde raide » est réalisé et les revendications de la tournée sont présentées. Ensuite, le 24 mai une journée de formation, ouverte au grand public, est organisée avec le thème de la lutte aux préjugés.

Un autre exemple d'action collective qui est menée avec le regroupement national est le Bilan de la loi 112. Cette activité correspond à un exercice d'analyse de la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux et elle vise ultimement une rencontre avec les députés afin de les sensibiliser au dossier de la pauvreté comme en témoigne ce procès-verbal :

Animation du bilan de la loi 112 : Objectif de l'animation d'aujourd'hui : S'appropriier ensemble le bilan et déterminer les aspects que l'on retient pour mettre de l'avant lors des rencontres avec les députés. [...] Objectif des rencontres avec les députés : Comme la loi exige que le gouvernement adopte un plan d'action, l'objectif est de demander au parti québécois quel est son agenda (continuer avec le plan d'action actuel ou un nouveau plan à venir? Quelles actions?). (Extrait du procès-verbal du 16 avril 2013)

### Encadré 3. La stratégie particulière *Bilan de la Loi (112)*

En 2013, le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose à ses organisations membres de faire une réflexion sur les dix ans de l'adoption de la *Loi*. Pour ce faire, un historique critique et bilan de la *Loi* est rédigé afin que les membres discutent et s'approprient cet historique.<sup>20</sup> Selon les procès-verbaux de la TACPAT, les organisations membres du Collectif sont invitées à discuter de ce bilan, puis à

---

<sup>20</sup>Collectif pour un Québec sans pauvreté. [s.d.]. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Historique critique et bilan*. Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/historique-critique-et-bilan/>

interpeller les députés afin que ceux-ci prennent des engagements pour les prochains PAG. La TACPAT interpelle donc les députés afin de les rencontrer et de connaître leurs intentions vis-à-vis le prochain PAG.

D'autres stratégies particulières sont proposées par la TACPAT au courant de cette période : la campagne *Fixer les cibles de revenus* (2012-2013), la campagne permanente *Pour une société juste* (2014) et la campagne *Cartes de Noël* (2013-2014-2015). Ces stratégies particulières sont discutées lors de réunions de la TACPAT et les membres sont invités à les reprendre, mais la TACPAT ne les intègre pas à son plan d'action.

Nous pouvons donc constater que le Collectif pour un Québec sans pauvreté, par ses différentes propositions de stratégies particulières et de tactiques, a influencé grandement le plan d'action de la TACPAT tout au long de la période 2008-2015. En effet, la TACPAT a repris dans son plan d'action, trois stratégies particulières proposées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

#### 4.2.2 Autres organismes alliés

Les stratégies particulières et les tactiques des organismes alliés de la TACPAT peuvent également s'inscrire dans le plan d'action de la TACPAT. En effet, les procès-verbaux nous permettent de constater que les membres de la TACPAT partagent de l'information sur les actions collectives de certains organismes alliés. Un premier exemple est une stratégie particulière d'un organisme national, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, qui propose une commission populaire itinérante sur la question du logement. Dans ce cas-ci, l'information est distribuée aux membres de la TACPAT, mais la stratégie particulière n'est pas reprise dans le plan d'action de la TACPAT :

Commission populaire itinérante du FRAPRU : Tournée du FRAPRU le 22 novembre à R-N. Les organisations et les personnes sont invitées à aller déposer un court mémoire sur la réalité du logement en région. [Un intervenant communautaire] distribue le matériel promotionnel. (Extrait du procès-verbal 31 octobre 2012)

Un deuxième exemple est l'organisation d'une manifestation régionale en marge d'une mobilisation nationale organisée par une Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics (désormais *mobilisation COTPSP*) :

Coalition du 1er avril 2010 (Hausse des tarifs) : [Un intervenant communautaire] nous informe de la manifestation qui aura lieu le 1er avril 2010 à Montréal par la coalition et suggère qu'on fasse de même en région. [L'intervenant communautaire] nous présente un document synthèse de la tarification des services publics. Il nous demande de le reproduire et de le distribuer à travers la communauté. [Des intervenants communautaires] vérifieront les coûts reliés à la publication de ce document dans les journaux. Tous les coûts engendrés pourraient être assumés par la TACPAT. Suite à un tour de table, il est accepté : de tenir une manifestation à Rouyn-Noranda, lundi le 29 mars prochain, devant les bureaux du député Daniel Bernard. [...] (Extrait du procès-verbal du 3 mars 2010)

Cet extrait nous permet d'observer que ce type de stratégies particulières ou ces tactiques peuvent être réalisées par la TACPAT en marge d'une action collective portée par un autre regroupement national que le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Bien que d'autres stratégies particulières ou d'autres tactiques provenant de regroupements nationaux ou régionaux ont été partagées lors de rencontre de la TACPAT, nous nous en tiendrons à ceux que nous avons nommés puisque celles-ci permettent de rendre compte de l'influence sur le plan d'action de la TACPAT ou plus largement, de ses membres. En effet, nous pouvons affirmer que ces influences demeurent quand même marginales dans la période qui nous intéresse puisqu'une seule, la mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, a été intégrée dans le plan d'action de la TACPAT.

#### 4.2.3 Action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté

Tel que nous l'avons anticipé, l'adoption et la mise en œuvre des différents plans d'action gouvernementaux en matière de lutte à la pauvreté ont influencé les choix d'actions de la TACPAT. La figure 4.4 reprend les différents processus consultatifs et de mise en œuvre du *PAG 2004-2010* et du *PAG 2010-2015*. Tel que nous l'avons vu précédemment, la TACPAT a utilisé la stratégie particulière *Mission collective* lors des processus consultatifs en 2008 pour le *PAG 2004-2010* et en 2009 pour le *PAG 2010-2015*. La TACPAT va ensuite proposer la campagne *Lutte aux préjugés*, une stratégie particulière, lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. Revenons sur les stratégies particulières afin de comprendre ce qui a motivé leur utilisation.

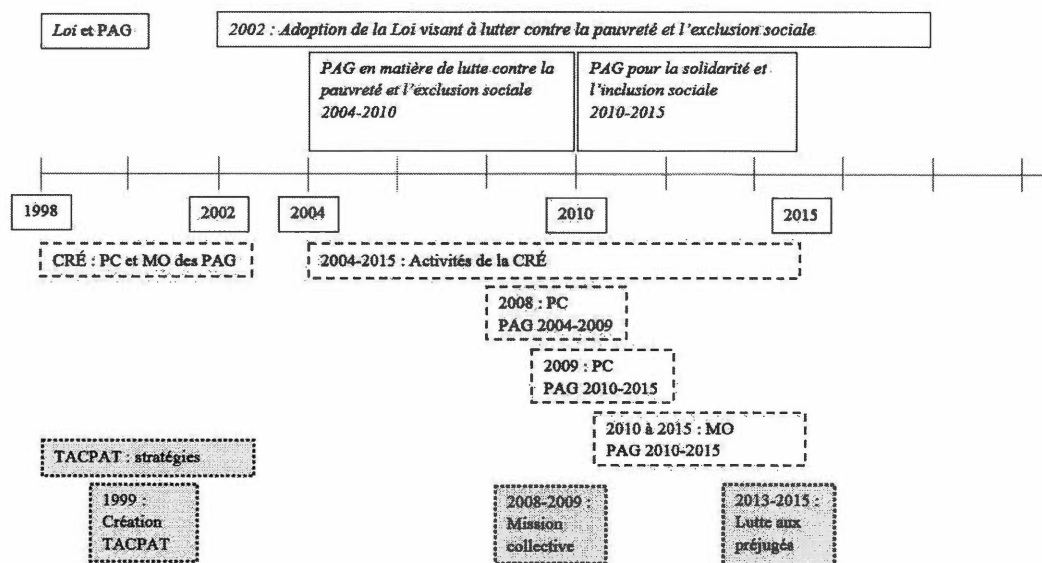


Figure 4.4 Processus consultatif (PC) et mise en œuvre (MO) des PAG et stratégies de la TACPAT

En 2008-2009, la TACPAT participe activement à la campagne *Mission collective*. Cette campagne initiée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté est reprise par le collectif régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au niveau régional, cette campagne est utilisée par la TACPAT lors des deux processus consultatifs menés par la CRÉ pour le *PAG 2004-2010* et pour le *PAG 2010-2015* (voir figure 4.4). Lors de la première consultation, la TACPAT se présente à la rencontre en portant les revendications de *Mission collective* :

Cette rencontre aura lieu mercredi matin, soit le 22 octobre 2008. Pour s'y préparer nous avons discuté des points qui se retrouvent dans le document « Bilan régional du plan d'action gouvernemental en matière des luttes (*sic*) contre la pauvreté et l'exclusion sociale. ». Nous avons fait une discussion de chacun des points pour trouver de bons arguments en lien avec ce qui a été fait ou pas fait par le gouvernement pour combattre la pauvreté au Québec. [...] Nous adoptons pour notre part la « paire de lunettes » du Collectif, en revenant toujours aux trois revendications. (Extrait du procès-verbal du 20 octobre 2008)

Ensuite, lors du second processus consultatif, la TACPAT participe aux *Rendez-vous de la solidarité* organisés conjointement par la CRÉ et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Lors de cette journée, la TACPAT se présente aux consultations en réitérant les demandes de la campagne *Mission collective*, puis quitte la rencontre. Les organismes membres et alliés de la TACPAT se mobilisent en marge de la consultation afin de dénoncer le processus de cette consultation.

La consultation a été reportée au 7 décembre parce que les ministres ne pouvaient être présents à la date initiale. Il y aura une action interne et une action externe. Nous partirons des appuis que nous avons déjà et dans chacun des secteurs les membres de la table interpellent les personnes qui ont appuyé la campagne. À l'extérieur nous aurons comme thème les trois revendications de la campagne « bâtir un Québec sans pauvreté ». (Extrait du procès-verbal du 7 octobre 2009)

Tout au long des processus consultatifs, la TACPAT dénonce la mise en place de l'approche territoriale intégrée (ATI)<sup>21</sup>, le manque d'engagement du gouvernement envers des mesures nationales et le financement par projet. Un des participants à l'étude évoque d'ailleurs une des raisons pour laquelle ils dénoncent la future mise en œuvre du *PAG 2010-2015* :

Pis c'est un petit peu ça, que la TACPAT, pourquoi on ne voulait pas embarquer, c'est que c'était encore des montants d'argent qui étaient investis pour des projets ponctuels, qui ne venaient pas soutenir des organismes qui étaient déjà là, qui étaient déjà en lutte à la pauvreté. Pis

---

<sup>21</sup> Définition de l'ATI : « mise sur la concertation et sur une meilleure harmonisation des interventions des différents acteurs (ministères et organismes, acteurs sociaux, citoyens, entreprises, etc.) œuvrant sur un territoire donné afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Diverses sphères de la vie peuvent être touchées : formation, famille, transport, emploi, loisirs, économie, etc. » MESS. (2010). *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Québec: Gouvernement du Québec. Document consulté le 24 avril 2014. de <https://www.mtess.gouv.qc.ca/>.

eux autres ben ils continuaient de crever de faim pis on mettait des millions dans des choses ponctuelles. (*Intervenant communautaire 1*)

D'ailleurs, lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, les membres de la TACPAT se questionnent quant à leur participation aux instances liées au *PAG 2010-2015*. Plusieurs questionnements se retrouvent dans les procès-verbaux des rencontres de la TACPAT :

Rencontre avec la CRE : Il y a une Table intersectorielle sur l'application éventuelle du plan. Devons-nous laisser la chaise vide ou y aller ? Il faudrait effectuer une réflexion sur le deuxième plan comme Table avant de déléguer quelqu'un qui aurait à défendre la position de la Table. (Extrait du procès-verbal du 6 mai 2010)

Malgré les réticences face à l'argent déployé dans le cadre de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, la TACPAT dépose un projet de campagne de lutte aux préjugés lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*.

C'est donc en avril 2013 que ce projet est mis de l'avant puisqu'il obtient du financement du FQIS :

6.1 Projet de campagne de lutte aux préjugés : Un projet de lutte aux préjugés a été déposé au nom de la TACPAT. Un montant de 169 000\$ était demandé; 130 000\$ sur deux ans ont été attribués. Maintenant que le projet est accordé, il faut mieux le définir. Les étapes à venir sont :

- Rédiger un protocole pour recevoir les sous;
- Déterminer un organisme fiduciaire pour signer l'entente [un OC signifie son intérêt];
- Procéder à un appel de candidatures (embauche)
- Procéder à un appel d'offre (compagnie pour réaliser les pubs vidéo)
- Établir le « message » véhiculé dans les pubs
- Déterminer un échéancier
- Déterminer les mandats et responsabilités
- Prévoir l' « adhésion morale » de partenaires (Extrait du procès-verbal du 16 avril 2013)



#### Encadré 4. La stratégie particulière *Campagne Lutte aux préjugés*

La campagne de lutte aux préjugés propose une large campagne de sensibilisation et vise à « vise à sensibiliser la population sur les préjugés véhiculés envers les personnes en situation de pauvreté et leurs conséquences »<sup>22</sup>. Pour ce faire, une vidéo avec le porte-parole Anodajay est produite. Une tournée dans les écoles secondaires de la région est ensuite réalisée par l'animatrice du projet et le porte-parole. En parallèle, une action « selfridge », qui consiste à produire une courte vidéo expliquant les raisons qui font que nous sommes contre les préjugés liées à la pauvreté, est lancée sur les médias sociaux. Des ateliers seront également réalisés par l'animatrice dans différents OC et autres organismes publics.

Je pense que ça, ça a été quelque chose de positif d'être capable d'en faire parler pendant un certain temps et dans différents milieux aussi. T'sais si ça avait juste été une pub télé mettons, ça aurait été une chose. Mais là que ça soit relié à une tournée dans les écoles pis à différentes activités, ben ça a été, ça... ça a été un gros plus parce que ça rejoint plusieurs milieux en même temps. (*Intervenant communautaire 3*)

Finalement, comme le projet est réalisé grâce à du financement ponctuel, les activités ne se poursuivent pas après la fin de l'entente financière pour le projet :

On a eu les sous pour engager quelqu'un pendant une bonne année là, plus qu'une année, pour faire la tournée des écoles. Ça a eu quand même un certain succès, mais c'est sûr qu'encore une fois ben c'est quelque chose qui a été fait sur une année, qui a eu l'impact peut-être, en tout cas on l'espère, mais ce n'est pas du long terme. (*Intervenant communautaire 1*)

---

<sup>22</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté [ 3 février 2016 ] *Campagne « Cessons de nourrir les préjugés liés à la pauvreté*. Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/campagne/>

Nous pouvons voir que le *PAG 2010-2015* par sa structure régionale de mise en œuvre du PAG, l'ARSIS, a influencé le choix de stratégies de la TACPAT.

Néanmoins, qu'est-ce qui explique cette première participation de la TACPAT à la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* et le dépôt d'un projet? Les entretiens semi-dirigés nous donnent un certain éclairage sur les raisons évoquées par les membres de la TACPAT. Pour certains le fait d'être interpellé par des acteurs et identifié comme un organisme absent de la démarche va motiver la participation de la TACPAT à la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*:

Nous autres on avait décidé à la TACPAT de ne pas tenir compte de cette... de cette démarche-là. Encore une fois on n'embarquait pas parce que ça nous ressemblait pas, ça nous rassemblait pas surtout. Puis finalement on s'est fait interpellé à plusieurs reprises par les responsables du chantier. [...] Et puis dans cette optique-là, la TACPAT était comme, a été identifié comme regroupement régional qui était absent de la démarche puis [...]. Puis c'est ça, à un moment donné notre absence a été remarquée, on nous a sollicité puis à la table on s'est dit bon ben coudonc, ils veulent absolument nous donner de l'argent, on va la prendre. (*Intervenant communautaire 1*)

Pour une autre personne interviewée, l'idée de participer à la démarche donne l'opportunité d'influencer de l'intérieur le processus de mise en œuvre :

Est-ce qu'au niveau de la lutte à la pauvreté, alors que la TACPAT avait toujours été comme le moteur, on laisse d'autres joueurs s'accaparer ça ? Parce que bon, la chaise vide, c'était un peu ça aussi, de dire on n'est pas là. [...] Donc le fait d'être présent au niveau des structures. On voyait aussi une façon d'influencer les autres joueurs pis de leur remettre sur la table t'sais de dire quand vous travailler là-dessus il y a comme... Si vous travaillez sur la persévérance scolaire, il y a un lien avec la pauvreté. [...] Donc d'être présent pis d'influencer ou d'alimenter les réflexions des autres tables de travail... pis de pouvoir ramener la dimension pauvreté. Ça je dirais c'est à côté de la campagne de lutte aux préjugés, mais c'est un effet non négligeable de notre participation. (*Organisateur communautaire 1*).

Trois participants aux entrevues vont mentionner que malgré la participation de la TACPAT à la mise en œuvre du PAG 2010-2015, celle-ci le fait en concordance avec ses valeurs et ses orientations :

Mais là en même temps on a eu des discussions. Ouin, t'sais qu'est-ce qu'on peut aller chercher de positif là-dedans pour notre, pour notre région, pour notre message, pour notre mission t'sais. Pis on s'est, on en était venu, c'était une des membres dans le fond qui était arrivée avec une proposition, pis ça a fait consensus. Parce que, bon la lutte aux préjugés c'est une des stratégies dans le fond au niveau du collectif, pis même de la TACPAT, parce que c'est de faire connaître c'est quoi la pauvreté, pis faire connaître la réalité des personnes vivant en situation de pauvreté, pis ça c'est comme un préalable pour agir sur les politiques publiques pis t'sais les protections sociales et tout ça. (*Organisateur communautaire 4*)

En retraçant l'histoire de la TACPAT depuis ses origines en 1999, nous pouvons constater que cette dernière a participé à différents processus consultatifs en lien avec l'adoption de la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux. De plus, nous pouvons observer que les choix de stratégies particulières et de tactiques de la TACPAT ont été influencés par ces processus de consultation et de mise en œuvre de la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux. En effet, comme nous l'avons vu la TACPAT va utiliser la campagne *Mission collective* en 2008-2009 comme stratégie particulière lors des processus de consultation des *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015*. Puis, nous observons pour la première fois une participation de la TACPAT à la mise en œuvre d'un plan d'action gouvernemental, soit celui du *PAG 2010-2015* avec la stratégie particulière *Lutte aux préjugés*.

#### 4.2.4 Autres éléments des politiques publiques

Au fil des entretiens, quelques participants mentionnent le fait que le choix d'actions de ce collectif régional de lutte à la pauvreté peut être influencé par l'actualité en lien avec la pauvreté. Ainsi, qu'il s'agisse de changements dans des politiques, des lois ou des règlements liés au domaine de la pauvreté ou encore une nouvelle plus générale sur

cette problématique, la TACPAT est considérée comme un acteur régional et elle est donc appelée à commenter l'actualité. C'est d'ailleurs, ce que mentionne ce participant :

Bon c'est lors des réunions, bon en théorie je dirais il y a une programmation annuelle, mais comme au collectif au niveau national on est beaucoup pris par la conjoncture. Bon là on attend le troisième plan de lutte, il peut sortir n'importe quand, n'importe quel mercredi parce que c'est le mercredi que la gazette officielle publie les nouvelles lois, donc ça pourrait arriver au milieu de l'été ou à l'automne. Ça aurait pu arriver dans les mois, donc. Il y a aussi bon, je prends d'autres exemples qui sont des exemples actuels, c'est-à-dire on sait qu'il y a une réforme de l'aide sociale, il y a un nouveau programme, pis là on attend les règlements. Donc ça peut sortir ça aussi n'importe quand. (*Organisateur communautaire 1*)

Les entretiens avec les participants nous permettent de conclure que d'autres éléments des politiques publiques ont également eu un impact sur les choix de tactiques et de stratégies particulières de la TACPAT au courant de la période 2008-2015.

#### 4.2.5 Marché

Nous retrouvons peu de références au marché privé ou aux fondations dans les différents documents de la TACPAT. Toutefois, deux procès-verbaux de la TACPAT font référence à la Fondation Lucie et André Chagnon. En effet, nous apprenons que la Fondation Lucie et André Chagnon a assuré une partie du financement du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Points d'informations : C'est la fin de l'entente financière avec la Fondation Chagnon. Des négociations sont en cours pour assurer le financement du Collectif. (Extrait du procès-verbal du 27 février 2013)

La Fondation Lucie et André Chagnon, par ses programmes et par ses structures régionales d'Avenir d'Enfants et de Québec en Forme, est également active lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. Ainsi, des représentants régionaux et territoriaux sont présents sur trois comités régionaux de ARSIS-AT soit les comités Réussite

éducative, Développement des communautés et Petite enfance et famille ainsi que sur plusieurs comités territoriaux (voir figure 4.3 qui présente la structure de l'ARSIS-AT)

Nous pouvons donc constater que même si le secteur privé ou les fondations n'ont pas eu une influence directe sur la TACPAT, la Fondation Lucie et André Chagnon s'est impliquée dans les réseaux où la TACPAT a été présente et active, soit au Collectif pour un Québec sans pauvreté – par son financement – et à l'ARSIS-AT.

En bref, nous avons vu que certains phénomènes externes ont eu une influence sur les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT. En effet, nous avons pu constater que le Collectif pour un Québec sans pauvreté a influencé le plan d'action de la TACPAT avec les stratégies particulières *Mission collective*, *Tournée du Collectif* et *Bilan de la Loi (112)*. Une autre organisation nationale a vu son action collective reprise par la TACPAT, c'est-à-dire la mobilisation de la *Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics*. Nous avons aussi pu cerner l'influence de l'action gouvernementale à travers la *Loi* et les plans d'action gouvernementaux *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015*, par l'utilisation de la stratégie particulière *Lutte aux préjugés*. Finalement, nous avons pu saisir l'absence d'influence directe du secteur privé et des fondations sur le plan d'action de la TACPAT.

#### 4.3 Les phénomènes internes d'incitation aux changements

Nous décrivons maintenant les phénomènes internes qui ont influencé les choix d'actions de la TACPAT. Nous retenons la mission, la taille de l'organisme et les capacités stratégiques des acteurs.

#### 4.3.1 Mission

Nous retrouvons dans les procès-verbaux quelques traces de discussion concernant la mission de la TACPAT. Il en est notamment question dans le procès-verbal du 31 janvier 2008 ainsi que lors des rencontres du 22 février, du 30 mars et du 16 mai 2011.

En effet, le 22 février 2011, la TACPAT organise une journée de réflexion (planification stratégique) qui vise à revoir la mission, les activités et les règles de fonctionnement de la TACPAT. Les réunions du 30 mars et 16 mai 2011 permettent de clarifier certains éléments qui ont été discutés le 22 février précédent.

Nous observons donc, au cours de la période étudiée, une révision de la mission de la TACPAT. Ces discussions et ces précisions concernant la mission permettent de clarifier les rôles et les objectifs de la TACPAT. Toutefois, nous n'avons pas trouvé de traces indiquant une influence directe sur les aspects internes de l'organisation ou sur les stratégies particulières ou sur les tactiques.

Nous reviendrons sur le changement à la mission au point 4.4.1 puisqu'il s'agit d'un changement que nous avons pu observer au niveau des composantes institutionnelles.

#### 4.3.2 Taille de l'organisme

La taille de l'organisme est un des phénomènes internes qui peut avoir une influence sur les composantes organisationnelles, institutionnelles et stratégiques. Voyons voir ce qu'il en est de la taille de la TACPAT au cours de la période 2008-2015.

Les procès-verbaux nous permettent de rendre compte du nombre de rencontres tenues pour chacune des années de la période étudiée ainsi que du nombre de personnes présentes lors de chacune des rencontres.

La figure 4.5 permet de constater que la TACPAT a tenu annuellement entre 4 et 6 rencontres. Une seule année fait exception soit en 2009, où il y a eu 9 rencontres. Cela s'explique par l'organisation de la stratégie particulière *Mission collective* et de ses tactiques associées. Nous constatons aussi un maintien du nombre de personnes présentes aux rencontres. En effet, la moyenne de personnes présentes aux rencontres varie entre 8,17 et 12.

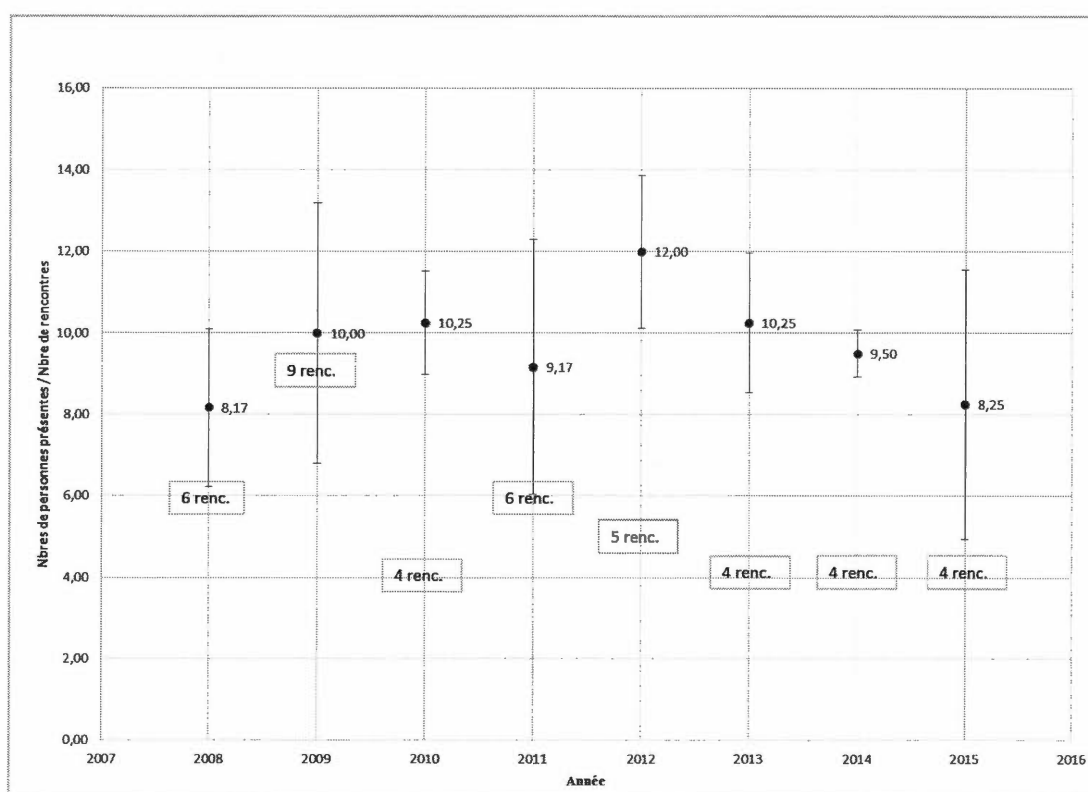


Figure 4.5 Nombre de rencontres et nombre de présences aux rencontres de la TACPAT pour la période 2008-2015

Ces données relatives aux rencontres et aux personnes présentes reflètent une certaine stabilité pour la TACPAT durant la période qui nous intéresse. En effet, le nombre de rencontres s'est maintenu de façon constante et, qui plus est, le nombre de personnes présentes aux rencontres est resté sensiblement le même. En outre, nous n'avons pas

noté d'éléments concernant la taille de l'organisme qui aurait pu en faire un phénomène d'influence significatif.

#### 4.3.3 Capacité stratégique des acteurs

Les informations que nous retrouvons dans les procès-verbaux permettent peu de rendre compte des capacités stratégiques individuelles des acteurs présents à la TAPCAT. En effet, aucun procès-verbal ne détaille de façon explicite les délibérations qui ont eu cours dans les différentes rencontres. Nous y retrouvons essentiellement les décisions qui sont prises lors de la rencontre. Malgré cela, la structure des rencontres permet de penser que les membres ont un espace qui permet le partage d'informations et d'actions. Effectivement, tout au long de la période 2008-2015, nous retrouvons plusieurs procès-verbaux où l'information est présentée de façon sectorielle ou encore avec un point spécifique nommé « Nouvelles des secteurs ». Les membres de la TACPAT désignent par « secteur » une entité géographique qui correspond au territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC).

Un autre élément à mentionner est que plusieurs procès-verbaux vont faire état du fonctionnement de la TACPAT et du rôle de ses membres. Ainsi, lors de la rencontre du 3 septembre 2008, il est indiqué que du travail reste à faire pour consolider la TACPAT :

Un travail est à faire pour consolider la Table pauvreté régionale. Au niveau local, quelles sont les tables constituées? » (Extrait du procès-verbal du 3 septembre 2008)

Cet extrait de procès-verbal nous permet de penser que les tables locales ont un rôle à jouer dans la consolidation de la TACPAT.

Lors de la rencontre du 8 janvier 2009, il sera également question du rôle des membres de la TACPAT :



Il serait bon de préciser ou repréciser le rôle de chacun autour de la table.  
Ex. : Maison de femmes fait le lien avec la pauvreté des femmes. (Extrait du procès-verbal du 8 janvier 2009)

Lors de la rencontre du 22 février 2011, il est aussi question d'apporter des précisions sur le fonctionnement de la Table et des différents secteurs.

Finalement, le 27 novembre 2014, les membres s'entendent sur une nouvelle composition de la TACPAT :

Composition de la TACPAT :

- -Organismes régionaux : RÉPAT – CROCAT – RFAT
- -Organisateur communautaire et un représentant de la Table pauvreté locale (ou organisme communautaire local) pour les 5 territoires
- -Représentant régional du Collectif pour un Québec sans pauvreté
- -Citoyen-ne (personne en situation de pauvreté) – pour les 5 territoires.

(Extrait du procès-verbal du 27 novembre 2014)

Ces différents éléments nous permettent de constater que la TACPAT accorde une grande importance au rôle que vont jouer ses membres et les différents territoires. De plus, la TAPCAT a un souci pour les activités et les réalités des différents territoires, et qui plus est, elle va également supporter les actions de ceux-ci. Un des participants à l'étude en témoigne :

Tenir compte finalement de comment ça se passe dans différents secteurs aussi. Notamment, une activité qu'on a toujours eue c'est le 17 octobre. Donc, faire en sorte que bon, oui il y a un 17 octobre dans le secteur de La Sarre, mais c'est pas de la même façon que Rouyn. Donc comment on peut arriver à supporter des actions dans différents [secteurs], à partir de la réalité des différentes composantes. (*Organisateur communautaire 1*)

Cet extrait nous permet également voir que les membres de la TACPAT et leurs territoires peuvent avoir leurs propres tactiques et stratégies particulières et qu'il n'est pas question comme collectif de les uniformiser.

Cette importance accordée aux rôles et aux réalités des territoires permet également aux membres de la TACPAT de proposer des actions ou des stratégies :

Mais, il y a quand même autour de la table t'sais du monde qui travaille à la lutte à la pauvreté pis qui arrive avec leurs propres idées et qui propose ces idées-là. Ça fait qu'il y a des actions qui ont été vraiment... qui ont émergé de la région, de la TACPAT, par les membres autour de la TACPAT qui ont proposé des actions pis la TACPAT les a menées.  
(*Organisateur communautaire 4*)

C'est le cas notamment pour la *mobilisation COTPSP*, que nous avons abordé précédemment dans la section 4.2.2 sur les autres organismes alliés. En effet, le fait que la TACPAT ait repris cette stratégie particulière s'explique par l'intérêt de certains membres envers cette mobilisation et leurs capacités à rallier les autres membres.

#### Encadré 5. La stratégie particulière *mobilisation COTPSP*

Cette mobilisation est initiée par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics (COTPSP). Cette mobilisation s'inscrit dans une stratégie particulière qui vise à s'opposer aux compressions et aux hausses de taxes et de tarifs, prévues dans le budget provincial de 2010. D'autres actions seront menées par la COTPSP en lien avec ces revendications.

Au niveau de la TACPAT, la *mobilisation COTPSP* est la seule stratégie particulière qui est reprise de la COTPSP à l'échelon régional.

Il en est de même avec la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie!* Il s'agit d'une campagne qui vise à faire hausser les gains de travail admissibles pour une personne assistée sociale jusqu'à la mesure du panier de consommation. En effet, cette campagne découle d'une discussion tenue le 10 octobre 2013 au cours de laquelle plusieurs membres mentionnent vouloir travailler sur leurs propres batailles, viser des points précis et tenter d'obtenir des résultats concrets. À partir de ce moment, des ateliers et des discussions sont réalisés afin de cibler les revendications choisies. Cela culminera avec le mémoire présenté lors des consultations du *PAG 2017-2021* et avec la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie!*

Encadré 6. La stratégie particulière *Laissons les pauvres gagner leur vie!*

Cette campagne de la TACPAT est discutée à partir de 2015. Elle vise à :

consentir aux personnes recevant des prestations d'aide sociale de travailler en fonction de leur capacité, et ce jusqu'à l'atteinte d'un revenu équivalent à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246\$ (2013), et ce sans réduire les prestations d'aide sociale.<sup>23</sup>

Pour cette campagne, un logo ainsi qu'une pétition sont développés. Cette campagne est officiellement lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et elle invite les gens et les organisations à signer la pétition ou la résolution d'appui. Cette pétition de 961 noms est déposée à l'Assemblée nationale le 21 février 2017.<sup>24</sup>

<sup>23</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté [s.d.] Action de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue : campagne « Laissons les pauvres gagner leur vie! » Récupéré de : <http://www.pauvrete.qc.ca/actions-et-evenements/campagne-laissons-pauvres-gagner-vie/>

<sup>24</sup> Assemblée nationale du Québec [s.d.] Pétition : Augmentation du revenu de travail permis pour les personnes prestataires de l'aide sociale. Récupéré de : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6435/index.html>

L'ensemble de ces informations nous indique que la TACPAT accorde une importance à ses membres et aux territoires présents. De plus, nous pouvons constater que les acteurs présents à la TACPAT peuvent utiliser leurs capacités stratégiques et proposer des stratégies particulières. Voyons maintenant quelle influence cela a-t-il sur les processus décisionnels de la TACPAT?

Pour le savoir, voici ce que les participants à l'étude ont mentionné quant aux processus décisionnels de la TACPAT. Pour l'ensemble des participants à l'étude, les décisions prises à la TACPAT font l'objet de consensus comme en témoignent ces participants :

Les décisions elles sont prises en comité. Il y a un quorum habituellement vu qu'on a 5 régions [MRC], là je sais pas si ça a changé, mais il fallait au moins 3 régions [MRC] pour être comme décisionnel. Fait que... il y avait un souci de respect des MRC dans l'implication pour pas que ce soit un dossier local, mais que ça reste un dossier régional. Ben sinon c'est beaucoup par consensus. J'ai pas... jamais vu genre le droit de vote ou... t'sais au niveau du processus décisionnel là. (*Intervenant communautaire 3*)

C'est très rare, je me souviens, c'est très rare que les votes ont été pris. On essaie de s'amalgamer. Pis là quand il y a une décision qui est prise qu'on dit on va s'en aller vers ça, on va faire ça, bon ben là tout le monde adhère. (*Intervenant communautaire 2*)

Pis il y en a dans le groupe peut-être qui prennent plus le leadership aussi pis les autres vont juste dire ok. Ça dépend là, mettons les fois que j'ai vu qu'il y avait plus des points de vue divergents il y a eu des discussions pis jusqu'à temps que tout le monde s'entende finalement, que ça arrive à un consensus. (*Organisateur communautaire 4*)

Plusieurs participants s'entendent pour dire que les décisions vont être prises en fonction du temps et de l'énergie des membres présents. Ainsi, l'un des participants mentionne :

Ben les choix ont été pris en fonction de, des capacités et disponibilités de chacun, parce que c'est clair que dans chacun des secteurs, bon la TACPAT on se rencontre à Rouyn, c'est sûr qu'on a beaucoup plus de facilité à Rouyn d'avoir les disponibilités de tout le monde pour venir s'asseoir à la table. Tandis qu'il y a des secteurs qui vont être représentés seulement par une organisatrice communautaire, ce qui n'est pas tout à fait la bonne façon de faire. Nous on tient à ce que chaque secteur soit représenté, donc, c'est sûr que les décisions se prennent en fonction des disponibilités pis des capacités de chacun de mettre du temps dans ça, de mettre du temps soit dans les campagnes, soit dans n'importe quelle activité qu'on met sur place.  
*(Intervenant communautaire 1)*

Nous retrouvons dans cet extrait, l'explication d'un des participants de l'étude au sujet de la participation de certains secteurs territoriaux et du choix des actions : les actions seraient décidées en fonction des disponibilités et de la participation des différents secteurs; le secteur de Rouyn-Noranda serait surreprésenté tandis que le secteur de Val-d'Or serait représenté seulement par une organisatrice communautaire. Le procès-verbal du 27 novembre 2014 vient corroborer cette information :

Composition de la Table d'action contre la pauvreté (TACPAT) : Depuis quelques années, les organismes locaux de Rouyn-Noranda étaient présents, voire surreprésentés à la TACPAT. Dans le contexte de la création d'une nouvelle table de concertation locale liée à la lutte à la pauvreté (ASIS-FQIS), le souhait de maximiser et non dédoubler les espaces de concertation a été amené à la TACPAT. (Extrait du procès-verbal du 27 novembre 2014)

Qu'en est-il vraiment de la participation des différents secteurs territoriaux? Le tableau 4.1 dresse un portrait de la présence des différents types d'organismes (OBNL et OC) en fonction des différents territoires.

Tableau 4.1 Présences aux rencontres selon le type d'intervenants et selon le territoire<sup>25</sup>

| Type d'intervenants                        | Territoire            |                | Nombre d'intervenants | Total renc. / org. | Nbre renc. / secteurs |
|--------------------------------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| Organisateurs communautaires (CISSSAT)     | <b>Rouyn-Noranda</b>  |                | <b>8</b>              | <b>42</b>          |                       |
|                                            | <b>Abitibi-Ouest</b>  |                | <b>2</b>              | <b>31</b>          |                       |
|                                            | Abitibi               |                | 2                     | 9                  |                       |
|                                            | <b>Vallée-de-l'Or</b> |                | <b>5</b>              | <b>26</b>          |                       |
|                                            | Témiscamingue         |                | 1                     | 1                  |                       |
| Intervenants communautaires<br>OC local    | Rouyn-Noranda         | <b>OC #1</b>   | <b>3</b>              | <b>41</b>          | 121                   |
|                                            |                       | <b>OC #2</b>   | <b>4</b>              | <b>28</b>          |                       |
|                                            |                       | <b>OC #3</b>   | <b>5</b>              | <b>40</b>          |                       |
|                                            |                       | OC #4          | 2                     | 7                  |                       |
|                                            |                       | OC #5          | 2                     | 5                  |                       |
|                                            | Abitibi-Ouest         | <b>OC #1</b>   | <b>2</b>              | <b>26</b>          | 26                    |
|                                            |                       | Abitibi        | 3                     | 13                 |                       |
|                                            |                       | Vallée-de-l'Or | 1                     | 11                 |                       |
|                                            | Témiscamingue         | OC #2          | 2                     | 10                 | 22                    |
|                                            |                       | OC #3          | 1                     | 1                  |                       |
|                                            |                       | OC #1          | 1                     | 10                 |                       |
|                                            |                       | OC #2          | 3                     | 4                  |                       |
| Intervenants communautaires<br>OC Régional | Abitibi-              | <b>OC #1</b>   | <b>4</b>              | <b>26</b>          | 59                    |
|                                            | Témiscamingue –       | OC #2          | 2                     | 3                  |                       |
|                                            | basé à Rouyn-         | OC #3          | 4                     | 17                 |                       |
|                                            | Noranda               | OC #4          | 5                     | 13                 |                       |
| Militants                                  | Rouyn-Noranda         | #1             | 1                     | 14                 |                       |
|                                            |                       | #2             | 1                     | 11                 |                       |
|                                            | Témiscamingue         | #1             | 1                     | 6                  |                       |

Le tableau 4.1 nous permet de faire plusieurs constats. D'abord, nous pouvons noter une présence assidue (plus de 22 présences, c'est-à-dire plus de la moitié des rencontres)

<sup>25</sup> En ce qui concerne les présences aux rencontres, il est arrivé qu'un organisme soit représenté, de façon occasionnelle, par plus d'une personne à certaines rencontres (par exemple, présence de stagiaires avec le délégué de l'organisme). Dans ces cas, nous avons considéré une présence pour chacune des personnes. Cette façon de procéder n'a pas augmenté de façon notable les résultats obtenus.

des organisateurs communautaires des secteurs de Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest et de la Vallée-de-l'Or. En effet, ceux-ci participent, respectivement, à un nombre total de 42, 31 et 26 rencontres. Le secteur Abitibi et le secteur du Témiscamingue sont peu représentés avec respectivement neuf rencontres et une rencontre.

Ensuite, lorsque nous regardons la présence des intervenants communautaires des OC locaux, nous pouvons certainement confirmer une importante représentation du secteur de Rouyn-Noranda avec une participation de cinq organismes locaux dont trois organismes ayant une présence soutenue soit 41, 28 et 40 rencontres. Le secteur d'Abitibi-Ouest a également une bonne représentation avec un organisme présent à 26 rencontres. La présence des autres secteurs, Abitibi, Vallée-de-l'Or et Témiscamingue, est moins régulière.

En ce qui concerne les intervenants communautaires des OC régionaux, dont des regroupements d'OC, nous pouvons voir que quatre organismes sont présents aux rencontres de la TACPAT. Un de ces organismes a une présence soutenue avec 26 présences aux rencontres, tandis que les trois autres organismes auront une présence moins significative avec trois, 17 et 13 présences durant l'ensemble de la période 2008-2015.

Finalement, nous pouvons voir que trois personnes assistent aux rencontres à titre de militants. Deux personnes du secteur de Rouyn-Noranda et une personne du Témiscamingue. Celles-ci participent à respectivement 14, 11 et 6 rencontres.

En bref, ces données nous permettent de constater que les organisateurs communautaires ont un relevé de présences généralement plus élevé que celui des intervenants communautaires. En effet, parmi ces derniers, seuls ceux provenant du territoire de Rouyn-Noranda ont une présence aussi importante que les organisateurs communautaires. De plus, tel qu'il a été mentionné par un des participants à la

recherche, il est tout à fait vrai de dire que le territoire de Rouyn-Noranda a une participation plus importante que les autres territoires de la région.

Le tableau 4.2 nous permet d'évaluer les présences des membres de la TACPAT en fonction des années étudiées. Certains intervenants ont une présence continue : six d'entre eux ont participé aux rencontres à chaque année et cinq autres ont participé à au moins six des huit années étudiées. Les organisateurs communautaires des territoires d'Abitibi-Ouest, de Rouyn-Noranda et de la Vallée-de-l'Or ont une présence régulière (présence à au moins six des huit années étudiées et taux de présence annuel élevé) pour l'ensemble de la période. Parmi les intervenants communautaires, quatre OC locaux (trois de Rouyn-Noranda et un OC de l'Abitibi-Ouest) et un OC régional ont aussi une présence régulière.



Tableau 4.2 Pourcentage de présences par organisme et par année

|                                      |                                              | 2008  | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|----------------------------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|
| Total de rencontres                  |                                              | 6     | 9    | 4    | 6    | 5    | 4    | 4    | 4    |
| Types d'intervenants                 | Territoire                                   | %     | %    | %    | %    | %    | %    | %    | %    |
| Organisateurs communautaires CISSSAT | Rouyn-Noranda                                | 100   | 89   | 100  | 67   | 80   | 50   | 100  | 100  |
|                                      | Abitibi-Ouest                                | 83    | 89   | 75   | 67   | 60   | 50   | 50   | 100  |
|                                      | Abitibi                                      | 50    | 44   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 50   |
|                                      | Vallée-de-l'Or                               | 50    | 44   | 50   | 67   | 60   | 50   | 100  | 75   |
|                                      | Témiscamingue                                | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 25   | 0    |
| Intervenants communautaires          | Rouyn-Noranda                                | OC #1 | 100  | 100  | 100  | 100  | 75   | 100  | 75   |
|                                      |                                              | OC #2 | 67   | 56   | 67   | 80   | 50   | 75   | 50   |
|                                      |                                              | OC #3 | 83   | 89   | 100  | 100  | 50   | 75   | 0    |
|                                      |                                              | OC #4 | 0    | 78   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                      |                                              | OC #5 | 0    | 44   | 25   | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                      | Abitibi-Ouest                                | OC #1 | 0    | 22   | 100  | 83   | 75   | 100  | 100  |
|                                      |                                              | OC #1 | 67   | 67   | 0    | 0    | 0    | 0    | 50   |
|                                      | Vallée-de-l'Or                               | OC #1 | 33   | 22   | 50   | 40   | 25   | 0    | 0    |
|                                      |                                              | OC #2 | 0    | 0    | 83   | 60   | 25   | 25   | 0    |
|                                      |                                              | OC #3 | 0    | 11   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
| OC Régional                          | Témiscamingue                                | OC #1 | 0    | 33   | 33   | 40   | 0    | 0    | 0    |
|                                      |                                              | OC #2 | 0    | 11   | 0    | 0    | 0    | 25   | 0    |
|                                      | Abitibi-Témiscamingue – basé à Rouyn-Noranda | OC #1 | 67   | 78   | 100  | 50   | 75   | 50   | 25   |
|                                      |                                              | OC #2 | 17   | 22   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                      |                                              | OC #3 | 17   | 33   | 0    | 0    | 75   | 75   | 75   |
|                                      | Rouyn-Noranda                                | OC #4 | 0    | 22   | 25   | 0    | 75   | 25   | 0    |
|                                      |                                              | #1    | 0    | 0    | 17   | 80   | 75   | 75   | 75   |
| Membres militants                    | Rouyn-Noranda                                | #2    | 0    | 11   | 100  | 40   | 0    | 0    | 0    |
|                                      | Témiscamingue                                | #1    | 0    | 0    | 17   | 80   | 25   | 0    | 0    |

En plus de la disponibilité des membres et leur participation aux rencontres, un participant à l'entrevue ajoute que l'implication peut être différente en fonction du type d'organisme qui est représenté :

Ben je te dirais que c'est beaucoup en fonction de l'énergie des gens, de la capacité des gens à s'impliquer... Ouin. Parce que j'ai, t'sais c'est ça, c'est parce que il y a une réalité aussi que c'est une concertation avec des organisateurs communautaires qui peuvent arriver beaucoup pour alimenter au niveau de l'analyse, des orientations pis tout ça, mais ça fait en sorte que vu qu'il y a beaucoup d'organismes communautaires, quand c'est le temps de faire des actions, ben là ça se trouve un peu débalancé parce que c'est beaucoup les mêmes qui vont prendre les rôles de porte-parole, en tout cas, qui vont prendre plus de leadership par rapport aux actions qu'ils peuvent mener. Fait qu'au niveau de la prise de décision, c'est pas... Moi j'ai pas trouvé que c'était tout le temps facile. *(Intervenant communautaire 3)*

Selon cet intervenant, il y aurait un déséquilibre dans l'implication des intervenants communautaires et des organisateurs communautaires. En effet, l'apport des organisateurs communautaires serait davantage axé sur la réflexion et l'analyse, tandis que le rôle des intervenants communautaires serait plus actif. Ces différents niveaux d'implication auraient, toujours selon l'intervenant, une influence sur la prise de décision des actions à réaliser.

Un autre élément qui vient influencer l'apport des territoires peut être la façon dont ceux-ci sont structurés et la façon dont ils anticipent les actions de la TACPAT :

[...] il y a eu un retrait de l'organisme qui assurait ce rôle de représentation là [l'intervenante communautaire], s'est retirée, ne souhaitait plus agir parce qu'elle n'était pas à l'aise justement avec des actions plus politiques. T'sais son organisme ne fait pas de luttes ou de revendications sociales,

politiques t'sais... Ils s'en tiennent plus à la prestation de service dans leur organisation. (*Organisateur communautaire 4*)

Il existe au sein de la TACPAT un fonctionnement qui permet aux membres présents de jouer un rôle actif. En effet, selon les propos recueillis par les participants, les actions collectives de la TACPAT sont choisies en fonction de la disponibilité et de l'investissement de ses membres. Nous savons maintenant que ces éléments varient selon les organismes et des types d'intervenants. D'une part, les organisateurs communautaires et les intervenants communautaires des organismes de Rouyn-Noranda ont une présence plus importante que celles des organismes des autres territoires. D'autre part, il semble que l'apport des intervenants communautaires et des organisateurs communautaires soit différent. Nous avons également pu cerner une certaine autonomie pour le choix des activités des tables de concertation locales.

En somme, nous avons recensé plusieurs phénomènes externes et internes qui ont pu influencer et structurer les actions de la TACPAT durant la période 2008-2015. Ainsi, au niveau des phénomènes externes, les actions des alliés dont le Collectif pour un Québec sans pauvreté et l'État par la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux *PAG 2004-2010* et *PAG 2010-2015* ont guidé directement les choix de tactiques et de stratégies particulières de la TACPAT. En ce qui concerne les phénomènes internes, les capacités stratégiques des acteurs ont également permis de moduler le plan d'action de la TACPAT.

Parmi les autres éléments que nous avons abordés nous pouvons mentionner que plusieurs phénomènes externes et internes ont peu ou pas d'impact sur le choix des stratégies particulières et de tactiques. En effet, nous avons vu que le phénomène externe lié au marché n'a pas eu d'impact direct sur la TACPAT. De plus, en ce qui

concerne les phénomènes internes, rien ne nous permet à ce stade-ci de penser que la mission et la taille de l'organisme auraient pu influencer les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT.

Voyons maintenant quels changements peuvent être observés à l'interne de la TACPAT.

#### 4.4 Changements internes de nature institutionnelle et organisationnelle

Nous nous intéresserons maintenant aux changements observés pour la TACPAT pendant la période 2008-2015. Ces changements sont distingués selon leur nature institutionnelle et organisationnelle. Ainsi, nous observons respectivement 1) la mission, le *membership* ainsi que les réseaux et 2) les ressources humaines, les ressources financières et les projets.

##### 4.4.1 Changements institutionnels

Dans cette partie, nous nous intéressons à la mission, au *membership* et aux réseaux afin de déterminer si des changements institutionnels sont survenus au sein de la TACPAT pendant la période 2008-2015.

Voyons d'abord ce qu'il en est de la mission de la TACPAT. Dans le procès-verbal du 31 janvier 2008, les membres rappellent les mandats de la TACPAT :

- -Informer les représentants des différents secteurs des actions visant à lutter contre la pauvreté, tant au niveau local, régional que provincial, notamment des travaux du Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Comité AVEC du Collectif;

- -Susciter et supporter la mobilisation locale;
  - -Organiser, à l'occasion, des activités régionales.
- (Extrait du procès-verbal du 31 janvier 2008)

Toutefois, tel que nous l'avons mentionné précédemment, la mission de la TACPAT a été redéfinie lors de la rencontre du 22 février 2011. Dans le procès-verbal du 12 janvier 2011, au point « Élaboration du plan d'action (lac-à-l'épaule) », nous retrouvons une explication des objectifs rattachés à cette rencontre :

#### Élaboration du plan d'action (lac-à-l'épaule)

Objectifs du lac-à-l'épaule : définir qui on est, ce qu'on fait, les membres, les responsabilités, répartition des mandats, dossiers privilégiés, local versus régional versus national, etc. [Un organisateur communautaire] fera un historique des débuts de la TACPAT, ses règlements, son rôle, etc. [...] [Un organisateur communautaire] fera parvenir la convocation aux membres en soulignant le caractère important de cette rencontre. (Extrait du procès-verbal du 12 janvier 2011)

À partir de ce moment, la mission de la TACPAT est définie et intégrée dans l'entête de chaque procès-verbal de la TACPAT, et se décline comme suit :

Mission : Favoriser la mobilisation régionale afin de lutter contre la pauvreté. Valeurs : Justice / Solidarité / Respect des droits.

Volet analyse :

- Favoriser et maintenir la solidarité régionale et la cohésion du discours;
- Tenir compte des réalités spécifiques de chaque secteur impliqué;
- Partager les analyses critiques;
- Développer notre discours politique;
- Être la mémoire vivante des actions politiques;

Volet action :

- Supporter les groupes locaux;
- Supporter les actions régionales et/ou nationale;
- Sensibilisation, des membres, de la table, de la population, des personnes concernées;
- Organiser des activités thématiques;
- Réagir face aux décisions politiques;
- Favoriser la participation citoyenne.

(Extrait des procès-verbaux de la TACPAT de 2011 à 2015.)

Ces éléments nous permettent de cerner l'évolution de la mission au cours de la période étudiée. Ainsi, nous voyons que de 2008 à 2015, des changements ont été apportés dans la mission de la TACPAT. En effet, à partir de 2011 la mission de la TACPAT est de favoriser la mobilisation régionale alors qu'en 2008, il était question de supporter la mobilisation locale. De plus, en 2011, le volet politique de la TACPAT est davantage détaillé.

Comme nous avons pu le voir dans la section sur la capacité stratégique des acteurs, aux Tableaux 4.1 et 4.2, le *membership* de la TACPAT a connu une certaine stabilité de la part de certaines personnes alors que d'autres membres ont eu une présence moins soutenue ou régulière. Examinons la présence par organisme et par année en nombre absolu. Sur un total de 24 organisations et militants, nous dénombrons six organismes (OC, regroupement d'OC ou OBNL) qui ont une présence sur l'ensemble de la période, c'est-à-dire des organisateurs communautaires de Rouyn-Noranda (42 rencontres), d'Abitibi-Ouest (31 rencontres) et de la Vallée-de-l'Or (26 rencontres), des intervenants communautaires provenant de deux OC de la MRC de Rouyn-Noranda (41 et 28 rencontres) et des intervenants d'un regroupement d'OC régional (26 rencontres). Mentionnons également deux organismes qui auront une présence

significative au sein de la TACPAT soit un OC de la MRC de Rouyn-Noranda (40 rencontres) et un OC de la MRC d'Abitibi-Ouest (26 rencontres).

Ces données nous permettent de constater que huit OC, regroupements d'OC et OBNL auront une participation active à la TACPAT (20 rencontres et plus). Par ailleurs, seize autres OC, regroupements d'OC, OBNL et militants auront pour leur part une participation moins active (moins de 20 rencontres). En outre, ces données nous permettent de confirmer une certaine stabilité des membres de la TACPAT.

En ce qui concerne les réseaux, nous pouvons noter deux changements entre les deux périodes que nous observons. En effet, la TACPAT a intégré deux réseaux lors de la période 2008-2015. Elle devient membre à partir du 20 janvier 2010 de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, une organisation nationale, et elle intègre l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale, une structure régionale. Ces deux réseaux ont d'ailleurs un lien avec le choix des stratégies particulières *mobilisation COTPSP* et *Lutte aux préjugés*.

Ces éléments nous permettent d'affirmer que la TACPAT a eu des changements de nature institutionnelle pour ce qui est de la mission et des réseaux, mais qu'elle a connu une stabilité au niveau de son *membership*.

#### 4.4.2 Changements organisationnels

Voyons maintenant si nous observons des changements en ce qui concerne les projets, les ressources financières et les ressources humaines.

Un des éléments qui fait partie de notre compréhension initiale de la problématique est le dépôt du projet de campagne de *Lutte aux préjugés*. Comme nous l'avons vu plusieurs éléments permettent d'expliquer le choix du dépôt de ce projet à l'ARSIS-AT. L'aspect des ressources financières liées au projet est probablement celui qui permet le mieux de comprendre ce choix d'action de la TACPAT. Ces deux extraits d'entrevue avec les participants l'expriment très bien :

Pis je pense que dans l'approche on a, on s'est pas caché de dire : « oui on fait une demande parce que l'argent est là, mais c'est clair que pour nous qu'on est pas plus d'accord maintenant qu'on l'était au point de départ. (*Organisateur communautaire 1*)

L'origine de la campagne, ben en fait... c'est ça. On avait des sous qui descendaient en région pour des projets, pis nous ce qu'on, au moins ce qu'on a défendu dans notre analyse, c'est que ça donnait rien de créer un projet qui allait créer un besoin quand les sous vont pas continuer de venir, de descendre. Pis d'autant plus que nous on aimait mieux avoir plus de financement dans nos organismes pour réaliser notre mission plutôt que d'essayer de trouver comme à quoi l'argent pourrait servir comme projet. Fait qu'on a décidé d'axer ça vers un projet t'sais non récurrent dans le sens que, c'est ça, que les mettons les citoyens-citoyennes n'auraient pas à se river le nez à une porte à partir du moment où ce qu'il y aurait pu eu de financement pis on se disait : « visibilité, éducation populaire, sensibilisation, ben ça c'est un peu un projet qui pourrait correspondre ». Pis c'est habituellement des projets qu'on a pas l'argent pour investir pour des grosses campagnes de qualité mettons. Fait que c'est ça, quand on veut une belle campagne, quelque chose d'intéressant, mais t'sais souvent c'est ça, ça prend des sous qui descendent pas nécessairement. Fait que là l'occasion a été saisie de... de faire cette campagne-là dans la lutte aux préjugés... (*Intervenant communautaire 3*)

Voyons maintenant ce qu'il en est des ressources humaines. La lecture des procès-verbaux nous permet de découvrir que l'embauche de ressources humaines liées aux



stratégies de la TACPAT s'est produite en 2009 pour *Mission collective* ainsi qu'en 2013 pour *Lutte aux préjugés*. Pour la campagne *Mission collective*, nous retrouvons des traces de cette embauche dans le procès-verbal du 5 février 2009 :

Tâches de l'employé (pour la campagne pauvreté pour plus ou moins 13 jours).

- rappel si besoin d'organismes qui n'ont pas répondu à l'automne ;
- rappel suite à des nouveaux envois depuis janvier ;
- envoyer des demandes de lettre d'appui.

[...] C'est madame [...] qui sera embauchée. Une brève rencontre est faite avec cette dernière.

(Extrait du procès-verbal du 5 février 2009)

Le projet de campagne de lutte aux préjugés qui sera déposé à l'ARSIS-AT est également réalisé par une personne nouvellement embauchée.

Ces éléments nous permettent de rendre compte des composantes organisationnelles de la TACPAT. En effet, nous pouvons constater que pour la période étudiée l'embauche d'une personne-ressource n'est pas une caractéristique qui permet de distinguer l'utilisation d'une stratégie particulière ou d'une tactique. Toutefois, nous pouvons confirmer que le TACPAT a eu des changements dans ses projets et dans ses ressources financières.

Voyons maintenant ce qu'il en est du changement dans les stratégies particulières et les tactiques.

#### 4.5 Changements d'activités, de tactiques et de stratégies

Les procès-verbaux de la TACPAT permettent de rendre compte des tactiques et des stratégies particulières que la TACPAT a utilisées durant la période qui nous intéresse. Nous reviendrons d'abord, sur le plan d'action de la TACPAT puis nous présenterons les tactiques et les stratégies particulières. Nous présenterons le plan d'action, les tactiques et les stratégies particulières de l'ensemble de la période 2008-2015 ce qui nous permettra de voir si des changements se sont produits au cours de cette période.

##### 4.5.1 Plan d'action de la TACPAT

Tel que nous l'avons mentionné dans la section sur les faits saillants 2008-2015, les procès-verbaux nous permettent de constater que le plan d'action de la TACPAT est constitué autour de journées thématiques qui demeurent sensiblement les mêmes pour l'ensemble de la période 2008-2015. En effet, quelques activités vont être ajoutées tandis que d'autres vont être délaissées, mais globalement nous observons une continuité dans le plan d'action de la TACPAT.

##### 4.5.2 Tactiques de la TACPAT

La lecture des procès-verbaux nous permet d'identifier plusieurs activités utilisées par la TACPAT lors de la période 2008-2015. Pour classer ces dernières, nous utilisons la typologie proposée dans la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRSAC) adoptée par le gouvernement suite aux discussions entre ce dernier et le milieu communautaire. Cette typologie nous sert à classer les actions réalisées par la TACPAT. Nous retrouvons quatre tactiques : l'éducation populaire

autonome, l'action politique non partisane, la mobilisation et la représentation<sup>26</sup>. L'éducation populaire autonome correspond aux démarches de réflexion individuelle et collective qui visent la prise en charge et l'autonomie des personnes ou groupes visés. Elle permet de sensibiliser, d'outiller et ultimement de mobiliser les individus et les collectivités dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. L'action politique non partisane recouvre l'ensemble des activités en lien avec l'analyse et l'appropriation des éléments qui constituent une problématique donnée. Elle vise à faire connaître ces enjeux à un large public. La mobilisation réfère aux actions collectives qui seront menées par un groupe d'individus sur une problématique donnée. La représentation se définit comme étant la participation pour les groupes aux différents processus de consultation et la diffusion des points de vue portés par l'organisme ou le groupe dont il est question.

---

<sup>26</sup> Les définitions sont tirées du document : Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (s.d.) *GUIDE de rédaction d'un rapport d'activité à l'intention des organismes communautaires dont la mission unique ou principale vise la défense collective des droits*. Québec : Gouvernement du Québec.

Tableau 4.3 Tactiques de la TACPAT, 2008-2015

| Tactique (PRSAC)               | Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éducation populaire autonome   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-exposition d'un symbole</li> <li>-rencontre (séance) d'information et conférence</li> <li>-formation et atelier</li> <li>-action vidéo avec prise de parole personne en situation de pauvreté</li> <li>-<i>selfridge</i></li> <li>-théâtre-forum</li> <li>-consultation</li> <li>-tenue de kiosque</li> <li>-visionnement d'un documentaire</li> <li>-production d'une émission d'information</li> <li>-diffusion de contenu sur site web, page FB</li> <li>-engagement d'une personnalité publique</li> <li>-création matériel pédagogique (carte de la pétition, carte de Noël)</li> <li>-conférence de presse</li> <li>-communiqué de presse</li> <li>-point de presse</li> <li>-publication dans les journaux</li> <li>-entrevues avec les journalistes</li> <li>-lettre ouverte</li> </ul> |
| Action politique non partisane | <ul style="list-style-type: none"> <li>-signatures pétitions par des individus</li> <li>-lettres d'appui par des organisations</li> <li>-engagement des élus (résolutions de conseils municipaux)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                |                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                | <ul style="list-style-type: none"> <li>-dépôt de pétition à l'Assemblée nationale</li> <li>-envoi d'une lettre ou courriel aux députés</li> <li>-action (manifestation) au bureau du député</li> <li>-rédaction de mémoire</li> </ul> |
| Mobilisation   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-manifestation</li> <li>-marche</li> <li>-mobilisation à l'Assemblée nationale</li> <li>-comité d'accueil – rassemblement</li> </ul>                                                           |
| Représentation | <ul style="list-style-type: none"> <li>-présentation d'une campagne dans une instance d'un allié</li> <li>-rencontre d'élus municipaux, provinciaux, fédéraux</li> <li>-rencontre des attachés politiques des élus</li> </ul>         |

Le tableau 4.3 nous permet de constater que la TACPAT utilise une diversité de tactiques. En effet, tout au long de la période 2008-2015, nous retrouvons des tactiques d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane, de mobilisation et de représentation. Ce tableau nous permet également de découvrir que la TACPAT propose davantage d'actions qui correspondent à une tactique d'éducation populaire autonome. De plus, nous pouvons observer une grande diversité d'activités réalisées pour cette tactique.<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Le format des procès-verbaux ne nous a malheureusement pas permis de quantifier les activités et les tactiques utilisées. En effet, certaines actions étaient présentées à plusieurs reprises, notamment sous la forme de suivi, d'un procès-verbal à l'autre. Cette façon de faire entraîne ainsi une surreprésentation quantitative de certaines tactiques par rapport à d'autres.

Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de constater un changement dans les tactiques de la TACPAT pour la période 2008-2015. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant avec une analyse plus approfondie.

#### 4.5.3 Stratégies particulières de la TACPAT

Voyons maintenant les stratégies particulières menées par la TACPAT lors de la période 2008-2015. Nous relèverons principalement les stratégies particulières qui ont été portées par la TACPAT : celles de *Mission collective*, *Tournée du Collectif* et *Bilan de la Loi (112)* (provenant du Collectif pour un Québec sans pauvreté), la *mobilisation de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics (COTPSP)* (provenant d'une autre organisation nationale et initiée en raison de la capacité stratégique des acteurs), la *Lutte aux préjugés* (en réaction au *PAG 2010-2015*) et finalement la stratégie particulière *Laissons les pauvres gagner leur vie* (initiée par la TACPAT).

Entre 2008 et 2015, d'autres campagnes sont discutées dans les rencontres de la TACPAT. Trois stratégies particulières proviendront du Collectif pour un Québec sans pauvreté : la campagne permanente *Pour une société juste*, la campagne annuelle *Cartes de Noël* et la campagne *Fixer les cibles de revenus*. Une autre campagne nommée *Commission populaire itinérante sur le logement* est proposée par un autre allié national, le Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU). Ces quatre dernières campagnes sont discutées dans les rencontres de la TACPAT. Les membres sont invités à diffuser l'information dans leur réseau et à les appuyer, mais aucune action directe de la TACPAT n'est réalisée.

Tableau 4.4 Stratégies particulières de la TACPAT, 2008-2015

| Stratégie                                       | Initiateur                             | Année     |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------|
| <i>Mission collective</i>                       | Collectif pour un Québec sans pauvreté | 2008-2009 |
| <i>Mobilisation COTPSP</i>                      | Autres alliés                          | 2011      |
|                                                 | Capacité stratégique des acteurs       |           |
| <i>Tournée du Collectif</i>                     | Collectif pour un Québec sans pauvreté | 2012      |
| <i>Bilan de la Loi (112)</i>                    | Collectif pour un Québec sans pauvreté | 2013      |
| <i>Lutte aux préjugés</i>                       | TACPAT                                 | 2013-2015 |
| <i>Laissons les pauvres<br/>gagner leur vie</i> | TACPAT                                 | 2014-2015 |

Dans les entrevues que nous avons réalisées, nous avons demandé aux participants si ces derniers considéraient que les stratégies *Mission collective* et *Lutte aux préjugés* correspondaient à un changement de stratégie. Le tableau 4.4 rend compte de leurs perceptions face à ces deux stratégies.

Tableau 4.5 Perception du changement de stratégies chez les participants interviewés

|                            | Nature du changement                                                 |                                                                                 |                                                                    |                                                                        |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                            | Nature de la campagne.                                               | Sur une base régionale                                                          | Motivations                                                        | Actions proposées                                                      |
|                            | Les visées.                                                          |                                                                                 |                                                                    |                                                                        |
| Explications du changement | <b>Mission collective :</b><br>demande des changements économiques.  | <b>Mission collective :</b><br>vient du Collectif pour un Québec sans pauvreté. | <b>Mission collective :</b><br>part de la base.                    | <b>Mission collective :</b><br>campagne traditionnelle                 |
|                            | <b>Lutte aux préjugés :</b><br>demande des changements de mentalités | <b>Lutte aux préjugés :</b><br>réalisé par la TACPAT.                           | <b>Lutte aux préjugés :</b><br>répond à des impératifs financiers. | <b>Lutte aux préjugés :</b><br>campagne plus actuelle (médias sociaux) |
| Nombre de répondants       | (3 répondants)                                                       | (2 répondants)                                                                  | (1 répondant)                                                      | (1 répondant)                                                          |

Nous pouvons voir que l'ensemble des participants à l'étude ont répondu par l'affirmative. Par contre les raisons évoquées par les participants ne sont pas toutes les mêmes. En effet, trois participants ont indiqué que ces campagnes avaient des visées différentes. Ainsi, des demandes de nature économique pour l'une et des changements de mentalités pour l'autre :

Donc il y a un changement d'approche important, je veux dire tu revendiques moins. Quand tu fais une lutte contre les préjugés, tu fais une



campagne de sensibilisation, mais tu ne demandes pas nécessairement des points précis par exemple la hausse du salaire minimum ou des choses comme ça. (*Intervenant communautaire 2*)

Pour deux autres personnes, le changement provient du fait que l'une des campagnes vient d'une organisation nationale tandis que l'autre campagne a été mise de l'avant par la TACPAT elle-même. D'ailleurs, pour ces deux répondants, le changement se produit après la campagne *Lutte aux préjugés* puisqu'à partir de ce moment-là, la TACPAT décide d'intégrer dans son plan d'action, des stratégies choisies en région :

[Le changement] est venu suite à la campagne de lutte aux préjugés [...] parce qu'on se faisait toujours, on suivait, t'sais, comme le mot d'ordre un peu qui nous venait du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*. Parce que eux, t'sais ils font ça à temps plein de travailler des stratégies pis de se tenir au courant, pis de voir ce qu'on pourrait faire pour bloquer, pour empêcher, bon peu importe. Mais, dernièrement dans, parce que là on en a eu une campagne aussi, qui est en cours qui est *Laissons les pauvres gagner leur vie*. Là on a pris comme une décision la TACPAT, de dire là on va s'en faire une campagne qui nous ressemble, qui nous rassemble, pis on va s'en tenir juste à une pis c'est elle qu'on va maintenir pendant les prochaines années. On va arrêter de faire de campagne en campagne pis de changer d'affaire qui fait qu'on n'arrive pas à avoir de résultats concrets. (*Intervenant communautaire 1*)

Pour un autre participant à l'étude, ce sont les raisons qui motivent le choix de stratégies qui explique la nature de changement. Ainsi, selon ce participant, l'une des stratégies part de la base tandis que l'autre répond à des impératifs financiers :

Oui, oui principalement parce que justement, surtout dans le communautaire, on a l'habitude de partir de la base, des besoins de la base pour amener nos revendications. Tandis que quand il y a de l'argent qui descend comme ça dans les régions, ben là, on essaie de porter un projet. (*Intervenant communautaire 3*)

Finalement, pour un autre participant ce sont les moyens utilisés pour mettre en œuvre les différentes stratégies qui expliquent la nature du changement :

Oui c'est sûr. Je te dirais qu'à mon sens à moi, la campagne *Lutte aux préjugés* était une formule un peu plus dynamique pour aller vers pis chercher comme je disais peut-être un changement de mentalité. Tandis que *Mission collective*, *Mission collective* c'est plus une formule traditionnelle qui a été employée là. (*Organisateur communautaire 2*)

Bien que les participants aux entretiens évoquent des raisons différentes pour expliquer le changement de stratégie, il n'en demeure pas moins qu'ils ont tous répondu par l'affirmative à la question : Est-ce que cela représente un changement de stratégies (type d'actions)?

Un des participants à l'étude propose une analyse intéressante des campagnes *Mission collective*, *Lutte aux préjugés* et *Laissons les pauvres gagner leur vie* :

Un sur le terrain la situation des organismes communautaires pis les organismes qui sont membres de la TACPAT se sont pas améliorées. Les mandats augmentent, autant dans les différents secteurs. Donc quelque part est-ce que l'énergie qui était disponible au moment de mission collective est disponible actuellement ? Je pense que la réponse c'est peut-être plus non que oui. On a connu une campagne autour de la lutte aux préjugés où on a engagé quelqu'un puis qui a mené la campagne, donc qui nous a permis de moins s'investir. Donc je dirais c'est une combinaison de ces deux facteurs-là, de dire on a eu une autre expérience pis on a essayé de faire une campagne du premier type, mais en utilisant le moyen du deuxième type. (*Organisateur communautaire 1*)

L'analyse de ce participant est pertinente puisqu'elle permet de comparer trois stratégies particulières menées par la TACPAT dans la période 2008-2015. La première, *Mission collective*, est une campagne de mobilisation axée sur des demandes liées à la

hausse du salaire minimum, à la hausse des prestations publiques et à l'accès universel aux soins de santé et services sociaux. La deuxième, *Lutte aux préjugés*, correspond à une campagne de sensibilisation auprès de la population sur les préjugés liés à la pauvreté, et la troisième, *Laissons les pauvres gagner leur vie*, propose une autre campagne de mobilisation qui demande une hausse des gains admissibles pour les personnes assistées sociales. Dans cet extrait, ce participant mentionne que l'investissement des membres de la TACPAT dans les campagnes *Lutte aux préjugés* et *Laissons les pauvres gagner leur vie* a été moins important que celui de la campagne *Mission collective*, qui a obtenu un grand succès de mobilisation au niveau régional. Il explique que cette diminution d'implication serait le résultat d'une diminution de l'énergie disponible au sein des OC, mais également d'une diminution de la situation générale des OC. En outre, cette comparaison nous permet de constater qu'il n'y a pas eu dans ce cas-ci de liens entre le choix de stratégies particulières, la participation des OC aux stratégies et les résultats obtenus.

En bref, le dépouillement des procès-verbaux et des entretiens réalisés nous a permis de recenser les stratégies particulières et les tactiques utilisées par la TACPAT lors de la période 2008-2015. Nous avons dénombré et exposé dix stratégies particulières. De ce nombre, six stratégies particulières ont été intégrées dans le plan d'action de la TACPAT. Nous avons repris une typologie d'un organisme gouvernemental, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), afin de distinguer quatre types de tactiques : éducation populaire autonome, action politique non partisane, mobilisation et représentation. Nous avons respectivement compté dix-neuf, six, quatre et trois actions distinctes dans chacune de ces tactiques.

Nous avons également examiné les phénomènes d'influence externes et internes de la TACPAT. Nous avons remarqué que les phénomènes externes liés à l'État et aux alliés (société civile) et le phénomène interne de la capacité stratégique des acteurs ont permis de structurer les actions de la TACPAT entre 2008-2015.

Sur le plan des changements, nous avons observé des changements au niveau institutionnel soit dans la mission et dans les réseaux. Pour ce qui est des changements de nature organisationnelle, nous avons vu que des changements se sont produits pour les ressources financières et les projets. Au niveau stratégique, nous avons observé plusieurs stratégies particulières réalisées par la TACPAT. De plus, nous avons vu que celles-ci ont été menées suite à l'influence de phénomènes externes (l'État et la société civile) et internes (capacité stratégique des acteurs). Si ce chapitre nous a permis de constater certains changements nommés précédemment, le prochain chapitre nous permettra de déterminer plus précisément si des changements de nature stratégique ont eu lieu.

## CHAPITRE V

### ANALYSE ET DISCUSSION

Dans le chapitre IV, nous avons pu constater que trois phénomènes d'influence (ou arrangements institutionnels) permettent de structurer les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT : deux d'entre eux sont liés à l'environnement externe et un phénomène d'influence est lié aux arrangements internes. Le présent chapitre va nous permettre d'analyser les stratégies particulières et leurs tactiques qui ont été mises de l'avant en fonction des différents phénomènes d'influence. Ainsi pour cette analyse, nous classerons les stratégies particulières en fonction de la typologie de stratégies d'intervention sociopolitique en faveur de l'action collective développée par Comeau (2012).

Rappelons que la typologie de stratégies d'intervention sociopolitique permet de décliner les stratégies en trois groupes : les stratégies interprétatives, les stratégies institutionnelles et les stratégies organisationnelles. Les stratégies interprétatives visent à changer les schèmes d'interprétation et les systèmes d'idées prédominantes à l'aide de messages simples, de messages en faveur de changements d'attitudes et d'aptitudes d'un groupe ou finalement de messages qui visent à convaincre le groupe. Les stratégies institutionnelles visent pour leur part à faire respecter ou inscrire des règles et des lois en faveur de la cause défendue. Pour ces stratégies, ce sont les normes qui tentent d'être changées. Les stratégies organisationnelles s'expliquent quant à elles par

la mise en commun des ressources dans une large coalition et par une articulation et une sollicitation des ressources disponibles en vue d'atteindre les objectifs fixés.

En ce qui concerne les tactiques, nous utiliserons comme au chapitre IV les manifestations de la défense collective de droits tels qu'elles sont définies dans la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRSAC) soit : l'éducation populaire autonome, l'action politique non partisane, la mobilisation et la représentation.

Cette analyse nous permettra de comparer les stratégies particulières que la TACPAT a mises de l'avant durant la période 2008-2015 et de savoir si la TACPAT a eu des changements de stratégies particulières au cours de cette période.

D'abord, nous discuterons de la participation des groupes aux processus de consultation gouvernementaux. Ensuite, nous ferons des liens entre les changements que nous avons pu observer et les études qui s'intéressent aux changements dans les organisations notamment en ce qui concerne les changements de nature organisationnelle, institutionnelle et stratégique. Finalement, nous nous intéressons à la régionalisation de la lutte à la pauvreté.

## 5.1 Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT liées à l'environnement externe

### 5.1.1 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Dans le chapitre IV, nous avons identifié trois stratégies particulières qui provenaient du Collectif pour un Québec sans pauvreté soit *Mission collective*, la *tournée du*

*Collectif* : « *Un scandale qu'on ne peut ignorer* » et finalement le *Bilan de la Loi (112)*. Voyons maintenant à quel type de stratégies et de tactiques nous pouvons associer ces activités.

Si l'on se réfère à la typologie des stratégies d'intervention sociopolitique de Comeau, la campagne *Mission collective* correspond à une **stratégie institutionnelle de promotion des droits**. En effet, d'abord nous observons une série d'actions et tactiques qui sont articulées afin mettre en œuvre le plan d'action. Ensuite, tel que nous l'avons vu l'objectif de cette campagne est de proposer des changements ou le maintien dans les règlements et les lois, de dispositions en faveur des personnes en situation de pauvreté. Ces revendications sont de nature économique.

Les actions qui seront mises de l'avant dans cette campagne correspondent à des tactiques d'éducation populaire autonome, de représentation, des activités politiques non partisans et de mobilisation. Ainsi, nous retrouvons des tactiques d'éducation populaire autonome lors de la tenue de kiosques et de séances de signatures et lors de conférences. De plus, les membres de la TACPAT vont réaliser des activités de communication par des publicités, des communiqués de presse et des conférences de presse, tout au long de la campagne afin de faire connaître l'état d'avancement de la campagne. La tactique de représentation correspond à la présentation de la campagne dans des groupes alliés. Nous retrouvons les tactiques d'actions politiques non partisans, lorsque les personnes font signer la pétition ou recueillent les appuis provenant des organismes locaux et régionaux. Les membres et les alliés de la TACPAT vont utiliser des tactiques de mobilisation notamment lors des *Rendez-vous de la solidarité*. En effet, ceux-ci vont convier les personnes à manifester leur

mécontentement face à la consultation du *PAG 2010-2015* et réitérer les revendications de la campagne *Mission collective*.

La *tournée du Collectif* pour un Québec sans pauvreté, qui porte le nom « *Un scandale qu'on ne peut ignorer* », peut pour sa part être classée comme une **stratégie interprétative de type information**. Effectivement, l'objectif derrière cette tournée est de faire connaître aux participants et à la population les causes de la pauvreté.

D'ailleurs, les tactiques qui vont être retenues au niveau régional pour faire cette tournée sont des tactiques d'éducation populaire autonome et des tactiques de représentation. Ainsi pour les tactiques d'éducation populaire nous retrouvons une première action de type « 5 à 7 » avec un atelier d'éducation populaire ainsi qu'une deuxième action sous forme de journée de formation. En lien avec ces activités, des communications médiatiques sont utilisées afin de faire connaître les actions au grand public. Pour ce qui est de la tactique de représentation, les élus sont invités à participer aux deux actions proposées afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la pauvreté.

La dernière stratégie retrouvée en lien avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans la période qui nous concerne est le *Bilan de la loi 112*. Cette stratégie correspond quant à elle à une **stratégie interprétative de type clarification-persuasion**. Effectivement, les démarches liées au *Bilan de la Loi (112)* correspondent à des activités en lien avec l'adoption de la *Loi*. Ainsi, cela vise à faire des démarches auprès des députés afin de faire le bilan de l'adoption de la *Loi* et de faire des demandes en lien avec le prochain plan d'action gouvernemental. Un des éléments qui est retenu pour les rencontres est de miser sur le succès de la stratégie *Mission collective*.



Les tactiques qui sont retenues pour cette stratégie sont des tactiques d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane et de représentation. En effet, les membres de la TACPAT discutent en rencontre de la *Loi* et des plans d'action gouvernementaux afin de s'approprier le bilan de l'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté. Des rencontres avec les députés sont ensuite réalisées afin de discuter du bilan de la *Loi* et des PAG et ensuite aborder les orientations pour le prochain PAG.

#### 5.1.2 Action gouvernementale

Même si les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT sont souvent en lien avec les éléments de politiques publiques, une seule stratégie particulière a été directement menée suite à la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, c'est-à-dire la campagne *Lutte aux préjugés*. Cette stratégie particulière peut être classée comme une **stratégie interprétative de type éducation** puisque cette campagne vise à faire changer les schèmes d'interprétation à l'aide d'un message qui vise un changement d'attitude. En effet, ce projet propose une campagne de sensibilisation qui vise à faire adhérer un grand nombre de personnes à l'impact des préjugés sur les personnes en situation de pauvreté.

Dans ce cas-ci, la TACPAT utilise exclusivement une tactique d'éducation populaire autonome. En effet, que ce soit la campagne publicitaire (vidéo et médias sociaux), la tournée dans les écoles secondaires ou la formation dans les groupes, ce sont toutes des actions qui réfèrent à de l'éducation populaire autonome.

## 5.2 Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT liées aux arrangements internes : la capacité stratégique des acteurs

Nous retrouvons deux stratégies qui proviennent de la capacité stratégique des acteurs : la *mobilisation COPTSP* et la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie*.

La *mobilisation COPTSP* correspond à une **stratégie institutionnelle de défense des droits**. En effet, cette mobilisation s'inscrit dans une stratégie plus large qui vise à faire respecter les règles et les lois. Le message de cette campagne est de « s'oppose[r] aussi bien aux hausses de tarifs et de taxes qu'aux compressions annoncées dans le budget »<sup>28</sup>. Plusieurs tactiques sont proposées en lien avec cette stratégie : des tactiques d'éducation populaire et d'action politique non partisane et de mobilisation.

Les tactiques d'éducation populaire autonome correspondent à la distribution de matériel d'informations dans les OC et dans la population et à la publication dans les journaux d'un document d'information. La tactique de mobilisation réalisée pour cette stratégie est une manifestation. En outre, comme cette mobilisation se produit devant les bureaux du député, nous pouvons également parler de tactique d'action politique non partisane.

---

<sup>28</sup> Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. [2010, 20 avril]. *Manifestation du 1er avril 2010 contre la tarification et la privatisation des services publics*. Récupéré de : . <http://www.mepacq.qc.ca/manifestation-du-1er-avril-2010-contre-la-tarification-et-la-privatisation/>

Pour ce qui est de la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie*, celle-ci peut être classée comme une **stratégie institutionnelle promotion des droits** puisqu'elle vise l'augmentation des gains admissibles pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Pour cette campagne la TACPAT utilise des tactiques d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane et de représentation.

Pour les tactiques d'éducation populaire autonome, la TACPAT propose un logo et du matériel de diffusion de la campagne. Les tactiques d'action politique non partisane correspondent au mémoire qui sera déposé à l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations pour l'élaboration du prochain PAG, mais elles incluent aussi l'ensemble des démarches liées à la pétition et aux demandes de résolution d'appui. Les tactiques de représentation correspondent aux différentes présentations de la campagne qui sont réalisées dans les organisations alliées.

La figure 5.1 reprend les différentes stratégies particulières en lien avec les phénomènes d'influence mises en place par la TACPAT au cours de la période 2008-2015. En effet, nous retrouvons les trois stratégies particulières en lien avec le phénomène d'influence externe du Collectif pour un Québec sans pauvreté soit *Mission collective*, *Tournée du collectif* et *Bilan de la Loi* (112). Nous retrouvons une stratégie particulière en lien avec le phénomène d'influence externe de l'État (*Loi* et les PAG) soit la campagne *Lutte aux préjugés*. Finalement, nous retrouvons deux stratégies particulières qui seront liées au phénomène d'influence interne de la capacité stratégique des acteurs soit *Mobilisation COTPSP* et *Laissons les pauvres gagner leur vie*.

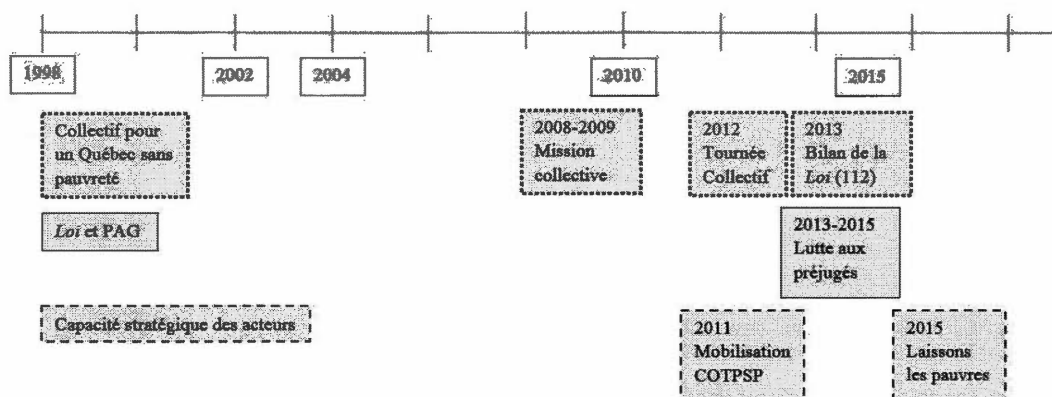


Figure 5.1 Phénomènes d'influence et stratégies particulières réalisées par la TACPAT, 2008-2015

### 5.3 Analyse des stratégies particulières

Le tableau 5.1 reprend les stratégies particulières que nous avons ciblées en intégrant les types de stratégies d'intervention sociopolitique ainsi que les tactiques qui leurs sont associées. Nous pouvons donc constater que nous retrouvons des stratégies interprétatives et des stratégies institutionnelles. Effectivement, celles qui sont considérées comme étant des stratégies institutionnelles sont *Mission collective*, *Mobilisation COTPSP* et *Laissons les pauvres gagner leur vie*. Les stratégies *Tournée du Collectif*, *Bilan de la loi 112* et *Lutte aux préjugés* sont considérées pour leur part comme étant des stratégies interprétatives.

Le tableau 5.1 présente également les différentes tactiques associées aux stratégies particulières retenues. Nous pouvons constater que les tactiques d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane et de mobilisation et de représentation sont

présentes sur l'ensemble de la période 2008-2015 et qu'elles sont utilisées à la fois pour les stratégies institutionnelles et les stratégies interprétatives.

Tableau 5.1 Les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT, 2008-2015

| Période   | Stratégie particulière                      | Typologie de Comeau |                          | Tactique (PRSAC) |     |      |     | Échelon  |
|-----------|---------------------------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|-----|------|-----|----------|
|           |                                             |                     |                          | ÉPA              | MOB | APNP | RÉP |          |
| 2008-2009 | <i>Mission collective</i>                   | Instit.             | Promotion des droits     | X                | X   | X    | X   | National |
| 2011      | <i>Mobilisation COTPSP</i>                  | Instit.             | Défense des droits       | X                | X   | X    |     | National |
| 2012      | <i>Tournée du Collectif</i>                 | Interp.             | Information              | X                |     |      | X   | National |
| 2013      | <i>Bilan de la Loi 112</i>                  | Interp.             | Clarification-Persuasion | X                |     | X    | X   | National |
| 2013      | <i>Lutte aux préjugés</i>                   | Interp.             | Éducation                | X                |     |      |     | Régional |
| 2015      | <i>Laissons les pauvres gagner leur vie</i> | Instit.             | Promotion des droits     | X                |     | X    | X   | Régional |

Lorsque nous considérons les différentes stratégies particulières retenues par la TACPAT au regard de la période 2008-2015, nous constatons que la TACPAT n'a pas vécu de changement de stratégies particulières et de tactiques. En effet, nous retrouvons des stratégies institutionnelles et des stratégies interprétatives tout au long de la période 2008-2015. Par ailleurs, pour les tactiques, celles d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane et de représentation se retrouvent dans plusieurs

stratégies de la TACPAT au courant des années qui nous intéressent. La tactique de mobilisation pour sa part, ne sera plus présente à partir de 2012.

Un élément intéressant du tableau 5.1 est l'échelon par lequel est réalisée l'action. En effet, nous retrouvons à partir de 2013 deux stratégies particulières qui seront réalisées sur des bases régionales. Cet élément notoire nous permet de penser qu'un changement est présent à partir de 2013 pour la campagne *Lutte aux préjugés*. Effectivement, tel que l'ont mentionné deux participants à l'étude, le changement se produit à partir de la campagne *Lutte aux préjugés* et s'explique par le fait de vouloir travailler sur des campagnes propres à la TACPAT. Cet élément se retrouve également dans le procès-verbal du 10 octobre 2013 avec l'idée pour certains membres de la TACPAT de travailler sur « ses propres batailles », d'avoir des objectifs précis et de viser des résultats concrets.

La figure 5.2 nous permet d'analyser ce changement au regard des phénomènes externes et internes qui ont influencé les stratégies particulières de la TACPAT. Nous pouvons cerner que l'arrangement institutionnel Collectif pour un Québec sans pauvreté a eu une grande influence sur la TACPAT tout au long de la période 2008-2015. Toutefois celle-ci sera moins importante à partir de 2010. Nous observons également que le phénomène externe lié à l'État a peu d'influence dans la période 2008-2009, mais que son effet sur la TACPAT est grandissant à partir de 2010 avec l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. Ce phénomène d'influence perdra de son importance à partir de 2015. À partir 2011 nous constatons une plus grande importance accordée à l'arrangement institutionnel lié à la capacité stratégique des acteurs avec une première stratégie particulière soit *Mobilisation COPTSP*. La figure 5.2 représente schématiquement l'impact des différents arrangements institutionnels au

long de la période 2002 à 2015. Les X contenus dans cette figure indiquent la présence des stratégies nommées précédemment.

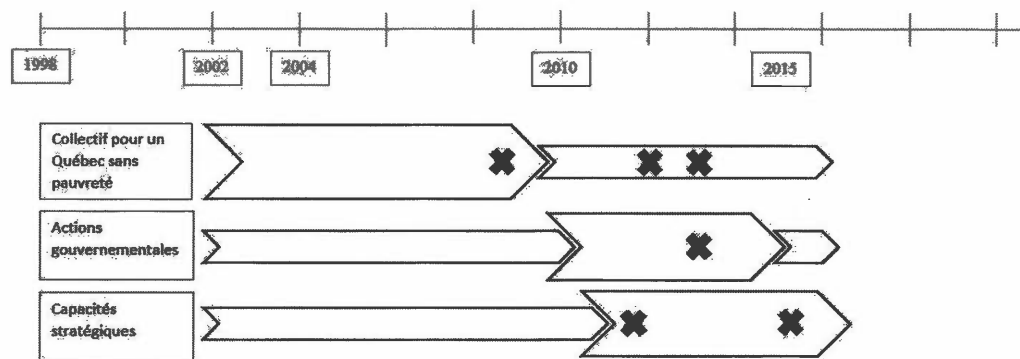


Figure 5.2 Influence des arrangements institutionnels sur les choix d'activités et de stratégies

#### 5.4 Changements observés au cours de la période 2008-2015

L'analyse des stratégies particulières et des tactiques de la TACPAT avec la typologie des stratégies d'intervention sociopolitique de Comeau nous permet de constater que la TACPAT n'a pas connu de changement au niveau des types de stratégies particulières et des tactiques utilisées, mais plutôt un changement dans l'importance des phénomènes d'influence en lien avec les choix de stratégies particulières ou de tactiques.

Nous avons également observé dans le chapitre des résultats, des changements de nature organisationnelle et de nature institutionnelle qui se sont produits au sein de la TACPAT durant la période ciblée.

La figure 5.3 permet de rendre compte de l'ensemble de ces changements.

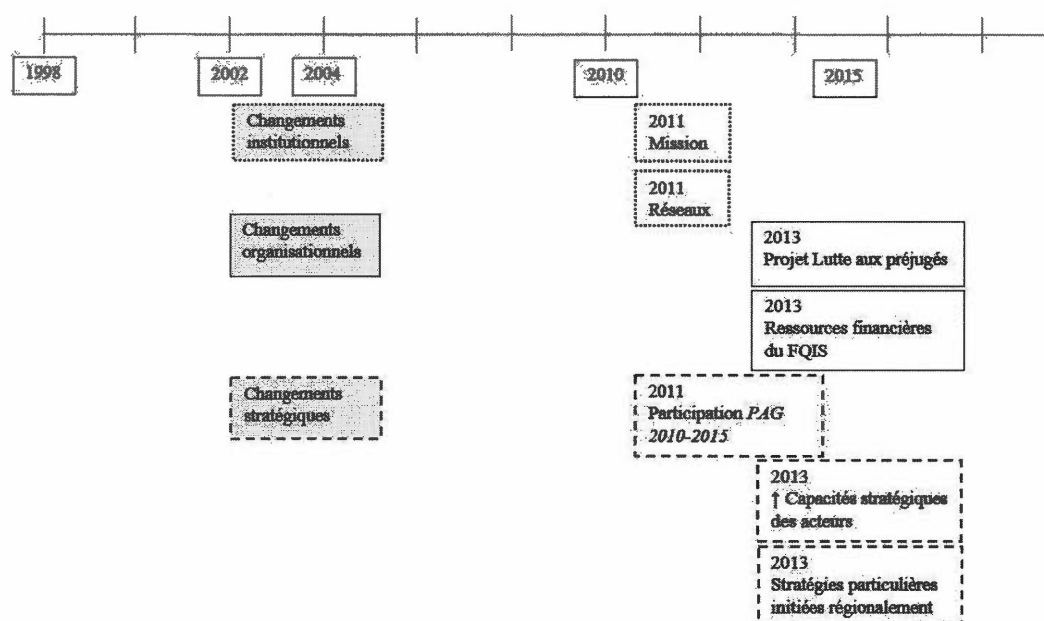


Figure 5.3 Changements observés au sein de la TACPAT, 2008-2015

Nous pouvons d'abord constater qu'un des premiers changements qui a lieu au cours de la période retenue est un changement stratégique relié à l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*. En effet, en 2011 la TACPAT va décider de participer au *PAG 2010-2015*. Cette même année, nous pouvons observer deux changements de nature institutionnelle soit une modification dans la mission et des ajouts dans les réseaux où la TACPAT s'investira. En 2013, quatre changements peuvent être observés. Les deux premiers concernent un changement de nature organisationnelle. Ainsi, la TACPAT dépose un projet dans le cadre du *PAG 2010-2015* soit la campagne *Lutte aux préjugés* et elle obtient du financement (ressources financières) provenant du FQIS.



Les deux autres changements correspondent à des changements de nature stratégique, soit une augmentation de la capacité stratégique des acteurs ainsi qu'une forme de régionalisation des stratégies particulières et des tactiques.

La perspective néo-institutionnaliste nous permet d'envisager le changement comme la résultante entre, d'un côté, les phénomènes externes et internes qui peuvent exercer une forme d'incitation au changement, et de l'autre, les capacités stratégiques et les actions mises de l'avant par les associations. Ainsi, c'est exactement ce que nous avons pu constater au fil de notre analyse. Nous avons vu que des phénomènes externes tels le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les actions gouvernementales et des phénomènes internes tels la capacité stratégique des acteurs ont eu une influence sur les composantes des organisations, qu'elles soient de nature organisationnelle et institutionnelle, et sur les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT.

## 5.5 Discussion

Cette section de la discussion nous permettra de reprendre certains éléments de l'analyse et de les traiter en regard de certains éléments de la recension des écrits. Ainsi, nous nous intéresserons plus particulièrement à la constitution en table de concertation, à la participation des regroupements aux processus de consultation gouvernementale, aux changements dans les organisations et à la régionalisation de la lutte à la pauvreté.

### 5.5.1 Constitution en table de concertation

La recension des écrits nous a permis de comprendre l'intérêt pour les groupes de se constituer en tables de concertation, en fédérations et en coalitions. Les éléments qui guident ce choix sont la création d'un cadre d'action pour les consultations publiques,

l'augmentation de la portée et de l'influence des organisations sur les politiques publiques et l'augmentation de la légitimité dans la sphère publique (Balassiano et Chandler, 2010; Dufour, 2004; Hudon et al., 2008).

Notre analyse des stratégies particulières et des tactiques de la TACPAT en lien avec l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* nous permet de valider que le fait de se réunir au sein d'une table de concertation permet aux membres d'avoir un cadre d'action pour les consultations publiques. Nous avons d'ailleurs vu dans le chapitre des résultats que la TACPAT avait participé à trois processus de consultation pour les PAG et à une mise en œuvre, soit pour le *PAG 2010-2015*.

Quelques participants aux entretiens ont aussi mentionné que la TACPAT avait été ciblée comme un organisme absent de la démarche de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* et qu'elle avait été contactée pour y participer. Les participants à l'étude ont également évoqué le fait que la TACPAT est un organisme qui est sollicité par les médias afin de commenter l'actualité en lien avec la pauvreté. Ces éléments nous permettent de confirmer qu'à travers ses démarches la TACPAT a une portée et une influence qui sont reconnues par des organismes en lien avec l'appareil gouvernemental, mais également par les médias. En outre, ces éléments témoignent de la légitimité que la TACPAT s'est construite dans la sphère publique (Hudon et al., 2008).

Un des éléments que cette étude nous a permis de mettre en lumière est le lien entre la création du cadre d'action et la participation des membres de la TACPAT. En effet, nous avons vu que malgré le fait que les décisions de la TACPAT se prennent de façon consensuelle, certains éléments liés à la participation aux rencontres, la

surreprésentation d'un secteur ou encore au type d'intervenants présents (organisateur communautaire et intervenant communautaire) viennent influencer le choix des actions retenues.

### 5.5.2 Participation aux processus de consultation gouvernementale

Tel que nous l'avons abordé dans la recension des écrits, la participation des regroupements locaux, régionaux et nationaux aux processus de consultation publique permet à ces organismes d'entreprendre une réflexion collective, de développer un argumentaire, d'éduquer leurs membres, mais également d'obtenir une reconnaissance symbolique (Laforest, 2000). À l'instar de cette étude, l'analyse de la lutte du Collectif pour l'élimination de la pauvreté (Dufour, 2004; Plamondon, 2006) et celle de l'adoption de la PRSAC (White, 2012) permettent de constater que les OC et les regroupements d'OC se constituent en acteur politique autonome, véhiculent des idées, construisent et diffusent un projet de politique.

L'étude des stratégies particulières et des tactiques de la TACPAT nous permet d'affirmer que celle-ci véhicule des idées, mais également qu'elle construit et qu'elle diffuse des projets de politique. Effectivement, nous avons vu que la TACPAT a réalisé différentes campagnes au cours de la période d'étude. La campagne *Mission collective* qui propose que le gouvernement adopte trois mesures pour lutter contre la pauvreté (hausse du salaire minimum, hausse des prestations publiques et accès à des services publics universels et de qualité). La campagne *Lutte aux préjugés* qui pour sa part suggère un changement de mentalité à l'égard des personnes assistées sociales. Finalement, la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie!* qui demande au gouvernement de laisser les personnes assistées sociales gagner un salaire jusqu'à l'atteinte de la mesure du panier de consommation. Ces campagnes nous démontrent

que la TACPAT a proposé, construit et diffusé des projets en lien les politiques publiques liées à la lutte à la pauvreté. L'analyse des procès-verbaux nous a également permis de mettre en lumière les nombreux moyens utilisés par la TACPAT pour véhiculer ses idées. Ainsi, que ce soit par des actions liées à la tactique d'éducation populaire autonome soit la tenue de kiosques d'information, des formations, des conférences, des lettres ouvertes, des communiqués de presse, des conférences de presse ou des entrevues journalistiques, ou des actions en lien avec la tactique d'action politique non partisane, soit des signatures de pétitions, d'un dépôt de pétitions à l'Assemblée nationale ou de la rédaction de mémoires, la TACPAT a su utiliser différents outils pour transmettre ses propositions au gouvernement.

### 5.5.3 Changements dans les organisations

Dans la recension des écrits, nous avons vu que plusieurs perspectives peuvent être utilisées afin d'analyser les changements dans les organisations. Ainsi certains auteurs vont s'intéresser aux changements dans les organisations à travers la perspective de la dépendance aux ressources, ou encore par la perspective néo-institutionnelle c'est-à-dire une articulation complexe entre des ressources et les interactions entre divers acteurs ou finalement par une perspective liée aux formes de gouvernance.

De notre côté, nous avons choisi de retenir la perspective néo-institutionnaliste pour analyser les changements au sein de la TACPAT pour la période 2008-2015. Cette perspective nous a permis de constater que les phénomènes externes et les phénomènes internes ont eu une influence sur les composantes organisationnelles et institutionnelles de la TACPAT et ainsi que sur les stratégies particulières de celles-ci. Ces constats sont réalisés, à l'instar de Briand et al. (2011) et Comeau et al. (2002) qui ont également

observé des changements dans les organisations en lien avec le financement de bailleurs de fonds.

En effet, pour Comeau et al. (2002), les organismes financés par le Fonds de lutte à la pauvreté ont connu des changements de nature organisationnelle, c'est-à-dire reliée à la coordination d'activités, aux ressources humaines, aux ressources financières, dans les projets et dans les biens et services; mais peu de changements de nature institutionnelle soit dans la mission, le *membership*, les instances décisionnelles, les contrats de travail et dans leurs réseaux. Ainsi, si nous sommes en concordance avec Comeau et al. (2002) pour l'aspect des changements de nature organisationnelle soit dans les ressources financières et dans les projets, nous sommes en discordance pour les changements de nature institutionnelle, soit dans la mission et dans les réseaux.

Concernant l'aspect des réseaux, nous pouvons penser qu'il y a un lien à faire avec la mise en place de l'approche territoriale intégrée du *PAG 2010-2015*. Rappelons que cette approche mise sur le partenariat et la concertation de la « multiplicité des acteurs agissant conjointement à l'échelle d'un territoire sociologique donné et d'une communauté autour de problèmes et enjeux communs et partagés » (St-Germain, 2013, p. 47). Ainsi, le dépôt du projet *Lutte aux préjugés* et l'intégration du comité de l'ARSIS par la TACPAT permettent de constater à l'instar de Lesemann et al. (2014) que le *PAG 2010-2015* a eu l'effet de développer des réseaux intersectoriels ainsi qu'un projet structurant, soit la campagne *Lutte aux préjugés*.

Concernant les stratégies particulières et les tactiques, aucune étude que nous avons recensée ne s'intéressait spécifiquement à cette question. Toutefois nous avons trouvé des études qui portaient sur les activités politiques et les activités de défense de

certaines organisations. Ainsi, Schmid et al. (2008), mentionnent que le financement gouvernemental et municipal a un effet négatif sur les activités politiques des organisations non gouvernementales en Israël. Aux États-Unis, d'autres études se sont intéressées à la programmation d'activités des congrégations religieuses en lien avec le financement gouvernemental selon une perspective de dépendance aux ressources. En effet, pour Chaves et al. (2004) le financement étatique ne supprime pas les activités de défense, au contraire, pour certains ce financement permettrait d'augmenter les activités politiques des congrégations religieuses. Pour notre part, nous n'avons pas noté de changements significatifs au niveau de la programmation d'activités. En effet, nous avons vu que les différentes stratégies particulières (les stratégies interprétatives et les stratégies institutionnelles) ainsi que les différentes tactiques coexistaient tout au long de la période 2008-2015. En outre, le financement gouvernemental obtenu pour la campagne *Lutte aux préjugés* a permis de développer cette stratégie particulière.

À l'instar de Sauvé (2017), qui s'est intéressé aux stratégies des organismes en défense collective des droits, nous avons également dénombré beaucoup de stratégies émancipatrices (liées à la tactique d'éducation populaire autonome) et de coopération-persuasion (liées à la tactique d'action politique non partisane et de représentation), et peu de stratégies de confrontation (liées à la tactique de mobilisation).

Un dernier élément à signaler est l'influence du marché privé et des fondations sur les OC. La recension des écrits nous a permis de constater que les fondations publiques et privées, en plus d'être en progression numérique (Gagné et Martineau, 2017), avaient également une incidence sur les activités, sur les orientations et sur les objectifs des OC des secteurs **santé et services sociaux** et famille (Bouchard, 2013; Depelteau et al., 2013; Ducharme et al., 2011). Pour notre part, nous avons remarqué que la Fondation

Lucie et André Chagnon était présente au niveau national dans le financement du Collectif pour un Québec sans pauvreté et au niveau régional avec une participation à certains comités de l'ARSIS. Toutefois, nous n'avons pas vu d'influence directe sur la TACPAT.

#### 5.5.4 Régionalisation de la lutte à la pauvreté

Un des éléments importants qui ressort de cette étude est le fait que la TACPAT a, depuis 2013, misé sur des stratégies particulières provenant de la région. La première est la campagne *Lutte aux préjugés*, portée par la TACPAT lors de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, et la deuxième est la campagne *Laissons les pauvres gagner leur vie!* Bien que cette forme de régionalisation puisse sembler anodine, nous savons que lors des processus de consultation du *PAG 2010-2015*, des organisations nationales (Front commun des personnes assistées sociales, Ligue des droits et libertés, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire, Front d'action populaire en réaménagement urbain, L'R des centres de femmes du Québec et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec) et des organisations régionales ont dénoncé la mise en place de l'approche territoriale intégrée proposée dans le *PAG 2010-2015*. Certains auteurs ont également émis des réserves face aux réels impacts de ce type d'approche dans la lutte contre la pauvreté (Greason, 2011; Séguin et Divay, 2004).

Les participants de notre étude ont d'ailleurs mentionné certaines réserves par rapport au *PAG 2010-2015*. Certains ont indiqué une problématique face au financement du FQIS qui propose des montants de façon ponctuelle au lieu de financer la mission de base des OC. Un autre participant a également mentionné ne pas savoir exactement si

des retombées à long terme pouvaient être observées par rapport à ce projet ponctuel qu'est la campagne de sensibilisation *Lutte aux préjugés* menée par la TACPAT.

Cette régionalisation des stratégies réalisées par la TACPAT à partir de 2013, soit en marge de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*, s'inscrit dans le même sens que ce que Lesemann et al. (2014) ont constaté lors de l'étude de la mise en œuvre du *PAG 2010-2015* dans les autres régions du Québec soit que des changements de pratiques ont pu être observés.

En somme, nous avons constaté que pour la TACPAT le fait de se constituer en table de concertation lui permet de se créer un cadre d'action, d'augmenter sa légitimité auprès des organisations de la région, dont celles liées à l'ARSIS, et des médias, mais également d'augmenter son influence sur les politiques publiques. Cette influence passe notamment par la réalisation de différentes campagnes soit *Mission collective* et *Laissons les pauvres gagner leur vie!*, pour ne nommer que celles-ci. L'objectif de ces campagnes est bien entendu de véhiculer des idées et diffuser des propositions de politiques.

En contrepartie nous avons également pu cerner l'influence des bailleurs de fonds sur cette table de concertation. En effet, nous avons retrouvé des changements dans la mission, dans les réseaux, dans les ressources financières et dans les projets en lien avec le *PAG 2010-2015* et l'attribution de ressources financières provenant du gouvernement. La campagne *Lutte aux préjugés* a pu être réalisée grâce à ce financement.



Finalement, un des éléments qui ressort de cette étude est l'augmentation de la capacité stratégique des acteurs et l'impact de ce phénomène d'influence sur le plan d'action de la TACPAT. Effectivement, nous avons découvert qu'à partir de 2013, les membres de la TACPAT ont choisi d'avoir dans leur plan d'action des stratégies particulières qui provenaient de la TACPAT elle-même. Nous avons relevé une forme de régionalisation des stratégies particulières de la TACPAT.

## CONCLUSION

Dans cette étude de cas, nous nous sommes intéressés aux stratégies particulières et aux tactiques d'un collectif régional de lutte à la pauvreté. En effet, au point de départ, nous avons observé que la TACPAT, table de concertation membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté, avait utilisé différentes stratégies particulières et tactiques au cours de la période 2008-2015. Ces choix de stratégies particulières et de tactiques semblaient également être en lien avec l'adoption et la mise en œuvre du *PAG 2010-2015*.

Afin de rendre compte de ces choix, nous nous sommes penchés sur les phénomènes externes (société civile, État et marché) et sur les phénomènes internes (mission, taille de l'organisme, capacités stratégiques) qui auraient pu avoir une influence sur les composantes institutionnelles, organisationnelles et stratégiques de la TACPAT. Pour ce faire, nous avons recensé les procès-verbaux (42) de la TACPAT réalisés au cours de la période 2008-2015 et nous avons fait des entrevues (7) avec des personnes qui ont assisté aux rencontres de la TACPAT à titre de représentants d'un organisme. Le fait d'utiliser deux types de corpus de données a indubitablement enrichi notre recherche. D'une part, les procès-verbaux nous ont permis de cerner les phénomènes d'influence de la TACPAT et de caractériser les stratégies particulières et les tactiques de la TACPAT. D'autre part, les entrevues nous ont aidés à qualifier les différentes stratégies particulières de la TACPAT et à comprendre le sens que les personnes interviewées accordaient au changement. En outre, les deux corpus de données et le

journal de bord de la chercheuse principale ont permis d'assurer la validité de la recherche grâce à la triangulation des sources.

L'analyse de ces corpus de données nous a permis de constater que plusieurs phénomènes d'influence peuvent intervenir dans l'élaboration d'un plan d'action. En effet, nous avons découvert que les phénomènes d'influence externes liés à la société civile et à l'État ainsi que le phénomène d'influence interne liée à la capacité stratégique des acteurs ont, tous les trois, eu un impact sur le choix des stratégies particulières et des tactiques de la TACPAT au cours de la période 2008-2015. Plus particulièrement, ce sont les phénomènes d'influence du Collectif pour un Québec sans pauvreté, du *PAG 2010-2015* et de la capacité stratégique des acteurs qui ont eu une influence majeure sur les choix des stratégies particulières de la TACPAT.

Le dépouillement des procès-verbaux nous a également permis de mettre en lumière les changements au niveau des composantes institutionnelles et organisationnelles de la TACPAT. Ces changements sont la mission, les réseaux, les ressources financières et les projets. L'analyse des stratégies particulières et des tactiques nous permet d'affirmer que la TACPAT n'a pas connu de changement au niveau du type de stratégies particulières utilisées. En effet, nous avons retrouvé des stratégies interprétatives et des stratégies institutionnelles ainsi que des tactiques d'éducation populaire autonome, d'action politique non partisane et de représentation, et ce tout au long de la période 2008-2015. Par contre, l'analyse des stratégies au regard des phénomènes d'influence nous a permis de conclure que l'augmentation des capacités stratégiques des membres de la TACPAT a influencé le choix des stratégies particulières de celle-ci et a entraîné une régionalisation de ses choix d'action.

Bien entendu une des limites de la présente étude est le fait que nous ne pouvons pas généraliser nos résultats à l'ensemble des tables de concertation ou regroupements de lutte à la pauvreté. En effet, nous savons que les éléments du contexte ont eu un impact important dans le choix des actions. Ainsi, une table de concertation en Abitibi-Témiscamingue n'aura pas les mêmes contraintes et possibilités qu'une autre concertation d'une autre région. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment un des phénomènes d'influence interne qui est ressorti au cours de l'étude est la capacité stratégique des acteurs, ce qui nous permet de penser que chaque table de concertation réagit de façon différente en fonction des personnes présentes. Malgré cela, nous pensons que les résultats de la présente étude permettront de faire avancer les connaissances en lien avec l'intérêt pour les OC, les regroupements d'OC et les OBNL de se constituer en regroupements ou en tables de concertation, la participation de ces concertations aux politiques publiques et les effets des bailleurs de fonds sur ce type de regroupements.

Une autre limite mentionnée dans le chapitre III est l'aspect rétrospectif de la recherche. En effet, comme les entretiens ont été réalisés après la période à l'étude, nous avons pu cerner de manière plus générale les différents éléments associés à la négociation des actions de la TACPAT. Nous pensons que les informations recueillies auraient été plus précises si la recherche avait été effectuée en parallèle des actions réalisées par la TACPAT. Ainsi, à la lumière de ces constats, nous pensons qu'il serait pertinent d'explorer davantage l'influence des membres dans le choix de stratégies de ce type de regroupements. En effet, nous pensons que l'étude des actions individuelles des membres pourrait mettre en lumière le choix d'actions et de stratégies particulières des regroupements. Une attention particulière pourrait également être portée sur le leadership de certains membres ou encore s'intéresser spécifiquement aux jeux de

pouvoir au sein de ce type de regroupements. D'autres études pourraient également s'intéresser aux négociations liées à la mise en œuvre des PAG liés à la pauvreté dans les différentes régions du Québec. Nous pensons que ces études permettraient de continuer l'analyse des choix de stratégies particulières pour les OC et les regroupements d'OC en lien avec l'adoption et la mise en œuvre de politiques publiques.

ANNEXE A  
LETTRE D'INVITATION

Rouyn-Noranda, 1<sup>er</sup> novembre 2016,

Objet : Invitation à participer à une étude sur les stratégies de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)

Mesdames, Messieurs,

En 2008-2009, la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT) s'est mobilisée afin d'influencer le prochain *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* (PAGSIS) 2010-2015. Malgré l'importante mobilisation qui a eu cours et d'importantes réserves à l'égard du PAGSIS, plusieurs organisations impliquées dans la mobilisation Mission Collective participent à la mise en œuvre de l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale (ARSIS). La TACPAT y dépose notamment le projet de «Campagne de lutte aux préjugés : Cessons de nourrir les préjugés liés à la pauvreté ».

La présente recherche réalisée dans le cadre d'études de maîtrise en travail social à l'UQAT vise à comprendre le choix des actions de la TACPAT à la fois lors de l'adoption et lors de la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015.

Afin de rendre compte de ces choix, nous invitons les personnes qui ont participé à un minimum de trois rencontres à participer à un entretien individuel. La durée estimée de l'entrevue est entre 60 et 90 minutes. Toute personne intéressée à participer est invitée à entrer en contact avec Christine Doré à [christine.dore@uqat.ca](mailto:christine.dore@uqat.ca).

Votre collaboration à cette étude est entièrement volontaire. Nous nous engageons à assurer la confidentialité des participants au moment de la diffusion des résultats.

En vous remerciant à l'avance de votre participation, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Christine Doré

Étudiante à la maîtrise en travail social.

[christine.dore@uqat.ca](mailto:christine.dore@uqat.ca)

ANNEXE B  
DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Rouyn-Noranda, 5 septembre 2016,

Objet : Demande d'accès aux documents de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)

Madame Karine Francoeur,

Nous effectuons présentement une recherche qui vise à comprendre le choix des actions de la TACPAT à la fois lors de l'adoption et lors de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015.

Afin de rendre compte de ces choix, nous aimerions avoir accès à différents documents de la TACPAT :

- Document d'accueil de la TACPAT
- Procès-verbaux des rencontres de la TACPAT qui couvrent la période 2008-2013.
- Les communiqués de presse émis durant la période 2008-2013.

Nous nous engageons à assurer le caractère confidentiel des renseignements obtenus dans le cadre de cette recherche, mais également à respecter cet engagement relatif à la



confidentialité. Ainsi, les informations que nous recueillerons seront présentées de façon à ce que les individus et les organismes ne puissent être identifiés.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Christine Doré

Étudiante à la maîtrise en travail social.

[christine.dore@uqat.ca](mailto:christine.dore@uqat.ca)

ANNEXE C  
DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Rouyn-Noranda, 20 mai 2018,

**Objet : Demande d'accès aux documents de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)**

Madame Karine Francoeur,

Comme vous le savez déjà, nous effectuons une recherche qui vise à comprendre le choix des actions de la TACPAT à la fois lors de l'adoption et lors de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion social (PAGSIS) 2010-2015.

À l'automne 2016, la TACPAT nous a donné accès aux documents suivants :

- Document d'accueil de la TACPAT
- Procès-verbaux des rencontres de la TACPAT qui couvrent la période 2008-2013.
- Les communiqués de presse émis durant la période 2008-2013.

À ce stade-ci du projet, nous pensons qu'il pourrait être pertinent d'avoir accès aux procès-verbaux de 2014 et 2015.

Bien entendu, comme pour les autres documents que vous nous avez fournis, nous nous engageons à assurer le caractère confidentiel des renseignements obtenus et également à respecter cet engagement relatif à la confidentialité. Ainsi, les informations que nous recueillerons seront présentées de façon à ce que les individus et les organismes ne puissent être identifiés.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Christine Doré

Étudiante à la maîtrise en travail social.

[christine.dore@uqat.ca](mailto:christine.dore@uqat.ca)

## ANNEXE D

### GUIDE D'ENTRETIEN

#### Guide d'entretien

Conditions de réalisation : envoi au préalable du guide d'entretien et du formulaire de consentement afin que la personne se prépare et consulte au besoin des documents pertinents.

Introduction : Présentation de la recherche et objectifs de la rencontre.

Présentation du déroulement de l'entrevue.

Présentation du formulaire de consentement et signature.

#### 1. L'organisme et l'intervenant :

-Quel est votre titre et votre rôle au sein du [nom organisme]?

-Quel est le rôle (mission) de [nom organisme]?

-Quels sont les services et actions offerts par [nom organisme]?

-Quelles sont les stratégies de lutte à la pauvreté de [nom organisme] (type d'actions)?

Entre 2008-2013, y a-t-il eu des changements dans les stratégies de [nom organisme]

## 2. Table d'action contre la pauvreté de l'A-T

-Quelle est la mission de la TACPAT?

-Quel est le rôle de la TACPAT (services et actions)?

-Comment sont définies/choisies :

-les orientations/actions de la TACPAT

Comment sont prises les décisions?

Y a-t-il une structure décisionnelle particulière?

Comment se réalisent les négociations au sein de la TACPAT?

-Quelles sont ses stratégies de lutte à la pauvreté (type d'actions)?

## 3. Campagnes [Mission collective 2008-2009] et/ou [Campagne de lutte aux préjugés 2010-2013]

Si la personne a vécu les deux périodes, distinguer chacune d'entre elles et discuter à partir des points suivants.

-Quel est l'origine de la campagne?

-Comment cette campagne a été définie/choisie?

-Pouvez-vous me décrire la campagne?

-Pour cette campagne, [1] comment se sont prises les décisions?, [2] comment se réalisait les négociations?

-Pouvez-vous me parler du déroulement de la campagne?

Y a-t-il des étapes importantes à souligner?

-Quels ont été les aspects positifs de cette campagne?

-Quels ont été les aspects négatifs de cette campagne?

#### 4. Appréciation

Question supplémentaire pour une personne qui aurait été présente de 2008 à 2013.

Y a-t-il des éléments similaires entre les campagnes [Mission collective] et [Campagne de lutte aux préjugés]?

Y a-t-il des éléments qui distinguent les campagnes [Mission collective] et [Campagne de lutte aux préjugés]?

Est-ce que cela représente un changement de stratégies (type d'actions)? Si oui, en quoi est-ce un changement?

#### 5. Ajout et conclusion

-Y a-t-il quelque chose que vous souhaiteriez ajouter?



ANNEXE E  
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

**Titre du projet de recherche provisoire :** Les stratégies de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue en lien avec l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015.

**Nom des chercheurs et leur appartenance :**

Christine Doré, étudiante à la maîtrise en travail social.

Daniel Thomas, co-directeur, UER des sciences du développement humain et social

Isabelle Chouinard, co-directrice, UER des sciences du développement humain et social

**Commanditaire ou source de financement :** Projet non subventionné.

**Certificat d'éthique délivré par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQAT le :**  
18 janvier 2017.

**Préambule :**

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique une participation à une entrevue d'environ 60 à 90 minutes. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui



communiquer si vous avez des questions concernant le déroulement de la recherche ou vos droits en tant que participant.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à Christine Doré et à lui demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair.

**But de la recherche :**

En 2008-2009, la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT) s'est mobilisée afin d'influencer le prochain *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* (PAGSIS) 2010-2015. Malgré l'importante mobilisation qui a eu cours et d'importantes réserves à l'égard du PAGSIS, plusieurs organisations impliquées dans la mobilisation Mission Collective participent à la mise en œuvre du PAGSIS. La TACPAT y dépose notamment le projet de «Campagne de lutte aux préjugés : Cessons de nourrir les préjugés liés à la pauvreté ».

La présente recherche vise à comprendre le choix des actions de la TACPAT à la fois lors de l'adoption et lors de la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015.

**Description de votre participation à la recherche :**

Votre participation à ce projet de recherche implique une participation à une entrevue d'environ 60 à 90 minutes. Ces entretiens seront enregistrés sur un support numérique et puis retranscrits. Votre participation à l'entrevue permettra de mieux comprendre les stratégies de la TACPAT lors de l'adoption et la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* (PAGSIS) 2010-2015.

**Avantages pouvant découler de votre participation :**

Par votre participation à ce projet de recherche, vous aurez l'occasion de partager votre expérience en lien avec les stratégies adoptées par la TACPAT lors de l'adoption et la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015. Également, les résultats obtenus contribueront à l'avancement des connaissances scientifiques et professionnelles dans le domaine de la lutte à la pauvreté.

**Risques et inconvénients pouvant découler de votre participation :**

Un des inconvénients lié à votre participation à cette recherche est le temps que vous accepterez d'y consacrer. De plus, comme l'échantillonnage du projet de recherche est très ciblé, il y a un risque pour les participants d'être identifiés. Toutefois, nous prendrons les mesures qui s'imposent afin de diminuer ces risques.

**Engagements et mesures visant à assurer la confidentialité :**

Durant votre participation à ce projet, l'équipe de recherche recueillera et consignera dans un dossier de recherche des renseignements qui vous concernent. Christine Doré (étudiante-chercheure), Daniel Thomas et Isabelle Chouinard (directeur et directrice de mémoire) auront accès à ces informations. Seuls ceux qui sont strictement nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques du projet seront recueillis et utilisés à des fins de recherche.

**Ces renseignements (données) comprendront les informations suivantes :**

- Votre nom, vos coordonnées professionnelles et votre sexe
- Les enregistrements audio

Toutes ces données demeureront strictement confidentielles, dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité des renseignements recueillis, les dossiers papier seront conservés dans un classeur barré, vos données

nominatives (nom, coordonnées) ne seront pas informatisées. Vous serez plutôt identifiés par un numéro de code. En aucun temps, il ne sera possible pour un tiers de vous identifier. Votre dossier électronique/informatisé sera conservé et accessible uniquement sur le serveur sécurisé de l'UQAT. Les enregistrements audio seront détruits dès que leur retranscription sera complétée.

À la fin du projet de recherche, les données recueillies pourront :

- Être publiées dans des revues spécialisées;
- Faire l'objet de discussions scientifiques et professionnelles;
- Servir pour d'autres analyses reliées au projet;
- Servir pour l'élaboration de projets de recherche futurs.

Tous les documents de votre dossier de recherche seront conservés pendant 5 ans et seront détruits selon les normes en vigueur à l'UQAT.

Vos renseignements personnels (votre nom et/ou vos coordonnées) seront conservés pour une durée ne dépassant pas 5 ans après la fin du projet par la chercheuse responsable.

**Indemnité compensatoire :**

Vous ne recevrez aucune compensation pour participer à ce projet de recherche.

**Commercialisation des résultats et conflits d'intérêts :**

Les résultats de cette recherche ne seront pas commercialisés. Il n'y a pas de conflit d'intérêts lié à la recherche, ni réel, ni apparent.

**Diffusion des résultats :**

Les résultats seront diffusés dans la communauté scientifique, dans les communautés professionnelles et auprès du grand public. Un mémoire de maîtrise sera produit à la lumière des résultats de recherche.

**Clause de responsabilité :**

En acceptant de participer à cette étude, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez Christine Doré de ses obligations légales et professionnelles à votre égard.

**La participation dans une recherche est volontaire :**

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en faisant connaître votre décision à la chercheuse responsable du projet. Dans ce cas, vous pouvez également demander le retrait de vos données.

**Pour tout renseignement supplémentaire concernant vos droits, vous pouvez vous adresser au :**

Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAT  
Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche  
445, boul. de l'Université, Bureau B-309  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 5E4  
Téléphone : (819) 762-0971 # 2252  
[maryse.delisle@uqat.ca](mailto:maryse.delisle@uqat.ca)

**Consentement :**

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à l'étude Les stratégies de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue en lien avec l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS).

---

Nom du participant (lettres moulées)

---

Signature du participant

---

Date

Ce consentement était obtenu par :

---

Nom du chercheur ou agent de recherche (lettres moulées)

---

Signature

---

Date

**Questions :**

Si vous avez d'autres questions plus tard et tout au long de cette étude, vous pouvez joindre :

Christine Doré, (819) 787-2940, [christine.dore@uqat.ca](mailto:christine.dore@uqat.ca)

*Veillez conserver un exemplaire de ce formulaire pour vos dossiers*

## ANNEXE F

### ARBRE THÉMATIQUE

|               |                           |                                                                        |
|---------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>TACPAT</b> | Mission, rôle et services |                                                                        |
|               | Administration*           |                                                                        |
|               |                           | Choix d'actions                                                        |
|               | Fonctionnement            | Négociations générales                                                 |
|               |                           | Négociations des stratégies                                            |
|               |                           | Organismes communautaires                                              |
|               | Membres                   | CISSSAT (Organisateurs communautaires)                                 |
|               |                           | Militants (personnes en situation de pauvreté et sur base personnelle) |
|               | Revendications*           |                                                                        |
|               | Tactiques                 | Éducation populaire autonome                                           |

|            |                                                            |                  |
|------------|------------------------------------------------------------|------------------|
| Stratégies | Action politique non partisane                             |                  |
|            | Mobilisation                                               |                  |
|            | Représentation                                             |                  |
|            | Campagne 1 : <i>Mission collective</i>                     | Aspects positifs |
|            |                                                            | Aspects négatifs |
|            | Campagne 2 : <i>Lutte aux préjugés</i>                     | Aspects positifs |
|            |                                                            | Aspects négatifs |
|            | Campagne 3 : <i>Pour une société juste</i>                 |                  |
|            | Campagne 4 : <i>Cartes de Noël du Collectif</i>            |                  |
|            | Campagne 5 : <i>Commission populaire itinérante FRAPRU</i> |                  |
|            | Campagne 6 : <i>Fixer les cibles de revenus</i>            |                  |
|            | Campagne 7 : <i>Bilan de la loi (112)</i>                  |                  |
|            | Campagne 8 : <i>Laissons les pauvres gagner leur vie!</i>  |                  |

| Campagne 1 versus<br>Campagne 2 |                                                                                 | Similitudes |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                 |                                                                                 | Différences |
| Adhésion                        | Collectif pour un Québec<br>sans pauvreté                                       |             |
|                                 | Coalition opposée à la<br>tarification et privatisation<br>des services publics |             |
| Activités                       | La journée mondiale du refus<br>de la misère (17 octobre)                       |             |
|                                 | Le Forum Social du Québec                                                       |             |
|                                 | La journée mondiale contre<br>la faim (juin)                                    |             |
|                                 | Internationales                                                                 |             |
|                                 | La Marche mondiale des<br>femmes                                                |             |
|                                 | La journée internationale des<br>droits des femmes (8 mars)                     |             |
| Nationales                      | La fête des travailleurs et<br>travailleuses (1 <sup>er</sup> mai)              |             |
|                                 | La semaine de la dignité des<br>personnes assistées sociales<br>(mai)           |             |



|               |                                                      |
|---------------|------------------------------------------------------|
|               | La grande guignolée des médias (décembre)            |
|               | Le huis clos du budget (mars)                        |
|               | La Nuit des sans-abris (octobre)                     |
|               | La tournée du Collectif pour un Québec sans pauvreté |
|               | La tournée du CRÉMIS                                 |
|               | États généraux                                       |
|               | Colloques                                            |
|               | Régionales Écoute collective                         |
| <b>Enjeux</b> | Financement des organisations                        |
|               | Activités des organisations                          |
|               | Mobilisation                                         |
|               | Ressources humaines                                  |
|               | PAG 2004-2009 Processus consultatif                  |

|                                              |               |                           |
|----------------------------------------------|---------------|---------------------------|
|                                              |               | Processus consultatif     |
| <b>Conférence<br/>régionale<br/>des élus</b> | PAG 2010-2015 | Mise en œuvre             |
|                                              |               | Réactions - Participation |

## BIBLIOGRAPHIE

- Alpe, Y., Beitone, A., Dollo, C., Lambert, J.-R. et Parayre, S. (2010). *Lexique de sociologie*. France: Dalloz-Sirey.
- Aubin, J.-F. (2010). Approche territoriale intégrée versus lutte à la pauvreté ? *Revue vie économique*, 1 (4).
- Balassiano, K. et Chandler, S. M. (2010). The Emerging Role of Nonprofit Associations in Advocacy and Public Policy: Trends, Issues, and Prospects. *Nonprofit and voluntary sector quarterly*, 39 (5), 946-955.
- Bekkers, V., Fenger, M. et Scholten, P. (2017). *Public Policy in Action : Perspectives on the policy process*. États-Unis: Edward Elgar Publishing.
- Bordt, R. L. (1997). How alternative ideas become institutions: The case of feminist collectives. *Nonprofit and voluntary sector quarterly*, 26 (2), 132-155.
- Bouchard, M. (2013). *Le financement des programmes de la FLAC dans notre milieu : menaces ou opportunités? - La suite*. Montréal: Université Concordia.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : Entre levier et piège du développement des communautés*. Québec: PUQ.

- Briand, L., Chartrand, M. et Sauvé, N. (2011). *Une étude exploratoire de l'influence des bailleurs de fonds sur les missions de deux organismes dans le secteur du logement communautaire*. Montréal: CRISES.
- Buechler, S. M. (2000). *Social movements in advanced capitalism: The political economy and cultural construction of social activism*: Oxford University Press on Demand.
- Chaves, M., Stephens, L. et Galaskiewicz, J. (2004). Does Government Funding Suppress Nonprofits' Political Activity? *American Sociological Review*, 69 (2), 292-316.
- Comeau, Y. (2012). Les stratégies d'intervention sociopolitique favorables à l'action collective. *Reflets*, 18 (1), 61-90.
- Comeau, Y. et Turcotte, D. (2002). Les effets du financement étatique sur les associations. *Lien social et Politiques*, 48, 67-77.
- Comeau, Y., Turcotte, D., Beaudoin, A., Villeneuve, J.-P., Bouchard, M. J., Lévesque, B., et al. (2002). *Les effets du financement étatique sur les organismes communautaires : le cas du Fonds de lutte à la pauvreté*. Québec: Sylvain Harvey.
- Crête, J. (2006). L'éthique en recherche sociale. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec: PUQ.
- Depelteau, J., Fortier, F. et Hébert, G. (2013). *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*. Québec: Institut de recherche et d'informations socio-économiques.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10, 79-86.

- Ducharme, É. (2010). *Étude de l'impact de l'arrivée des fondations privées sur les organismes communautaires qui se consacrent à la famille*. Université du Québec.
- Ducharme, É. (2012). La « nouvelle philanthropie » : Coup d'oeil sur les impacts de sa présence en sol québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, 1, 16-29.
- Ducharme, É., Lesemann, F., Lefèvre, S. et Charbonneau, J. (2011). Les fondations et la « nouvelle philanthropie » : un changement de paradigmes scientifiques et politiques. *Lien social et Politiques* (65), 203-224.
- Dufour, P. (2004). L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique ? *Politique et Sociétés*, 23 (2-3), 159-182.
- Fillieule, O. et Péchu, C. (2000). *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*. Paris: L'Harmattan.
- Fortin, M.-F. (1996). Le devis de recherche. Dans M.-F. Fortin, J. Côté & F. Fillion (Éds.), *Fondements et étapes du processus de recherche* (pp. 131-145). Montréal: Chenelière Éducation.
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*: Montréal: Chenelière éducation.
- Fortin, M. (2018). *Impact du financement des fondations privées sur l'action communautaire : Le cas de la Fondation Lucie et André Chagnon*. Québec: Institut de Recherche et d'Informations socio-économiques.

Gagné, E. et Martineau, V. (2017). *Le système philanthropique des Fondations et Organismes sans but lucratif de la province de Québec : Étude exploratoire*. Québec: Institut Mallet.

Gazzoli, P. et Sauermann, J. (2012). *Les effets des réseaux intersectoriels sur les organisations participantes: proposition d'un cadre théorique pour l'étude de l'influence des tables de quartier sur les organisations publiques et les organisations du tiers secteur*. Montréal: Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université de Montréal.

Giddens, A. (1997). *The Constitution of Society*. Cambridge: Polity Press.

Gingras, F.-P. (2003). La sociologie de la connaissance. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Québec: PUQ.

Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, 24, 3-17.

Greason, V. (2011). Réplique : Lutter localement contre la pauvreté donne-t-il réellement «Des pratiques inspirantes»<sup>1</sup>? *Revue vie économique*, 2 (4).

Hardina, D. (2002). *Analytical skills for community organization practice*. New York: Columbia University Press.

Hudon, R., Poirier, C. et Yates, S. (2008). Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement : la contribution des coalitions à un renouvellement des conceptions et des pratiques. *Politique et Sociétés*, 27 (3), 165-185.

- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de L'État-providence: trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*. Québec: PUQ.
- Kübler, D. et de Maillard, J. (2009). *Analyser les politiques publiques*. Genève: PUG.
- Laforest, R. (2000). La consultation publique et les formes d'action collective. *Politique et Sociétés*, 19 (1), 27-47.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R. et Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire*. Québec: PUQ.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pirès (Éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Lesemann, F., St-Germain, L., St-Louis, M.-P. et Fordin, M. (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Montréal: Institut national de recherche scientifique, Culture Société (INRS).
- MESS. (2010). *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Québec: Gouvernement du Québec. Document consulté le 24 avril 2014. de <https://www.mtess.gouv.qc.ca/>.
- Noël, A. (2002). Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Lien social et Politiques*, 48, 103-114.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.

- Plamondon, A. (2006). *La lutte du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Québec: Centre de recherche sur les innovations sociales.
- Roy, S. N. (2003). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: PUQ.
- Sauvé, M. (2017). *Les stratégies des organismes de défense collective de droits*. Université Laval.
- Schmid, H., Bar, M. et Nirel, R. (2008). Advocacy Activities in Nonprofit Human Service Organizations : Implications for Policy. *Nonprofit and voluntary sector quarterly*, 37 (4), 581-602.
- Séguin, A.-M. et Divay, G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. *Lien social et Politiques* (52), 67-79.
- Shaffer, V. (2015). *L'Abitibi-Témiscamingue, une histoire de solidarités*. Québec.
- Sharp, G. (2009). *La force sans la violence*: Harmattan.
- Silverman, R. M. et Patterson, K. L. (2011). The effects of perceived funding trends on non-profit advocacy. *The International Journal of Public Sector Management*, 24 (5), 435-451.
- St-Germain, L. (2013). Initiatives de lutte contre la pauvreté et intervention socioterritoriale intégrée. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (1), 35-49.
- Tournier, C. (2007). Le concept de gouvernance en science politique. *Papel Politico* 12 (1), 63-92.



Tremblay, P.-A. (2013). L'intervention sociale territoriale en trois questions. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (1), 50-66.

White, D. (2012). L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. *Cahiers de recherche sociologique* (53), 89-120.